



# ESSENTIEL.

REVUE DU DEUXIÈME TRIMESTRE 2021





Le chemin de fer de l'Amérique du Nord

## Le CN affiche d'excellents résultats au deuxième trimestre

***La reprise économique générale et une remarquable performance en matière d'exploitation renforcent la confiance en vue du deuxième semestre de 2021***

**MONTREAL, le 20 juillet 2021** – Le CN (TSX : CNR) (NYSE : CNI) a annoncé ses résultats financiers et d'exploitation pour le deuxième trimestre qui s'est terminé le 30 juin 2021, notamment une hausse de 13 % des tonnes-milles commerciales (TMC) sur 12 mois et une croissance des volumes dans presque tous les groupes commerciaux, surtout en ce qui concerne les produits industriels, le trafic intermodal nord-américain et international, et le propane.

« Au deuxième trimestre, le CN a réalisé de façon continue une solide performance financière et d'exploitation grâce, en grande partie, au dévouement de notre personnel et aux investissements soutenus que nous effectuons à long terme dans notre réseau, notre matériel, notre technologie et nos talents. Alors que nous entreprenons le deuxième semestre de 2021, nous concentrons nos efforts afin de répondre aux besoins de nos clients et tirer parti de l'excellente performance de notre réseau pour favoriser de manière sûre et durable la création de valeur à long terme pour tous nos intervenants. Ces derniers ont appuyé massivement notre proposition de regroupement avec le Kansas City Southern parce que cette fusion stimulera la concurrence et propulsera la croissance économique en Amérique du Nord. Nous sommes confiants dans notre capacité à obtenir les approbations nécessaires et à conclure avec succès cette opération favorable à la concurrence, laquelle offre de nombreux et indéniables avantages dont nous sommes impatients de faire profiter les clients, le personnel, les partenaires syndicaux et les collectivités où nous sommes présents. »

– Jean-Jacques Ruest, président-directeur général, CN

### Points saillants des données financières

#### **Comparaison du deuxième trimestre de 2021 et du deuxième trimestre de 2020**

- Bénéfice d'exploitation de 1 382 M\$ CA, soit une hausse de 76 % ou de 9 % sur une base rajustée. <sup>1)</sup>
- Produits d'exploitation de 3 598 M\$ CA, soit une augmentation de 389 M\$ CA ou de 12 %.
- Bénéfice par action (BPA) dilué de 1,46 \$ CA, soit une hausse de 90 %, et BPA dilué rajusté de 1,49 \$ CA, une hausse de 16 %. <sup>1)</sup>
- Ratio d'exploitation de 61,6 %, soit une amélioration de 13,9 points, ou une augmentation de 1,2 point sur une base rajustée. <sup>1)</sup>
- Flux de trésorerie disponibles pour les six premiers mois de 2021 s'établissant à 1 280 M\$ CA. <sup>1)</sup>

### Performance en matière d'exploitation

#### **Comparaison du deuxième trimestre de 2021 et du deuxième trimestre de 2020**

La performance en matière d'exploitation s'est améliorée au deuxième trimestre de 2021, par rapport à la période correspondante de 2020. En 2020, le CN a pris des mesures exceptionnelles et a modifié son plan d'exploitation (p. ex., en utilisant des trains plus longs et plus lourds) en raison d'un recul marqué des volumes ainsi qu'à la durée et aux répercussions inconnues de la pandémie. Tandis que l'économie se remettait de la pandémie de COVID-19, le CN est revenu à son plan d'exploitation habituel qui met l'accent sur la vitesse des wagons et le temps de séjour.

- Taux de fréquence des blessures et taux d'accidents selon la *Federal Railroad Association* (FRA) - amélioration de 31 % et de 16 %, respectivement.
- Rendement du carburant - amélioration de 2 %, soit 0,86 gallon US de carburant de locomotive consommé par 1 000 tonnes-milles brutes.
- Longueur des trains (en pieds) - diminution de 2 %.
- Temps de séjour (ensemble du réseau, en heures) - amélioration de 8 %.
- Vitesse des wagons (wagons-milles par jour) - amélioration de 4 %.
- Vitesse moyenne des trains directs sur le réseau (milles par heure) - diminution de 2 %.

### Perspectives financières réaffirmées pour 2021 <sup>2)</sup>

Le CN vise encore une croissance du BPA dilué rajusté se situant dans une fourchette de croissance à deux chiffres, par rapport au BPA dilué rajusté de 5,31 \$ CA <sup>1)</sup> en 2020, et prend toujours pour hypothèse une croissance du volume se situant dans le haut d'une fourchette de croissance à un chiffre en ce qui a trait aux TMC. De plus, le CN continue de viser

des flux de trésorerie disponibles se situant entre 3,0 G\$ CA et 3,3 G\$ CA pour l'exercice 2021, comparativement à 3,2 G\$ CA en 2020.

### Produits d'exploitation, volumes de trafic et charges du TR2 2021

Pour le deuxième trimestre de 2021, les produits d'exploitation se sont établis à 3 598 M\$ CA, soit une hausse de 389 M\$ CA, ou 12 %, comparativement à la période correspondante de 2020. L'augmentation s'explique surtout par l'accroissement des volumes dans la plupart des groupes marchandises en raison de la poursuite de la reprise économique et par les hausses des tarifs marchandises, facteurs neutralisés en partie par l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus vigoureux et par la diminution des volumes d'exportation de céréales canadiennes.

Les TMC, qui mesurent le poids et la distance des marchandises transportées par le CN, ont augmenté de 13 % au deuxième trimestre de 2021, comparativement à la période correspondante de 2020. Les produits marchandises par TMC ont augmenté de 1 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout des hausses des tarifs marchandises, facteur neutralisé en partie par l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus vigoureux.

Les charges d'exploitation pour le deuxième trimestre de 2021 ont diminué de 9 % pour s'établir à 2 216 M\$ CA, ce qui s'explique principalement par la perte de 486 M\$ CA sur les actifs détenus en vue de la vente inscrite au deuxième trimestre de 2020 ainsi que par l'incidence positive de la conversion du dollar canadien plus vigoureux, facteurs partiellement neutralisés par la hausse des coûts du carburant et par la hausse de la rémunération au rendement.

### Proposition du CN pour se regrouper avec le KCS

Le 21 mai 2021, le CN et le KCS (NYSE : KSU) ont annoncé qu'ils avaient conclu une entente de fusion définitive dans le cadre d'une opération évaluée à 325 \$ US par action du KCS, ou environ à 33,6 G\$ US.<sup>3)</sup>

Le CN propose d'avoir recours à une structure de fiducie de vote, ce qui exige l'approbation du *Surface Transportation Board* (STB). En vertu des dispositions de l'entente de fusion, les actionnaires du KCS recevront 200 \$ US en espèces et 1,129 action ordinaire du CN pour chaque action ordinaire du KCS à la clôture de la transaction en fiducie de vote, si elle est approuvée par le STB. Dans le document qu'ils ont déposé conjointement le 26 mai 2021, le CN et le KCS ont présenté des arguments convaincants en faveur du regroupement favorable à la concurrence et du recours à une fiducie de vote. Le CN est convaincu que son recours à une fiducie de vote répond aux normes du STB et estime qu'elle devrait être approuvée après un examen impartial et exhaustif par le STB.

Le regroupement proposé permettra d'établir un service sans discontinuité par transporteur unique du Canada, à travers les États-Unis et jusqu'au Mexique. Le regroupement CN-KCS de bout en bout permettra d'augmenter les échanges commerciaux en Amérique du Nord, de propulser la prospérité économique, d'améliorer la compétition et d'offrir plus de choix et de bénéfices aux clients ferroviaires, aux exploitants portuaires, aux employés, aux collectivités et à l'environnement.

#### 1) Mesures de calcul non conformes aux PCGR

Le CN présente ses résultats financiers selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis. Le CN utilise également dans le présent communiqué des mesures de calcul non conformes aux PCGR qui ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR, telles que les mesures de la performance rajustées. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR peuvent ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces mesures de calcul non conformes aux PCGR, y compris un rapprochement avec les mesures financières conformes aux PCGR les plus directement comparables, se reporter à la section d'information supplémentaire ci-jointe, Mesures de calcul non conformes aux PCGR.

Les perspectives financières relatives au BPA dilué rajusté du CN pour l'ensemble de l'exercice<sup>2)</sup> excluent l'incidence prévue de certains éléments des produits et des charges. Toutefois, la direction ne peut pas quantifier individuellement de façon prospective l'incidence de ces éléments sur le BPA, car ces éléments, qui pourraient être importants, sont difficiles à prévoir et pourraient fluctuer considérablement. Par conséquent, le CN ne fournit pas de mesure de calcul conforme aux PCGR correspondante ni de rapprochement pour le BPA dilué rajusté prévu dans ses perspectives financières.

#### 2) Énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières, de même que les énoncés, fondés sur l'évaluation et les hypothèses de la direction et accessibles au public portant sur le CN et le KCS, concernant l'opération proposée entre le CN et le KCS, les avantages attendus découlant de l'opération proposée, et les occasions futures pour la société issue du regroupement. Ces énoncés, de par leur caractère prospectif, impliquent des risques, des incertitudes et des hypothèses. Le CN prévient que ses hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique actuelle, ces hypothèses, qui étaient raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré plus élevé d'incertitude. Les énoncés prospectifs peuvent se reconnaître à l'emploi de termes comme « croit », « prévoit », « s'attend à », « présume », « perspective », « planifie », « vise » ou d'autres termes semblables.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties de rendement futur et impliquent des risques, des incertitudes et d'autres éléments susceptibles de modifier, de façon importante, les résultats, le rendement ou les réalisations réels de CN, ou de la société issue du regroupement, par rapport aux perspectives ou aux résultats, au rendement ou aux réalisations futurs contenus implicitement dans ces énoncés. Par conséquent, il est conseillé aux lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les facteurs de risque importants qui pourraient influencer sur les énoncés

prospectifs comprennent, sans en exclure d'autres : l'issue de l'opération proposée entre le CN et le KCS; la capacité des parties de réaliser l'opération proposée; les conditions de réalisation de l'opération proposée; le fait que les approbations réglementaires requises pour l'opération proposée puissent ne pas être obtenues aux conditions prévues ou selon le calendrier prévu, ou pas du tout; l'endettement du CN, y compris l'endettement important que le CN prévoit contracter et prendre en charge dans le cadre de l'opération proposée et la nécessité de générer des flux de trésorerie suffisants pour le service et le remboursement de cette dette; la capacité du CN de répondre aux attentes concernant le calendrier, la réalisation et le traitement comptable et fiscal de l'opération proposée; la possibilité que le CN ne soit pas en mesure de réaliser les synergies et les efficacités opérationnelles attendues dans les délais prévus, ou pas du tout, et d'intégrer avec succès les activités du KCS à celles du CN; le fait que cette intégration peut être plus difficile, plus longue ou plus coûteuse que prévu; le fait que les coûts d'exploitation, la perte de clients et les perturbations commerciales (y compris, sans s'y limiter, les difficultés à maintenir les relations avec les employés, les clients ou les fournisseurs) peuvent être plus importants que prévu à la suite de l'opération proposée ou de l'annonce publique de l'opération proposée; le fait que le maintien en fonction de certains employés clés du KCS peut être difficile; la durée et les effets de la pandémie de COVID-19, la conjoncture économique et commerciale en général, particulièrement dans le contexte de la pandémie de COVID-19; la concurrence dans le secteur; la variabilité des taux d'inflation, de change et d'intérêt; les variations de prix du carburant; les nouvelles dispositions législatives et (ou) réglementaires; la conformité aux lois et règlements sur l'environnement; les mesures prises par les organismes de réglementation; l'incidence défavorable d'une résiliation ou révocation par le gouvernement mexicain de la concession KCS de Mexico, S.A. de C.V.; l'augmentation des charges relatives à l'entretien et à l'exploitation; les menaces à la sécurité; la dépendance à l'égard de la technologie et les risques de cybersécurité connexes; les restrictions au commerce ou les modifications aux ententes de commerce international; le transport de matières dangereuses; les différents événements qui pourraient perturber l'exploitation, y compris les barrages illégaux sur les réseaux ferroviaires et les événements naturels comme les intempéries, les sécheresses, les incendies, les inondations et les tremblements de terre; les changements climatiques; les négociations syndicales et les interruptions de travail; les réclamations liées à l'environnement; les incertitudes liées aux enquêtes, aux poursuites ou aux autres types de réclamations et de litiges; les risques et obligations résultant de déraillements; l'échéancier et la réalisation des programmes de dépenses en immobilisations; de même que les autres risques décrits de temps à autre de façon détaillée dans des rapports déposés par le CN auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis. On pourra trouver une description des principaux facteurs de risque dans la section Rapport de gestion des rapports annuels et intermédiaires du CN ainsi que dans la Notice annuelle et le formulaire 40-F déposés par la Compagnie auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis et qui sont accessibles sur le site Web du CN.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur l'information disponible à la date où ils sont formulés. Le CN ne peut être tenu de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements futurs ou de changements de situations ou de prévisions, à moins que ne l'exigent les lois applicables sur les valeurs mobilières. Si le CN décidait de mettre à jour un énoncé prospectif, il ne faudrait pas en conclure que le CN fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé de nature prospective.

### **3) Fondé sur le cours de clôture de 110,76 \$ US des actions du CN à la bourse de New York (NYSE) en date du 12 mai 2021.**

#### **Principales hypothèses de 2021**

Le CN a formulé un certain nombre d'hypothèses relatives à l'économie et au marché au moment d'établir ses perspectives pour 2021. La Compagnie prévoit que la production industrielle nord-américaine de cette année connaîtra une augmentation se situant dans le haut d'une fourchette de croissance à un chiffre et s'attend à ce que le nombre de mises en chantier d'unités résidentielles soit de l'ordre d'environ 1,45 million d'unités aux États-Unis et à ce qu'approximativement 16 millions de véhicules automobiles soient vendus dans ce pays. Pour la campagne agricole 2020-2021, la récolte céréalière au Canada a été supérieure à sa moyenne triennale tandis que celle aux États-Unis a correspondu à la moyenne triennale du pays. La Compagnie présume que les récoltes céréalières 2021-2022 au Canada et aux États-Unis correspondront à leurs moyennes triennales respectives. Le CN estime que le total des TMC en 2021 se situera dans le haut d'une fourchette de croissance à un chiffre par rapport à 2020. Le CN présume que les prix continueront d'être supérieurs à l'inflation ferroviaire. Le CN présume que la valeur du dollar CA en devise américaine s'établira approximativement à 0,80 \$ en 2021 et que le prix moyen du baril de pétrole brut (*West Texas Intermediate*) sera d'environ 60 \$ US le baril en 2021. En 2021, le CN prévoit investir environ 3,0 G\$ CA dans son programme de dépenses en immobilisations, dont 1,6 G\$ CA seront affectés à l'entretien des voies et de l'infrastructure ferroviaire.

#### **Aucune offre ni sollicitation**

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat des titres, ni une sollicitation de vote ou d'approbation, et aucune vente de ces titres n'interviendra dans un territoire où une telle offre, une telle sollicitation ou une telle vente serait illégale avant que les titres soient inscrits ou que leur placement soit permis en vertu des lois sur les valeurs mobilières du territoire en question. Aucun placement de titres ne sera fait sauf au moyen d'un prospectus satisfaisant aux exigences de l'article 10 de la loi intitulée *Securities Act of 1933*, telle qu'elle peut être modifiée.

#### **Renseignements supplémentaires et où les trouver**

Dans le cadre de l'opération proposée, le CN a déposé auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») des États-Unis une déclaration d'inscription sur formulaire F-4 pour inscrire les actions devant être émises, et la déclaration d'inscription a été déclarée en vigueur. Le CN a déposé son prospectus auprès de la SEC et le KCS a déposé sa circulaire de sollicitation de procurations finale auprès de la SEC relativement à l'opération proposée, et la circulaire de sollicitation de procurations du KCS est envoyée aux actionnaires du KCS afin d'obtenir leur approbation des propositions relatives à la fusion. Le présent communiqué ne remplace pas la déclaration d'inscription, le prospectus, la circulaire de sollicitation de procurations ou d'autres documents que le CN et/ou le KCS peut déposer auprès de la SEC ou des organismes de réglementation des valeurs mobilières compétents au Canada relativement à l'opération proposée.

## Communiqué

LES INVESTISSEURS ET LES PORTEURS DE TITRES SONT PRIÉS DE LIRE LA DÉCLARATION D'INSCRIPTION, LE PROSPECTUS, LA CIRCULAIRE DE SOLlicitATION DE PROCURATIONS ET TOUT AUTRE DOCUMENT PERTINENT DÉPOSÉ AUPRÈS DE LA SEC OU DES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION DES VALEURS MOBILIÈRES COMPÉTENTS AU CANADA DANS LEUR INTÉGRALITÉ DÈS QU'ILS SERONT DISPONIBLES (Y COMPRIS TOUTES LES MODIFICATIONS ET TOUTS LES SUPPLÉMENTS APPORTÉS), LE CAS ÉCHÉANT, CAR ILS RENFERMERONT DES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS SUR LE CN, LE KCS ET L'OPÉRATION PROPOSÉE. Les investisseurs et les porteurs de titres peuvent obtenir des exemplaires de ces documents (lorsqu'ils seront disponibles) et des autres documents déposés auprès de la SEC et des organismes de réglementation des valeurs mobilières compétents au Canada par le CN sans frais aux adresses [www.sec.gov](http://www.sec.gov) et [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Des exemplaires des documents déposés par le CN (lorsqu'ils seront disponibles) pourront également être obtenus sans frais en accédant au site Web du CN à l'adresse [www.cn.ca](http://www.cn.ca). Des exemplaires des documents déposés par le KCS (lorsqu'ils seront disponibles) pourront également être obtenus sans frais en accédant au site Web [www.investors.kcsouthern.com](http://www.investors.kcsouthern.com), sur demande écrite adressée à l'attention du secrétaire général du KCS au 427 West 12th Street, Kansas City, Missouri 64105 ou en communiquant avec le bureau du secrétaire général par téléphone, au 1 888 800-3690, ou par courriel, à l'adresse [corpsec@kcsouthern.com](mailto:corpsec@kcsouthern.com).

### Participants

Le présent communiqué n'est pas une sollicitation de procurations ni ne remplace une circulaire de sollicitation de procurations ou d'autres documents qui peuvent être déposés auprès de la SEC ou des organismes de réglementation des valeurs mobilières compétents au Canada. Cependant, le CN et ses administrateurs, membres de la haute direction et autres membres de la direction et employés pourraient être considérés comme des participants à la sollicitation de procurations à l'égard de l'opération proposée. Les renseignements portant sur les membres de la haute direction et les administrateurs du CN peuvent être consultés dans la Circulaire de sollicitation de procurations 2021 de celui-ci, datée du 9 mars 2021, ainsi que dans son Rapport annuel 2020 sur formulaire F-40 déposé auprès de la SEC le 1<sup>er</sup> février 2021 qui sont, dans chaque cas, disponibles sur son site Web à l'adresse [www.cn.ca/investisseurs/](http://www.cn.ca/investisseurs/) et aux adresses [www.sec.gov](http://www.sec.gov) et [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Des renseignements supplémentaires concernant les intérêts de ces participants éventuels seront inclus dans les déclarations d'inscription, circulaires de sollicitation de procurations, déclarations d'offre publique d'achat et autres documents déposés auprès de la SEC ou des organismes de réglementation des valeurs mobilières compétents au Canada lorsqu'ils seront disponibles. Ces documents (lorsqu'ils seront disponibles) peuvent être obtenus sans frais sur le site Web de la SEC à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov) et à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com), selon le cas.

Ce communiqué et toute information complémentaire, notamment les États financiers, les Notes afférentes et le Rapport de gestion, figurent dans le Rapport trimestriel du CN qui est accessible sur le site Web de la Compagnie à [www.cn.ca/resultats-financiers](http://www.cn.ca/resultats-financiers), sur le site SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur le site Web de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis par EDGAR à [www.sec.gov](http://www.sec.gov).

### À propos du CN

Le CN est un chef de file mondial du transport et un partenaire commercial majeur. Essentiel à l'économie, aux clients et aux collectivités qu'il dessert, le CN achemine annuellement en toute sécurité plus de 300 millions de tonnes de ressources naturelles, de produits manufacturés et de produits finis partout en Amérique du Nord. En tant que seul chemin de fer à relier les côtes est et ouest du Canada au sud des États-Unis par un réseau ferroviaire de 19 500 milles, le CN et ses filiales contribuent à la prospérité des collectivités et au commerce durable depuis 1919. Le CN maintient son engagement à l'égard des programmes de responsabilité sociale et de l'environnement.

- 30 -

#### **Sources:**

##### **Médias**

Mathieu Gaudreault  
Conseiller principal  
Relations avec les médias  
1 (833) 946-3342  
[media@cn.ca](mailto:media@cn.ca)

##### **Communauté d'investissement**

Paul Butcher  
Vice-président  
Relations avec les investisseurs  
(514) 399-0052  
[investor.relations@cn.ca](mailto:investor.relations@cn.ca)

## Quelques statistiques ferroviaires – non auditées

	Pour les trois mois terminés le 30 juin		Pour les six mois terminés le 30 juin	
	2021	2020	2021	2020
<b>Mesures financières</b>				
<b>Indicateurs de performance financière clés <sup>1)</sup></b>				
Total des produits d'exploitation (en millions de dollars)	3 598	3 209	7 133	6 754
Produits marchandises (en millions de dollars)	3 452	3 038	6 875	6 462
Bénéfice d'exploitation (en millions de dollars)	1 382	785	2 709	2 000
Bénéfice d'exploitation rajusté (en millions de dollars) <sup>2)</sup>	1 382	1 271	2 572	2 486
Bénéfice net (en millions de dollars)	1 034	545	2 008	1 556
Bénéfice net rajusté (en millions de dollars) <sup>2)</sup>	1 058	908	1 930	1 778
Bénéfice dilué par action (en dollars)	1,46	0,77	2,82	2,18
Bénéfice dilué par action rajusté (en dollars) <sup>2)</sup>	1,49	1,28	2,71	2,49
Flux de trésorerie disponibles (en millions de dollars) <sup>2)</sup>	741	1 008	1 280	1 581
Acquisitions brutes d'immobilisations (en millions de dollars)	729	714	1 141	1 317
Rachats d'actions (en millions de dollars)	123	—	414	379
Dividendes par action (en dollars)	0,615	0,575	1,230	1,150
<b>Situation financière <sup>1)</sup></b>				
Actif total (en millions de dollars)	46 256	45 199	46 256	45 199
Passif total (en millions de dollars)	25 918	26 424	25 918	26 424
Avoir des actionnaires (en millions de dollars)	20 338	18 775	20 338	18 775
<b>Ratio financier</b>				
Ratio d'exploitation (%)	61,6	75,5	62,0	70,4
Ratio d'exploitation rajusté (%) <sup>2)</sup>	61,6	60,4	63,9	63,2
<b>Mesures d'exploitation <sup>3)</sup></b>				
<b>Statistiques d'exploitation</b>				
Tonnes-milles brutes (TMB) (en millions)	116 735	102 386	237 515	216 365
Tonnes-milles commerciales (TMC) (en millions)	59 246	52 517	120 700	110 887
Wagons complets (en milliers)	1 469	1 294	2 900	2 629
Milles de parcours (Canada et États-Unis)	19 500	19 500	19 500	19 500
Effectif (à la fin de la période)	24 376	22 112	24 376	22 112
Effectif (moyenne de la période)	24 410	22 431	24 459	23 848
<b>Mesures d'exploitation clés</b>				
Produits marchandises par TMC (en cents)	5,83	5,78	5,70	5,83
Produits marchandises par wagon complet (en dollars)	2 350	2 348	2 371	2 458
TMB par effectif moyen (en milliers)	4 782	4 564	9 711	9 073
Charges d'exploitation par TMB (en cents)	1,90	2,37	1,86	2,20
Charge de main-d'œuvre et d'avantages sociaux par TMB (en cents)	0,59	0,55	0,62	0,60
Carburant diesel consommé (en millions de gallons US)	100,4	90,2	211,7	199,1
Prix moyen du carburant (en dollars par gallon US)	3,24	2,08	3,05	2,53
Rendement du carburant (gallons US de carburant de locomotive consommés par 1 000 TMB)	0,86	0,88	0,89	0,92
Poids des trains (en tonnes)	9 840	9 922	9 623	9 491
Longueur des trains (en pieds)	8 749	8 886	8 536	8 389
Vitesse des wagons (wagons-milles par jour)	205	197	195	186
Temps de séjour (ensemble du réseau, en heures)	7,7	8,4	8,0	8,4
Vitesse moyenne des trains directs sur le réseau (milles par heure)	19,5	19,9	18,8	18,9
Utilisation des locomotives (TMB remorquées en fonction du total des HP)	204	204	201	192
<b>Indicateurs de sécurité <sup>4)</sup></b>				
Taux de fréquence des blessures (par 200 000 heures-personnes)	0,95	1,38	1,29	1,85
Taux d'accidents (par million de trains-milles)	1,79	2,13	1,49	2,05

1) Sauf indication contraire, ces montants sont exprimés en dollars CA et dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis.

2) Consulter la section d'information supplémentaire intitulée Mesures de calcul non conformes aux PCGR pour une explication de ces mesures de calcul non conformes aux PCGR.

3) Les statistiques d'exploitation, les mesures d'exploitation clés et les indicateurs de sécurité sont non audités et sont établis à partir des données estimées alors connues, et ils peuvent être modifiés lorsque de l'information plus complète devient disponible. Les définitions des tonnes-milles brutes, du rendement du carburant, du poids des trains, de la longueur des trains, de la vitesse des wagons, du temps de séjour, et de la vitesse moyenne des trains directs sur le réseau figurent dans le Rapport de gestion de la Compagnie. Les définitions des autres indicateurs sont données sur le site Web du CN, à l'adresse [www.cn.ca/glossaire](http://www.cn.ca/glossaire).

4) Selon les critères de divulgation de la Federal Railroad Administration (FRA).

## Renseignements complémentaires – non audités

	Pour les trois mois terminés le 30 juin				Pour les six mois terminés le 30 juin			
	2021	2020	Variation en % fav. (défav.)	Variation en %, en devise constante fav. (défav.) <sup>1)</sup>	2021	2020	Variation en % fav. (défav.)	Variation en %, en devise constante fav. (défav.) <sup>1)</sup>
<b>Produits d'exploitation (en millions de dollars)<sup>2)</sup></b>								
Produits pétroliers et chimiques	685	585	17 %	28 %	1 346	1 376	(2 %)	4 %
Métaux et minéraux	377	308	22 %	34 %	745	713	4 %	12 %
Produits forestiers	451	413	9 %	20 %	880	846	4 %	11 %
Charbon	158	140	13 %	19 %	284	283	– %	4 %
Produits céréaliers et engrais	609	649	(6 %)	– %	1 322	1 259	5 %	9 %
Intermodal	1 037	874	19 %	23 %	2 005	1 723	16 %	20 %
Véhicules automobiles	135	69	96 %	114 %	293	262	12 %	20 %
<i>Total – Produits marchandises</i>	<b>3 452</b>	<b>3 038</b>	<b>14 %</b>	<b>22 %</b>	<b>6 875</b>	<b>6 462</b>	<b>6 %</b>	<b>12 %</b>
Autres produits d'exploitation	146	171	(15 %)	(7 %)	258	292	(12 %)	(6 %)
<i>Total – Produits d'exploitation</i>	<b>3 598</b>	<b>3 209</b>	<b>12 %</b>	<b>20 %</b>	<b>7 133</b>	<b>6 754</b>	<b>6 %</b>	<b>11 %</b>
<b>Tonnes-milles commerciales (TMC) (en millions)<sup>3)</sup></b>								
Produits pétroliers et chimiques	10 054	8 832	14 %	14 %	20 786	22 520	(8 %)	(8 %)
Métaux et minéraux	6 652	3 881	71 %	71 %	12 945	10 357	25 %	25 %
Produits forestiers	6 957	6 029	15 %	15 %	13 627	12 351	10 %	10 %
Charbon	4 648	4 242	10 %	10 %	8 674	8 320	4 %	4 %
Produits céréaliers et engrais	14 922	15 062	(1 %)	(1 %)	32 763	29 261	12 %	12 %
Intermodal	15 409	14 157	9 %	9 %	30 642	26 919	14 %	14 %
Véhicules automobiles	604	314	92 %	92 %	1 263	1 159	9 %	9 %
<i>Total – TMC</i>	<b>59 246</b>	<b>52 517</b>	<b>13 %</b>	<b>13 %</b>	<b>120 700</b>	<b>110 887</b>	<b>9 %</b>	<b>9 %</b>
<b>Produits marchandises/TMC (en cents)<sup>2) 3)</sup></b>								
Produits pétroliers et chimiques	6,81	6,62	3 %	12 %	6,48	6,11	6 %	13 %
Métaux et minéraux	5,67	7,94	(29 %)	(22 %)	5,76	6,88	(16 %)	(10 %)
Produits forestiers	6,48	6,85	(5 %)	4 %	6,46	6,85	(6 %)	1 %
Charbon	3,40	3,30	3 %	8 %	3,27	3,40	(4 %)	– %
Produits céréaliers et engrais	4,08	4,31	(5 %)	– %	4,04	4,30	(6 %)	(2 %)
Intermodal	6,73	6,17	9 %	13 %	6,54	6,40	2 %	5 %
Véhicules automobiles	22,35	21,97	2 %	12 %	23,20	22,61	3 %	10 %
<i>Total – Produits marchandises/TMC</i>	<b>5,83</b>	<b>5,78</b>	<b>1 %</b>	<b>8 %</b>	<b>5,70</b>	<b>5,83</b>	<b>(2 %)</b>	<b>3 %</b>
<b>Wagons complets (en milliers)<sup>3)</sup></b>								
Produits pétroliers et chimiques	143	131	9 %	9 %	293	304	(4 %)	(4 %)
Métaux et minéraux	241	217	11 %	11 %	464	458	1 %	1 %
Produits forestiers	90	83	8 %	8 %	176	171	3 %	3 %
Charbon	100	71	41 %	41 %	169	148	14 %	14 %
Produits céréaliers et engrais	162	162	– %	– %	338	312	8 %	8 %
Intermodal	691	609	13 %	13 %	1 367	1 157	18 %	18 %
Véhicules automobiles	42	21	100 %	100 %	93	79	18 %	18 %
<i>Total – Wagons complets</i>	<b>1 469</b>	<b>1 294</b>	<b>14 %</b>	<b>14 %</b>	<b>2 900</b>	<b>2 629</b>	<b>10 %</b>	<b>10 %</b>
<b>Produits marchandises/wagon complet (en dollars)<sup>2) 3)</sup></b>								
Produits pétroliers et chimiques	4 790	4 466	7 %	17 %	4 594	4 526	2 %	8 %
Métaux et minéraux	1 564	1 419	10 %	21 %	1 606	1 557	3 %	10 %
Produits forestiers	5 011	4 976	1 %	10 %	5 000	4 947	1 %	8 %
Charbon	1 580	1 972	(20 %)	(16 %)	1 680	1 912	(12 %)	(9 %)
Produits céréaliers et engrais	3 759	4 006	(6 %)	– %	3 911	4 035	(3 %)	1 %
Intermodal	1 501	1 435	5 %	9 %	1 467	1 489	(1 %)	1 %
Véhicules automobiles	3 214	3 286	(2 %)	7 %	3 151	3 316	(5 %)	2 %
<i>Total – Produits marchandises/wagon complet</i>	<b>2 350</b>	<b>2 348</b>	<b>– %</b>	<b>7 %</b>	<b>2 371</b>	<b>2 458</b>	<b>(4 %)</b>	<b>1 %</b>

1) Consulter la section d'information supplémentaire intitulée Mesures de calcul non conformes aux PCGR pour une explication de cette mesure de calcul non conforme aux PCGR.

2) Ces montants sont exprimés en dollars CA.

3) Les statistiques d'exploitation et les mesures d'exploitation clés connexes sont non auditées et sont établies à partir des données estimées alors connues, et elles peuvent être modifiées lorsque de l'information plus complète devient disponible.

## Mesures de calcul non conformes aux PCGR — non auditées

Dans la présente section d'information supplémentaire, la « Compagnie » ou « CN » désignent la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et ses filiales en propriété exclusive. À moins d'indication contraire, les données financières contenues dans la présente section sont exprimées en dollars CA.

Le CN présente ses résultats financiers selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis. La Compagnie utilise également des mesures de calcul non conformes aux PCGR, qui ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR, telles que les mesures de la performance rajustées, la devise constante, les flux de trésorerie disponibles et le ratio capitaux empruntés rajustés/bénéfice avant intérêts, impôts sur les bénéfices et amortissement (BAIIA) rajusté exprimé sous forme de multiple. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR peuvent ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Selon l'avis de la direction, ces mesures de calcul non conformes aux PCGR sont des mesures utiles de la performance et fournissent aux investisseurs de l'information supplémentaire leur permettant d'évaluer les résultats d'exploitation et les liquidités de la Compagnie. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne doivent pas être considérées isolément et ne remplacent aucunement les mesures financières préparées conformément aux PCGR.

## Mesures de la performance rajustées

La direction est d'avis que le bénéfice net rajusté, le bénéfice par action rajusté, le bénéfice d'exploitation rajusté et le ratio d'exploitation rajusté sont des mesures utiles de calcul de la performance qui peuvent faciliter les comparaisons entre les périodes, puisqu'elles excluent des éléments qui ne résultent pas nécessairement des activités quotidiennes du CN et qui pourraient fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. La direction utilise des mesures de la performance rajustées, qui excluent certains éléments des produits et des charges de ses résultats dont la direction estime qu'ils ne sont pas représentatifs des activités d'exploitation sous-jacentes du CN, afin d'établir des objectifs de performance et comme outil pour mesurer la performance du CN. Toutefois, l'exclusion de ces éléments de produits et de charges dans ces mesures ne signifie pas que ces éléments sont nécessairement non récurrents. Ces mesures ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2021, le bénéfice net rajusté de la Compagnie s'est établi à 1 058 M\$, ou 1,49 \$ par action après dilution, et à 1 930 M\$, ou 2,71 \$ par action après dilution, respectivement. Les données rajustées pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2021 excluent 32 M\$, ou 24 M\$ après impôts (0,03 \$ par action après dilution), découlant de l'amortissement des frais de crédit-relais liés à l'acquisition en cours du Kansas City Southern (KCS), comptabilisés dans le poste Intérêts débiteurs des États consolidés des résultats. Les données rajustées pour les six mois terminés le 30 juin 2021 excluent aussi 137 M\$, ou 102 M\$ après impôts (0,14 \$ par action après dilution), découlant du recouvrement d'une perte sur les actifs détenus en vue de la vente comptabilisée au deuxième trimestre de 2020 pour tenir compte de l'entente en vue de la vente de certaines lignes non essentielles à un exploitant de chemin de fer d'intérêt local.

Pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2020, le bénéfice net rajusté de la Compagnie s'est établi à 908 M\$, ou 1,28 \$ par action après dilution, et à 1 778 M\$, ou 2,49 \$ par action après dilution, respectivement. Les données rajustées pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2020 excluent une perte de 486 M\$, ou 363 M\$ après impôts (0,51 \$ par action après dilution), découlant de la décision de la Compagnie de mettre en vente, pour des activités ferroviaires continues, certaines lignes non essentielles au Wisconsin, au Michigan et en Ontario. Les données rajustées pour les six mois terminés le 30 juin 2020 excluent aussi un recouvrement d'impôts exigibles de 141 M\$ (0,20 \$ par action après dilution), au premier trimestre, découlant de l'adoption de la *Coronavirus Aid, Relief, and Economic Security (CARES) Act*, une loi américaine comprenant une série de mesures fiscales et financières visant à relancer l'économie pour faire face à l'impact économique de la pandémie de COVID-19.

## Mesures de calcul non conformes aux PCGR — non auditées

Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice net et du bénéfice par action conformes aux PCGR, tels que déclarés pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2021 et 2020, aux mesures de la performance rajustées non conformes aux PCGR indiquées aux présentes :

En millions, sauf les données par action	Pour les trois mois terminés le 30 juin		Pour les six mois terminés le 30 juin	
	2021	2020	2021	2020
Bénéfice net	1 034 \$	545 \$	2 008 \$	1 556 \$
<i>Rajustements :</i>				
Amortissement des frais de crédit-relais	32	—	32	—
Perte (recouvrement) sur les actifs détenus en vue de la vente	—	486	(137)	486
Charge (recouvrement) d'impôts sur les bénéfices <sup>1)</sup>	(8)	(123)	27	(264)
<b>Bénéfice net rajusté</b>	<b>1 058 \$</b>	<b>908 \$</b>	<b>1 930 \$</b>	<b>1 778 \$</b>
Bénéfice de base par action	1,46 \$	0,77 \$	2,83 \$	2,19 \$
<i>Incidence des rajustements, par action</i>	<b>0,03</b>	0,51	<b>(0,11)</b>	0,31
<b>Bénéfice de base par action rajusté</b>	<b>1,49 \$</b>	<b>1,28 \$</b>	<b>2,72 \$</b>	<b>2,50 \$</b>
Bénéfice dilué par action	1,46 \$	0,77 \$	2,82 \$	2,18 \$
<i>Incidence des rajustements, par action</i>	<b>0,03</b>	0,51	<b>(0,11)</b>	0,31
<b>Bénéfice dilué par action rajusté</b>	<b>1,49 \$</b>	<b>1,28 \$</b>	<b>2,71 \$</b>	<b>2,49 \$</b>

1) Comprend l'incidence fiscale : i) des rajustements fondés sur la nature de l'élément aux fins de l'impôt ainsi que les taux d'imposition du ressort territorial concerné, ou ii) des modifications à la législation fiscale et de l'adoption de taux.

Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice d'exploitation et du ratio d'exploitation conformes aux PCGR, tels que déclarés pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2021 et 2020, aux mesures de la performance rajustées non conformes aux PCGR indiquées aux présentes :

En millions, sauf les pourcentages	Pour les trois mois terminés le 30 juin		Pour les six mois terminés le 30 juin	
	2021	2020	2021	2020
Bénéfice d'exploitation	1 382 \$	785 \$	2 709 \$	2 000 \$
<i>Rajustement : Perte (recouvrement) sur les actifs détenus en vue de la vente</i>	—	486	(137)	486
<b>Bénéfice d'exploitation rajusté</b>	<b>1 382 \$</b>	<b>1 271 \$</b>	<b>2 572 \$</b>	<b>2 486 \$</b>
Ratio d'exploitation <sup>1)</sup>	61,6 %	75,5 %	62,0 %	70,4 %
<i>Incidence du rajustement</i>	—	(15,1)-pts	1,9-pts	(7,2)-pts
<b>Ratio d'exploitation rajusté</b>	<b>61,6 %</b>	<b>60,4 %</b>	<b>63,9 %</b>	<b>63,2 %</b>

1) Le ratio d'exploitation est défini comme les charges d'exploitation sous forme de pourcentage des produits d'exploitation.

## Devise constante

La présentation des résultats financiers en devise constante permet d'examiner les résultats financiers sans que soit prise en compte l'incidence des fluctuations des taux de change, ce qui facilite les comparaisons entre les périodes dans l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Les mesures déclarées en devise constante sont considérées comme non conformes aux PCGR, ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. On obtient des résultats financiers en devise constante en convertissant les résultats libellés en dollars US de la période en cours aux taux de change de la période correspondante de l'exercice précédent. Les taux de change moyens se sont établis à 1,23 \$ et à 1,25 \$ par 1,00 \$ US, respectivement, pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2021, et à 1,39 \$ et à 1,37 \$ par 1,00 \$ US, respectivement, pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2020.

En devise constante, le bénéfice net de la Compagnie pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2021 aurait été plus élevé de 77 M\$ (0,11 \$ par action après dilution) et de 110 M\$ (0,15 \$ par action après dilution), respectivement.

## Flux de trésorerie disponibles

La direction estime que les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile des liquidités puisqu'ils démontrent la capacité de la Compagnie de générer des flux de trésorerie pour des obligations de dette et à des fins discrétionnaires, telles que le versement de dividendes, les rachats d'actions et les occasions stratégiques. La Compagnie définit les flux de trésorerie disponibles comme la différence entre les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation et les flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement, rajustés pour tenir compte de l'incidence des acquisitions d'entreprises et des coûts de transaction associés réglés en espèces, s'il y a lieu. Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas définis de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation conformément aux PCGR, tels que déclarés pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2021 et 2020, aux flux de trésorerie disponibles non conformes aux PCGR indiqués aux présentes :

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 juin		Pour les six mois terminés le 30 juin	
	2021	2020	2021	2020
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	1 475 \$	1 757 \$	2 427 \$	2 937 \$
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement	(1 642)	(749)	(2 055)	(1 356)
Flux de trésorerie nets générés avant les activités de financement	(167)	1 008	372	1 581
Rajustement : Acquisition en cours <sup>1)</sup>	908	—	908	—
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	<b>741 \$</b>	<b>1 008 \$</b>	<b>1 280 \$</b>	<b>1 581 \$</b>

1) Lié à une avance au KCS et aux autres coûts de transaction engagés. Consulter la Note 3, Acquisition en cours du KCS, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audité du CN pour de plus amples renseignements.

## Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple

La direction est d'avis que le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple est une mesure utile de la solvabilité parce qu'il reflète la capacité de la Compagnie à faire face à ses obligations du service de la dette et à d'autres obligations à long terme. La Compagnie calcule le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple en divisant les capitaux empruntés rajustés par le BAIIA rajusté. Ces mesures ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement des capitaux empruntés et du bénéfice net conformément aux PCGR, tels que déclarés aux 30 juin 2021 et 2020 et pour les douze mois terminés les 30 juin 2021 et 2020, aux mesures rajustées indiquées aux présentes, lesquelles ont été utilisées pour calculer le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple, non conforme aux PCGR :

En millions, à moins d'indication contraire	Au 30 juin et pour les douze mois terminés le 30 juin	2021	2020
Capitaux empruntés		13 719 \$	14 162 \$
Rajustements :			
Passifs liés aux contrats de location-exploitation, incluant la tranche échéant à moins de un an		379	451
Régimes de retraite en déficit		545	523
<b>Capitaux empruntés rajustés</b>		<b>14 643 \$</b>	<b>15 136 \$</b>
Bénéfice net		4 014 \$	3 624 \$
Intérêts débiteurs		559	554
Charge d'impôts sur les bénéfices		1 310	1 004
Amortissement		1 603	1 555
<b>BAIIA</b>		<b>7 486</b>	<b>6 737</b>
Rajustements :			
Perte (recouvrement) sur les actifs détenus en vue de la vente		(137)	486
Autres produits		(48)	(35)
Autres éléments du produit net des prestations		(349)	(316)
Coût des contrats de location-exploitation		135	156
<b>BAIIA rajusté</b>		<b>7 087 \$</b>	<b>7 028 \$</b>
<b>Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple (fois)</b>		<b>2,07</b>	<b>2,15</b>

## États consolidés des résultats — non audités

<i>En millions, sauf les données par action</i>	Pour les trois mois terminés le 30 juin		Pour les six mois terminés le 30 juin	
	2021	2020	2021	2020
<b>Produits d'exploitation (Note 4)</b>	<b>3 598 \$</b>	3 209 \$	<b>7 133 \$</b>	6 754 \$
<b>Charges d'exploitation</b>				
Main-d'œuvre et avantages sociaux	692	563	1 477	1 306
Services acquis et matières	527	518	1 076	1 096
Carburant	380	227	744	587
Amortissement	406	404	810	796
Location de matériel	83	107	172	212
Risques divers et autres	128	119	282	271
Perte (recouvrement) sur les actifs détenus en vue de la vente (Note 5)	—	486	(137)	486
<b>Total – Charges d'exploitation</b>	<b>2 216</b>	2 424	<b>4 424</b>	4 754
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>1 382</b>	785	<b>2 709</b>	2 000
Intérêts débiteurs	(158)	(144)	(288)	(283)
Autres éléments du produit net des prestations (Note 6)	96	80	192	158
Autres produits (pertes)	51	(4)	49	7
<b>Bénéfice avant les impôts sur les bénéfices</b>	<b>1 371</b>	717	<b>2 662</b>	1 882
Charge d'impôts sur les bénéfices (Note 7)	(337)	(172)	(654)	(326)
<b>Bénéfice net</b>	<b>1 034 \$</b>	545 \$	<b>2 008 \$</b>	1 556 \$
<b>Bénéfice par action (Note 8)</b>				
De base	1,46 \$	0,77 \$	2,83 \$	2,19 \$
Dilué	1,46 \$	0,77 \$	2,82 \$	2,18 \$
<b>Nombre moyen pondéré d'actions (Note 8)</b>				
En circulation	709,0	710,7	710,0	711,5
Dilué	710,6	712,2	711,7	713,1
<b>Dividendes déclarés par action</b>	<b>0,615 \$</b>	0,575 \$	<b>1,230 \$</b>	1,150 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés non audités.

## États consolidés du bénéfice global — non audités

<i>En millions</i>	Pour les trois mois terminés le 30 juin		Pour les six mois terminés le 30 juin	
	2021	2020	2021	2020
Bénéfice net	1 034 \$	545 \$	2 008 \$	1 556 \$
<b>Autre bénéfice (perte) global(e) (Note 13)</b>				
Gain (perte) net(te) sur la conversion des devises	(81)	(204)	(138)	248
Variation nette des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite (Note 6)	73	59	145	121
<b>Autre bénéfice (perte) global(e) avant impôts sur les bénéfices</b>	<b>(8)</b>	(145)	7	369
Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices	(31)	(55)	(64)	13
<b>Autre bénéfice (perte) global(e)</b>	<b>(39)</b>	(200)	(57)	382
<b>Bénéfice global</b>	<b>995 \$</b>	345 \$	<b>1 951 \$</b>	1 938 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés non audités.

## Bilans consolidés — non audités

<i>En millions</i>	<b>30 juin 2021</b>	31 décembre 2020
<b>Actif</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	569 \$	569 \$
Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions (Note 9)	525	531
Débiteurs	1 219	1 054
Matières et fournitures	638	583
Autres actifs à court terme (Note 10)	535	365
<i>Total – Actif à court terme</i>	<b>3 486</b>	3 102
Immobilisations	39 918	40 069
Actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location-exploitation (Note 11)	395	435
Actif relatif aux régimes de retraite	1 077	777
Actifs incorporels, écart d'acquisition et autres	459	421
Avance au KCS et autres coûts de transaction (Note 3)	921	–
<b>Total – Actif</b>	<b>46 256 \$</b>	44 804 \$
<b>Passif et avoir des actionnaires</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs et autres	2 171 \$	2 364 \$
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	1 579	910
<i>Total – Passif à court terme</i>	<b>3 750</b>	3 274
Impôts reportés	8 484	8 271
Autres passifs et crédits reportés	508	534
Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	752	767
Dette à long terme	12 140	11 996
Passifs liés aux contrats de location-exploitation (Note 11)	284	311
<b>Avoir des actionnaires</b>		
Actions ordinaires	3 709	3 698
Actions ordinaires dans les Fiducies d'actions (Note 9)	(97)	(115)
Surplus d'apport	379	379
Autre perte globale cumulée (Note 13)	(3 529)	(3 472)
Bénéfices non répartis	19 876	19 161
<i>Total – Avoir des actionnaires</i>	<b>20 338</b>	19 651
<b>Total – Passif et avoir des actionnaires</b>	<b>46 256 \$</b>	44 804 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés non audités.

## États consolidés de l'évolution de l'avoir des actionnaires – non audités

En millions	Nombre d'actions ordinaires		Actions ordinaires	Actions ordinaires détenues dans les Fiducies d'actions	Surplus d'apport	Autre perte globale cumulée	Bénéfices non répartis	Total – Avoir des actionnaires
	En circulation	Fiducies d'actions						
Solde au 31 mars 2021	708,7	1,0	3 710 \$	(96) \$	368 \$	(3 490) \$	19 399 \$	19 891 \$
Bénéfice net							1 034	1 034
Options d'achat d'actions levées	0,1		3		(1)			2
Règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres	–	–		6	(5)		(1)	–
Charge liée à la rémunération à base d'actions et autres					17		(1)	16
Rachat d'actions ordinaires (Note 9)	(0,8)		(4)				(119)	(123)
Achats d'actions par les Fiducies d'actions	(0,1)	0,1		(7)				(7)
Autre perte globale (Note 13)						(39)		(39)
Dividendes							(436)	(436)
<b>Solde au 30 juin 2021</b>	<b>707,9</b>	<b>1,1</b>	<b>3 709 \$</b>	<b>(97) \$</b>	<b>379 \$</b>	<b>(3 529) \$</b>	<b>19 876 \$</b>	<b>20 338 \$</b>

En millions	Nombre d'actions ordinaires		Actions ordinaires	Actions ordinaires détenues dans les Fiducies d'actions	Surplus d'apport	Autre perte globale cumulée	Bénéfices non répartis	Total – Avoir des actionnaires
	En circulation	Fiducies d'actions						
Solde au 31 décembre 2020	710,3	1,3	3 698 \$	(115) \$	379 \$	(3 472) \$	19 161 \$	19 651 \$
Bénéfice net							2 008	2 008
Options d'achat d'actions levées	0,3		26		(4)			22
Règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres	0,3	(0,3)		32	(38)		(21)	(27)
Charge liée à la rémunération à base d'actions et autres					42		(1)	41
Rachat d'actions ordinaires (Note 9)	(2,9)		(15)				(399)	(414)
Achats d'actions par les Fiducies d'actions	(0,1)	0,1		(14)				(14)
Autre perte globale (Note 13)						(57)		(57)
Dividendes							(872)	(872)
<b>Solde au 30 juin 2021</b>	<b>707,9</b>	<b>1,1</b>	<b>3 709 \$</b>	<b>(97) \$</b>	<b>379 \$</b>	<b>(3 529) \$</b>	<b>19 876 \$</b>	<b>20 338 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés non audités.

## États consolidés de l'évolution de l'avoir des actionnaires – non audités

En millions	Nombre d'actions ordinaires		Actions ordinaires	Actions ordinaires détenues dans les Fiducies d'actions	Surplus d'apport	Autre perte globale cumulée	Bénéfices non répartis	Total – Avoir des actionnaires
	En circulation	Fiducies d'actions						
Solde au 31 mars 2020	709,8	1,3	3 658 \$	(126) \$	363 \$	(2 901) \$	17 840 \$	18 834 \$
Bénéfice net							545	545
Options d'achat d'actions levées	0,1		9		(2)			7
Règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres	–	–		7	(10)		1	(2)
Charge liée à la rémunération à base d'actions et autres					6		(2)	4
Achats d'actions par les Fiducies d'actions	(0,1)	0,1		(5)				(5)
Autre perte globale (Note 13)						(200)		(200)
Dividendes							(408)	(408)
Solde au 30 juin 2020	709,8	1,4	3 667 \$	(124) \$	357 \$	(3 101) \$	17 976 \$	18 775 \$

En millions	Nombre d'actions ordinaires		Actions ordinaires	Actions ordinaires détenues dans les Fiducies d'actions	Surplus d'apport	Autre perte globale cumulée	Bénéfices non répartis	Total – Avoir des actionnaires
	En circulation	Fiducies d'actions						
Solde au 31 décembre 2019	712,3	1,8	3 650 \$	(163) \$	403 \$	(3 483) \$	17 634 \$	18 041 \$
Bénéfice net							1 556	1 556
Options d'achat d'actions levées	0,4		34		(5)			29
Règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres	0,5	(0,5)		50	(64)		(33)	(47)
Charge liée à la rémunération à base d'actions et autres					23		(2)	21
Rachat d'actions ordinaires (Note 9)	(3,3)		(17)				(362)	(379)
Achats d'actions par les Fiducies d'actions	(0,1)	0,1		(11)				(11)
Autre bénéfice global (Note 13)						382		382
Dividendes							(817)	(817)
Solde au 30 juin 2020	709,8	1,4	3 667 \$	(124) \$	357 \$	(3 101) \$	17 976 \$	18 775 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés non audités.

## États consolidés des flux de trésorerie — non audités

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 juin		Pour les six mois terminés le 30 juin	
	2021	2020	2021	2020
<b>Activités d'exploitation</b>				
Bénéfice net	1 034 \$	545 \$	2 008 \$	1 556 \$
Rajustements visant à rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation :				
Amortissement	406	404	810	796
Produit et capitalisation des régimes de retraite	(50)	(46)	(159)	(138)
Amortissement des frais de crédit-relais (Note 3)	32	—	32	—
Impôts reportés	98	(15)	249	279
Perte (recouvrement) sur les actifs détenus en vue de la vente (Note 5)	—	486	(137)	486
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :				
Débiteurs	(49)	187	(178)	186
Matières et fournitures	(5)	24	(54)	(28)
Créditeurs et autres	(10)	114	(222)	(292)
Autres actifs à court terme	18	(1)	19	6
Autres activités d'exploitation, nettes	1	59	59	86
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation</b>	<b>1 475</b>	<b>1 757</b>	<b>2 427</b>	<b>2 937</b>
<b>Activités d'investissement</b>				
Acquisitions d'immobilisations	(729)	(714)	(1 141)	(1 317)
Acquisition en cours (Note 3)	(908)	—	(908)	—
Autres activités d'investissement, nettes	(5)	(35)	(6)	(39)
<b>Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement</b>	<b>(1 642)</b>	<b>(749)</b>	<b>(2 055)</b>	<b>(1 356)</b>
<b>Activités de financement</b>				
Émission de dette (Note 9)	14	810	403	1 757
Remboursement de dette	(16)	(574)	(274)	(1 180)
Variation nette du papier commercial (Note 9)	903	(983)	916	(679)
Frais de crédit-relais (Note 3)	(93)	—	(93)	—
Règlement des contrats de change à terme sur la dette	(15)	40	(24)	61
Émission d'actions ordinaires découlant de la levée d'options d'achat d'actions	2	7	22	29
Impôts retenus versés sur le règlement net d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres (Note 12)	—	(1)	(27)	(44)
Rachat d'actions ordinaires (Note 9)	(137)	—	(414)	(379)
Achat d'actions ordinaires pour le règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres	—	(1)	—	(3)
Achat d'actions ordinaires par les Fiducies d'actions	(7)	(5)	(14)	(11)
Dividendes versés	(436)	(408)	(872)	(817)
<b>Flux de trésorerie nets utilisés par les activités de financement</b>	<b>215</b>	<b>(1 115)</b>	<b>(377)</b>	<b>(1 266)</b>
Effet des fluctuations du taux de change sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les liquidités soumises à restrictions et les équivalents de trésorerie soumis à restrictions	(1)	(2)	(1)	1
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des liquidités soumises à restrictions et des équivalents de trésorerie soumis à restrictions</b>	<b>47</b>	<b>(109)</b>	<b>(6)</b>	<b>316</b>
Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions au début de la période	1 047	1 013	1 100	588
<b>Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions à la fin de la période</b>	<b>1 094 \$</b>	<b>904 \$</b>	<b>1 094 \$</b>	<b>904 \$</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	569 \$	375 \$	569 \$	375 \$
Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions à la fin de la période	525	529	525	529
<b>Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions à la fin de la période</b>	<b>1 094 \$</b>	<b>904 \$</b>	<b>1 094 \$</b>	<b>904 \$</b>
<b>Information supplémentaire sur les flux de trésorerie</b>				
Intérêts versés	(85) \$	(92) \$	(259) \$	(275) \$
Impôts sur les bénéfices remboursés (versés)	(193) \$	2 \$	(381) \$	11 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés non audités.

### 1 – Mode de présentation

Dans les présentes notes, la « Compagnie » ou « CN » désignent la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et ses filiales en propriété exclusive.

Les États financiers consolidés intermédiaires non audités ci-joints, exprimés en dollars CA, ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis pour les états financiers intermédiaires. Par conséquent, ils ne contiennent pas toute l'information exigée selon les PCGR pour les états financiers complets. De l'avis de la direction, tous les rajustements (constitués de montants courus normaux récurrents) jugés nécessaires pour une présentation fidèle ont été inclus. Les résultats d'exploitation intermédiaires ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats qui pourraient être prévus pour l'ensemble de l'exercice.

Ces États financiers consolidés intermédiaires non audités ont été préparés selon des conventions comptables conformes à celles qui ont été utilisées pour dresser les États financiers consolidés annuels de 2020 du CN, et devraient être lus conjointement avec ces états financiers et les Notes afférentes.

### 2 – Recommandations comptables récentes

La récente mise à jour *Accounting Standards Update* (ASU) ci-dessous, qui a été publiée par le *Financial Accounting Standards Board* (FASB), est entrée en vigueur au cours de 2020, a été modifiée en 2021 et n'a pas été adoptée par la Compagnie :

#### **ASU 2020-04 Reference rate reform (Topic 848): Facilitation of the effects of reference rate reform on financial reporting and related amendments**

Le *London Interbank Offered Rate* (LIBOR) est un taux d'intérêt de référence utilisé dans diverses ententes par tous les types d'entités. À la fin de 2021, les banques ne seront plus tenues de communiquer l'information utilisée pour établir le LIBOR qui, par conséquent, pourrait être abandonné. D'autres taux d'intérêt utilisés à l'échelle mondiale pourraient aussi être abandonnés pour des raisons semblables.

Cette norme ASU fournit des mesures de simplification et des exceptions facultatives pour l'application des principes comptables généralement reconnus aux transactions touchées par la réforme des taux de référence, si certains critères sont respectés. Ces transactions touchent notamment les modifications aux contrats, les relations de couverture et la vente ou le transfert des titres d'emprunt classés comme étant détenus jusqu'à l'échéance.

Cette norme ASU est entrée en vigueur le 12 mars 2020 et peut être adoptée de façon prospective au plus tard le 31 décembre 2022, date à laquelle les travaux liés au remplacement du taux de référence devraient être terminés. Actuellement, la Compagnie compte un total d'environ 590 M\$ US d'emprunts en cours fondés sur le LIBOR qui seraient touchés par les dispositions de cette norme. La Compagnie a également une facilité de crédit renouvelable, une facilité de crédit-relais et une facilité de crédit à terme qui font référence au LIBOR (voir la *Note 9, Activités de financement*). La Compagnie n'avait aucun emprunt en cours en vertu de ces facilités de crédit au 30 juin 2021. La Compagnie évalue l'effet que l'adoption de cette norme ASU aura sur ses États financiers consolidés et les informations à fournir connexes, en plus de déterminer si elle choisira d'appliquer l'une ou l'autre des mesures de simplification ou exceptions facultatives permises selon cette norme ASU.

D'autres normes ASU récemment publiées et devant être appliquées le ou après le 30 juin 2021 ont été évaluées par la Compagnie et ne devraient pas avoir une incidence significative sur les États financiers consolidés de la Compagnie.

### 3 – Acquisition en cours du KCS

Le 21 mai 2021, la Compagnie et le Kansas City Southern (KCS) ont conclu une entente de fusion définitive (l'« Entente de fusion ») visant l'acquisition du KCS par le CN (l'« Acquisition »).

L'Acquisition est assujettie au respect des conditions de clôture, à l'approbation des actionnaires du KCS et à l'obtention des approbations réglementaires, y compris deux approbations distinctes du *Surface Transportation Board* (STB) ainsi que des approbations de la Commission fédérale de la concurrence économique (COFEC) et de l'Institut fédéral des télécommunications (IFT) au Mexique. Si le STB donne son approbation de l'utilisation d'une fiducie de vote par le CN, que certaines autres approbations sont obtenues et que les conditions sont remplies, le CN devrait conclure la première étape de l'Acquisition. À ce moment, les actionnaires du KCS recevront la contrepartie de la fusion et Brooklyn US Holdings, Inc. (« Holdco »), une filiale en propriété exclusive de la Compagnie, déposera les actions du KCS dans la fiducie de vote. La deuxième étape sera la prise de contrôle du KCS par le CN. Cette prise de contrôle du KCS ne se concrétisera que lorsque le STB aura donné sa deuxième approbation, qui sera finale ainsi que l'obtention de certaines autres approbations réglementaires.

Lorsque les actions du KCS seront déposées dans la fiducie de vote, le CN prévoit comptabiliser cet investissement selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation. Si l'approbation définitive du KCS est obtenue, la fiducie de vote prendra fin, le CN prendra le contrôle du KCS et l'investissement sera comptabilisé à titre de regroupement d'entreprises.

En vertu des modalités de l'Entente de fusion, lesquelles ont été approuvées à l'unanimité par le conseil d'administration de chaque société, les détenteurs d'actions ordinaires du KCS recevront 200 \$ US en espèces et 1,129 action ordinaire du CN pour chaque action ordinaire du KCS, et les détenteurs d'actions privilégiées du KCS recevront 37,50 \$ US en espèces pour chaque action privilégiée du KCS. La contrepartie envisagée dans le cadre de l'Entente de fusion, qui reflète l'offre du CN du 13 mai 2021, représente une opération d'une valeur totale de 33,6 G\$ US, y compris la prise en charge d'une dette du KCS d'environ 3,8 G\$ US. La valeur réelle de l'opération fluctuera en fonction de la variation du cours des actions ordinaires de la Compagnie et du nombre d'actions ordinaires, d'actions privilégiées et d'unités d'octroi en titres de capitaux propres du KCS en circulation à la date de clôture. En outre, dans le cadre de l'Entente de fusion, Holdco a avancé 700 M\$ US (845 M\$) au KCS relativement au paiement par le KCS du frais de résiliation (« indemnité de rupture ») au Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée (CP) en vertu de l'accord de fusion avec le CP qui a été résilié le 21 mai 2021. Cette avance a été comptabilisée au poste Avance au KCS et autres coûts de transaction dans les Bilans consolidés.

Au deuxième trimestre de 2021, la Compagnie a engagé des coûts de transaction de 76 M\$ en lien avec l'Acquisition, lesquels ont été comptabilisés dans le poste Avance au KCS et autres coûts de transaction des Bilans consolidés conformément avec la mise en application de la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation. La Compagnie a aussi engagé des frais de crédit-relais de 93 M\$ (voir la *Note 9, Activités de financement*) qui sont amortis sur la durée prévue du crédit-relais, dont 32 M\$ ont été comptabilisés dans le poste Intérêts débiteurs des États consolidés des résultats. Certains coûts de transaction supplémentaires seront exigibles seulement à la clôture de l'Acquisition en fiducie de vote.

L'Entente de fusion prévoit des frais de résiliation pour la Compagnie et le KCS. En vertu de l'Entente de fusion, le KCS devra verser au CN un montant de 700 M\$ US si l'Entente de fusion est résiliée dans certaines circonstances, y compris si le conseil d'administration du KCS change sa recommandation en faveur de la transaction ou si le KCS résilie l'Entente de fusion afin de pouvoir conclure une entente portant sur une proposition supérieure. De plus, si l'Entente de fusion est résiliée dans certaines circonstances, le KCS devra rembourser 700 M\$ US à Holdco relativement au montant versé au KCS par Holdco dans le contexte de la résiliation d'une entente antérieure entre le KCS et le CP. La Compagnie devra payer des frais de résiliation à KCS correspondant à 1 G\$ US si l'Entente de fusion est résiliée dans les circonstances suivantes: i) si l'Acquisition n'a pas été réalisée au plus tard le 21 février 2022 parce que le STB n'a pas approuvé l'opération relative à la fiducie de vote à cette date, ou parce qu'il y a eu une injonction ou une ordonnance semblable interdisant l'Acquisition ou l'opération relative à la fiducie de vote provenant des lois du secteur ferroviaire ou en vertu de l'article 721 de la *Defense Production Act of 1950* des États-Unis (l'« Article 721 ») ou ii) une ordonnance définitive et non susceptible d'appel interdisant ou empêchant définitivement la fusion sous l'Article 721 ou sous les lois du secteur ferroviaire.

## 4 – Produits d'exploitation

Le tableau suivant présente de l'information ventilée concernant les produits d'exploitation pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2021 et 2020 :

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 juin		Pour les six mois terminés le 30 juin	
	2021	2020	2021	2020
<b>Produits marchandises</b>				
Produits pétroliers et chimiques	685 \$	585 \$	1 346 \$	1 376 \$
Métaux et minéraux	377	308	745	713
Produits forestiers	451	413	880	846
Charbon	158	140	284	283
Produits céréaliers et engrais	609	649	1 322	1 259
Intermodal	1 037	874	2 005	1 723
Véhicules automobiles	135	69	293	262
<i>Total – Produits marchandises</i>	<b>3 452</b>	<b>3 038</b>	<b>6 875</b>	<b>6 462</b>
Autres produits d'exploitation	146	171	258	292
<i>Total – Produits d'exploitation</i> <sup>1)</sup>	<b>3 598 \$</b>	<b>3 209 \$</b>	<b>7 133 \$</b>	<b>6 754 \$</b>
<b>Produits d'exploitation par zone géographique</b>				
Canada	2 510 \$	2 280 \$	4 995 \$	4 718 \$
États-Unis	1 088	929	2 138	2 036
<i>Total – Produits d'exploitation</i> <sup>1)</sup>	<b>3 598 \$</b>	<b>3 209 \$</b>	<b>7 133 \$</b>	<b>6 754 \$</b>

1) Au 30 juin 2021, la Compagnie avait des obligations de prestation restantes liées aux marchandises en transit, pour lesquelles des produits d'exploitation de 82 M\$ (85 M\$ au 30 juin 2020) devraient être constatés à la prochaine période.

## Passifs sur contrat

Les passifs sur contrat représentent la contrepartie reçue des clients pour laquelle l'obligation de prestation connexe n'a pas été remplie. Les passifs sur contrat sont constatés dans les produits d'exploitation lorsque l'obligation de prestation connexe est remplie ou à mesure qu'elle l'est. La Compagnie inclut les passifs sur contrat dans les postes Créditeurs et autres et Autres passifs et crédits reportés des Bilans consolidés.

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des passifs sur contrat pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2021 et 2020 :

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 juin		Pour les six mois terminés le 30 juin	
	2021	2020	2021	2020
Solde d'ouverture	172 \$	206 \$	200 \$	211 \$
Produits d'exploitation comptabilisés inclus dans le solde d'ouverture	(72)	(10)	(100)	(16)
Augmentation due à une contrepartie reçue, déduction faite des produits d'exploitation comptabilisés	88	6	88	7
<i>Solde de clôture</i>	<b>188 \$</b>	<b>202 \$</b>	<b>188 \$</b>	<b>202 \$</b>
Tranche à court terme – Fin de la période	146 \$	63 \$	146 \$	63 \$

## 5 – Actifs détenus en vue de la vente

Au deuxième trimestre de 2020, la Compagnie a adopté un plan et a entamé le processus de mise en vente, pour des activités ferroviaires continues, de certaines lignes non essentielles représentant environ 850 milles dans le Wisconsin, au Michigan et en Ontario (les « lignes non essentielles »), qui répondaient aux critères de classification à titre d'actifs détenus en vue de la vente. Par conséquent, une perte de 486 M\$ (363 M\$ après impôts) a été comptabilisée afin de rajuster la valeur comptable de ces actifs de voie et de chemin de roulement en fonction de leur prix de vente estimatif net. La valeur comptable des actifs détenus en vue de la vente était comprise au poste Autres actifs à court terme des Bilans consolidés. Voir la Note 10, Autres actifs à court terme.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés non audités

Le 30 mars 2021, le CN a conclu une entente avec un exploitant de chemin de fer d'intérêt local en vue de la vente des lignes non essentielles ainsi que de 50 milles supplémentaires d'actifs de voie et de chemin de roulement, qui n'étaient pas inclus initialement comme actifs détenus en vue de la vente, sous réserve de certaines conditions, dont l'approbation réglementaire du STB. La valeur comptable des actifs détenus en vue de la vente a été rajustée, au premier trimestre de 2021, à 260 M\$ (90 M\$ au 31 décembre 2020) pour prendre en compte le prix de vente prévu au contrat, déduction faite des coûts de transaction estimatifs, ainsi que les actifs de voie et de chemin de roulement supplémentaires compris dans l'entente. L'augmentation de 170 M\$ comprend le recouvrement d'une perte de 137 M\$ (102 M\$ après impôts) sur les lignes non essentielles et de 33 M\$ pour les actifs de voie et de chemin de roulement supplémentaires.

Au 30 juin 2021, les critères pour la classification des actifs détenus en vue de la vente étaient toujours respectés, et il n'y avait aucun changement à la valeur comptable des actifs détenus en vue de la vente.

## 6 – Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite

La Compagnie offre divers régimes de retraite en vertu desquels presque tous les membres de son personnel ont droit, à l'âge de la retraite, à des prestations généralement fondées sur la rémunération et les années de service et (ou) les cotisations. D'autres informations relatives aux régimes de retraite sont présentées à la Note 17, *Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite*, afférente aux États financiers consolidés annuels de 2020 de la Compagnie.

Le tableau suivant présente les éléments du coût (produit) net des prestations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et d'avantages complémentaires de retraite pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2021 et 2020 :

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 juin				Pour les six mois terminés le 30 juin			
	Régimes de retraite		Avantages complémentaires de retraite		Régimes de retraite		Avantages complémentaires de retraite	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Coût des prestations au titre des services rendus	51 \$	40 \$	– \$	– \$	105 \$	88 \$	1 \$	1 \$
<b>Autres éléments du coût (produit) net des prestations</b>								
Intérêts débiteurs	93	133	1	2	186	266	2	3
Rendement prévu sur l'actif des régimes	(263)	(274)	–	–	(525)	(548)	–	–
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés	–	–	–	–	–	1	–	–
Amortissement de la perte actuarielle nette (du gain actuariel net)	74	60	(1)	(1)	147	122	(2)	(2)
<i>Total – Autres éléments du coût (produit) net des prestations</i>	<b>(96)</b>	<b>(81)</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>(192)</b>	<b>(159)</b>	<b>–</b>	<b>1</b>
<i>Coût (produit) net des prestations</i> <sup>1)</sup>	<b>(45) \$</b>	<b>(41) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>(87) \$</b>	<b>(71) \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>2 \$</b>

1) Aux deuxièmes trimestres de 2021 et de 2020, la Compagnie a révisé son estimation du coût (produit) net des prestations au titre des régimes de retraite pour l'ensemble de l'exercice afin de tenir compte des mises à jour des données démographiques des régimes.

### Cotisations au régime de retraite

Les cotisations de 84 M\$ et de 79 M\$, versées au cours des six mois terminés les 30 juin 2021 et 2020, respectivement, représentent principalement des cotisations au régime de retraite principal de la Compagnie, à savoir le Régime de retraite du CN, représentant le coût des prestations au titre des services rendus, tel que déterminé par les évaluations actuarielles applicables de la Compagnie à des fins de capitalisation. En 2021, la Compagnie prévoit maintenant verser des cotisations en espèces totales d'environ 140 M\$ au titre de tous ses régimes de retraite.

## 7 – Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices s'est chiffrée à 337 M\$ et 654 M\$, respectivement, pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2021, contre 172 M\$ et 326 M\$ pour les périodes correspondantes de 2020. La charge d'impôts sur les bénéfices pour les six mois terminés le 30 juin 2020 comprenait un recouvrement d'impôts exigibles de 141 M\$ au premier trimestre découlant de l'adoption de la *Coronavirus Aid, Relief, and Economic Security (CARES) Act*.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés non audités

Le 27 mars 2020, le gouvernement des États-Unis a promulgué la loi CARES, une loi comprenant une série de mesures fiscales et financières visant à relancer l'économie en atténuant les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19. Les mesures de la loi CARES relatives à l'impôt sur les sociétés permettent de reporter intégralement les pertes d'exploitation nettes fédérales américaines survenues au cours des années d'imposition 2018, 2019 et 2020 à chacune des cinq années d'imposition précédentes. En vertu de la loi CARES, la Compagnie a reclassé ses actifs d'impôts reportés de 213 M\$ de 2019 sur la perte d'exploitation nette survenue en 2019 en actifs d'impôts à recouvrer exigibles et a inscrit un recouvrement d'impôts exigibles de 141 M\$ en 2020 pour refléter un montant recouvrable au taux d'impôt fédéral sur les sociétés aux États-Unis plus élevé, soit 35 %, applicable aux années d'imposition antérieures à 2018.

## 8 – Bénéfice par action

Le tableau suivant présente un rapprochement entre le bénéfice de base et le bénéfice dilué par action pour les trois et six mois terminés les 30 juin 2021 et 2020 :

<i>En millions, sauf les données par action</i>	<b>Pour les trois mois terminés le 30 juin</b>		<b>Pour les six mois terminés le 30 juin</b>	
	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Bénéfice net	<b>1 034 \$</b>	545 \$	<b>2 008 \$</b>	1 556 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	<b>709,0</b>	710,7	<b>710,0</b>	711,5
Effet dilutif de la rémunération à base d'actions	<b>1,6</b>	1,5	<b>1,7</b>	1,6
<b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution</b>	<b>710,6</b>	712,2	<b>711,7</b>	713,1
Bénéfice de base par action	<b>1,46 \$</b>	0,77 \$	<b>2,83 \$</b>	2,19 \$
Bénéfice dilué par action	<b>1,46 \$</b>	0,77 \$	<b>2,82 \$</b>	2,18 \$
<b>Unités non incluses dans le calcul, car leur inclusion n'aurait pas eu un effet dilutif</b>				
Options d'achat d'actions	<b>0,7</b>	1,2	<b>0,7</b>	1,2
Unités d'actions liées au rendement	<b>0,1</b>	0,4	<b>0,1</b>	0,3

## 9 – Activités de financement

### Prospectus préalable et déclaration d'enregistrement

En vertu de son prospectus préalable actuel auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada et de sa déclaration d'enregistrement auprès de la *Securities and Exchange Commission* (SEC) des États-Unis, la Compagnie peut émettre des titres d'emprunt d'un capital maximal de 6,0 G\$ sur les marchés financiers canadiens et américains au cours des 25 mois à compter de la date de dépôt, soit le 11 février 2020.

Au 30 juin 2021, la capacité restante de ce prospectus préalable et de sa déclaration d'enregistrement s'établissait à 5,2 G\$. L'accès aux marchés financiers canadiens et américains en vertu du prospectus préalable et de la déclaration d'enregistrement dépend des conditions du marché.

### Billets et débentures

Pour les six mois terminés le 30 juin 2021, la Compagnie a remboursé l'élément suivant :

- le 18 janvier 2021, remboursement anticipé de 250 M\$ de billets à 2,75 % échéant en 2021.

Pour les six mois terminés le 30 juin 2020, la Compagnie a émis et remboursé les éléments suivants :

- le 1<sup>er</sup> mai 2020, émission sur les marchés financiers américains de billets à 2,45 % échéant en 2050 d'un capital de 600 M\$ US (837 M\$) pour un produit net de 810 M\$; et
- le 3 février 2020, remboursement à l'échéance de 300 M\$ US (397 M\$) de billets à 2,40 % échéant en 2020.

### Facilité de crédit renouvelable

La Compagnie a une facilité de crédit renouvelable non garantie auprès d'un consortium de prêteurs, qui peut être utilisée pour les besoins généraux de la Compagnie, y compris à titre de garantie pour ses programmes de papier commercial. Le 22 juin 2021, la Compagnie a augmenté le montant de sa facilité de crédit renouvelable existante de 2,0 G\$ à 2,5 G\$ et modifié certaines dispositions. Le 31 mars 2021, l'entente de facilité de crédit renouvelable de la Compagnie a été modifiée afin de prolonger la durée de la facilité de crédit d'environ deux ans et d'adopter une structure de prêts liés à la durabilité selon laquelle les marges applicables sont rajustées à l'atteinte de certaines cibles de développement durable, à compter de 2022. La facilité de crédit modifiée de la Compagnie de 2,5 G\$ est composée d'une tranche de 1,25 G\$ échéant le 31 mars 2024 et d'une tranche de 1,25 G\$ échéant le 31 mars 2026. Sous réserve de l'approbation de chacun des prêteurs, la Compagnie a la possibilité de demander une somme supplémentaire de 500 M\$ pendant la durée de la facilité et de demander une prolongation une fois par année pour maintenir la durée des tranches respectives de trois ans et de cinq ans. La facilité de crédit permet de réaliser des emprunts à divers taux d'intérêt de référence, comme le LIBOR, majorés des marges applicables, selon les cotes de crédit et les cibles de développement durable du CN.

Au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, la Compagnie n'avait aucun emprunt en cours en vertu de cette facilité de crédit renouvelable et aucun retrait n'a été effectué au cours des six mois terminés le 30 juin 2021.

### Facilités de crédit

Le 21 mai 2021, dans le cadre de l'acquisition en cours du KCS, la Compagnie a obtenu des engagements pour une facilité de crédit-relais non garantie de premier rang de 364 jours de 19,3 G\$ US. Le 22 juin 2021, le CN a conclu une entente de crédit à terme qui prévoit un prêt à terme à retrait différé de 5 G\$ US composé d'une tranche de 2 G\$ US venant à échéance trois ans après le financement et une tranche de 3 G\$ US venant à échéance cinq ans après le financement. En lien avec l'entente de crédit à terme conclu par le CN, les engagements sous la facilité de crédit-relais ont été réduits d'un montant correspondant aux engagements de 5 G\$ US sous l'entente de crédit à terme. Les engagements restants de 14,3 G\$ US de la facilité de crédit-relais ont été répartis par syndication entre un certain nombre d'institutions financières et sont assujettis à certaines conditions de financement habituelles. Les emprunts effectués en vertu des deux facilités portent intérêt, à des taux de référence variés, comme le LIBOR, majorés des marges applicables fondées sur les cotes de crédit du CN.

Au 30 juin 2021, la Compagnie n'avait aucun emprunt en cours en vertu de ces facilités de crédit, et aucun retrait n'a été effectué au cours des trois mois terminés le 30 juin 2021.

L'entente de facilité de crédit renouvelable et les deux ententes de facilités de crédit comportent une clause restrictive financière qui limite le montant de la dette par rapport à la capitalisation totale. La Compagnie est en conformité au 30 juin 2021.

### Prêts d'équipement

La Compagnie avait une facilité de crédit à terme non renouvelable pour financer ou refinancer l'achat de matériel comprenant une tranche de 300 M\$ US qui pouvait être utilisée jusqu'au 31 mars 2020 et une tranche de 310 M\$ US qui pouvait être utilisée jusqu'au 31 mars 2021. Les prêts d'équipement consentis en vertu de la facilité de crédit non renouvelable ont une durée de 20 ans, portent intérêt à un taux variable, sont remboursables par versements trimestriels égaux, sont remboursables par anticipation à tout moment sans pénalité et sont garantis par le matériel roulant.

Le 31 mars 2021, la Compagnie a émis un prêt d'équipement de 310 M\$ US (389 M\$) en vertu de cette facilité de crédit et a remboursé 12 M\$ US (14 M\$) pour le premier semestre de 2021.

Au 30 juin 2021, la Compagnie avait des emprunts en cours s'élevant à 587 M\$ US (728 M\$) au taux d'intérêt moyen pondéré de 0,78 % et ne disposait d'aucun montant disponible en vertu de cette facilité de crédit à terme non renouvelable. Au 31 décembre 2020, la Compagnie avait des emprunts en cours de 289 M\$ US (368 M\$) à un taux d'intérêt de 0,87 % et disposait d'un montant disponible de 310 M\$ US en vertu de cette facilité de crédit à terme non renouvelable.

### Papier commercial

La Compagnie a un programme de papier commercial au Canada et aux États-Unis. Ces deux programmes sont garantis par la facilité de crédit renouvelable de la Compagnie. Le montant maximal total sur le principal de papier commercial qui pourrait être émis est de 2 G\$, ou l'équivalent en dollars US, sur une base combinée.

Au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, les emprunts sous forme de papier commercial de la Compagnie s'élevaient à 790 M\$ US (979 M\$) et à 44 M\$ US (56 M\$), respectivement, aux taux d'intérêt moyens pondérés de 0,13 % et de 0,13 %, respectivement, inscrits au poste Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an des Bilans consolidés.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés non audités

Le tableau suivant présente un résumé des flux de trésorerie liés aux émissions et aux remboursements de papier commercial pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2021 et 2020 :

<i>En millions</i>	<b>Pour les trois mois terminés le 30 juin</b>		<b>Pour les six mois terminés le 30 juin</b>	
	<b>2021</b>	2020	<b>2021</b>	2020
<b>Papier commercial dont les échéances sont de moins de 90 jours</b>				
Émission	<b>2 058 \$</b>	1 161 \$	<b>3 295 \$</b>	2 819 \$
Remboursement	<b>(1 293)</b>	(1 716)	<b>(2 486)</b>	(3 228)
<i>Variation nette du papier commercial dont les échéances sont de moins de 90 jours</i>	<b>765 \$</b>	(555) \$	<b>809 \$</b>	(409) \$
<b>Papier commercial dont les échéances sont de 90 jours ou plus</b>				
Émission	<b>138 \$</b>	88 \$	<b>138 \$</b>	667 \$
Remboursement	<b>—</b>	(516)	<b>(31)</b>	(937)
<i>Variation nette du papier commercial dont les échéances sont de 90 jours ou plus</i>	<b>138 \$</b>	(428) \$	<b>107 \$</b>	(270) \$
<i>Variation nette du papier commercial</i>	<b>903 \$</b>	(983) \$	<b>916 \$</b>	(679) \$

### Programme de titrisation des débiteurs

La Compagnie a une entente, expirant le 1<sup>er</sup> février 2023, qui prévoit la vente, à des fiduciaires non liées, d'une participation indivise dans des débiteurs renouvelables pour un produit en espèces maximal de 450 M\$.

Au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, la Compagnie n'avait aucun emprunt en vertu de ce programme de titrisation des débiteurs et aucune activité n'a été effectuée pour les six mois terminés le 30 juin 2021.

### Facilités de lettres de crédit bilatérales

La Compagnie a une série d'ententes portant sur des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées et non engagées. Le 31 mars 2021, la Compagnie a prolongé la durée des ententes portant sur des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées jusqu'au 28 avril 2024. Les ententes ont été conclues avec différentes banques relativement à l'obligation de la Compagnie de fournir des lettres de crédit dans le cours normal des affaires. En vertu de ces ententes, la Compagnie peut, de temps à autre, fournir des garanties, sous forme de trésorerie ou d'équivalents, pour une période minimale d'un mois, égales à au moins la valeur nominale des lettres de crédit émises.

Au 30 juin 2021, la Compagnie avait des lettres de crédit en circulation de 419 M\$ (421 M\$ au 31 décembre 2020) en vertu des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées sur un montant total disponible de 488 M\$ (492 M\$ au 31 décembre 2020) et de 165 M\$ (165 M\$ au 31 décembre 2020) en vertu des facilités de lettres de crédit bilatérales non engagées.

Au 30 juin 2021, des montants de 418 M\$ (424 M\$ au 31 décembre 2020) et de 100 M\$ (100 M\$ au 31 décembre 2020) étaient donnés en garantie en vertu des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées et non engagées, respectivement, et sont comptabilisés au poste Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions.

### Rachat d'actions ordinaires

La Compagnie peut racheter ses actions ordinaires, conformément à une offre publique de rachat (OPR) dans le cours normal des activités, au prix courant du marché, plus les frais de courtage, ou à tout autre prix pouvant être autorisé par la Bourse de Toronto. Après avoir mis son programme de rachat d'actions sur pause à la fin de mars 2020 en raison du contexte économique découlant de la pandémie de COVID-19, la Compagnie a recommencé à racheter des actions au premier trimestre de 2021, conformément à l'OPR en cours. En vertu de son OPR en cours, la Compagnie peut racheter jusqu'à concurrence de 14,0 millions d'actions ordinaires entre le 1<sup>er</sup> février 2021 et le 31 janvier 2022. Au 30 juin 2021, la Compagnie avait racheté 2,9 millions d'actions ordinaires pour un montant de 414 M\$ en vertu de son OPR en cours.

La Compagnie a racheté 2,0 millions d'actions ordinaires en vertu de son OPR précédente en vigueur du 1<sup>er</sup> février 2020 au 31 janvier 2021, qui permettait le rachat jusqu'à concurrence de 16,0 millions d'actions ordinaires.

Dans le cadre de la proposition de regroupement avec le KCS, la Compagnie a suspendu ses activités de rachat d'actions.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés non audités

Le tableau suivant présente l'information relative aux rachats d'actions pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2021 et 2020 :

<i>En millions, sauf les données par action</i>	Pour les trois mois terminés le 30 juin		Pour les six mois terminés le 30 juin	
	2021	2020	2021	2020
Nombre d'actions ordinaires rachetées	0,8	—	2,9	3,3
Prix moyen pondéré par action <sup>1)</sup>	143,80 \$	— \$	141,61 \$	116,97 \$
Montant des rachats <sup>1)</sup>	123 \$	— \$	414 \$	379 \$

1) Comprend les frais de courtage.

### Fiducies d'actions

Les fiducies des régimes d'avantages sociaux du personnel (« Fiducies d'actions ») de la Compagnie achètent des actions ordinaires du CN sur le marché libre, qui sont utilisées afin d'offrir des actions ordinaires en vertu du Régime d'unités d'actions et du Régime d'actionnariat du personnel (RAP) (voir la Note 12, Régimes de rémunération à base d'actions). Les actions achetées par les Fiducies d'actions sont détenues jusqu'à ce que la Compagnie demande au fiduciaire de transférer des actions aux participants au Régime d'unités d'actions ou au RAP. D'autres informations relatives aux Fiducies d'actions sont présentées à la Note 18, Capital-actions, afférente aux États financiers consolidés annuels de 2020 de la Compagnie.

## 10 – Autres actifs à court terme

Le tableau suivant présente la répartition des Autres actifs à court terme au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020 :

<i>En millions</i>	30 juin 2021	31 décembre 2020
Actifs détenus en vue de la vente (Note 5)	260 \$	90 \$
Charges payées d'avance	147	148
Impôts sur les bénéfices à recouvrer	28	85
Autres	100	42
<b>Total – Autres actifs à court terme</b>	<b>535 \$</b>	<b>365 \$</b>

## 11 – Contrats de location

La Compagnie conclut des contrats de location à court et à long terme pour du matériel roulant, dont des locomotives et des wagons, du matériel, des biens immobiliers et des contrats de service qui contiennent des contrats de location intégrés.

Le tableau suivant présente les coûts des contrats de location de la Compagnie pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2021 et 2020 :

<i>En millions</i>	Pour les trois mois terminés le 30 juin		Pour les six mois terminés le 30 juin	
	2021	2020	2021	2020
<b>Coûts des contrats de location-financement</b>				
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	4 \$	4 \$	7 \$	7 \$
Intérêts des passifs liés aux contrats de location	—	1	1	2
<b>Coûts totaux des contrats de location-financement</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>9</b>
Coûts des contrats de location-exploitation	33	36	63	71
Coûts des contrats de location à court terme	5	13	14	24
Coûts des contrats de location variables <sup>1)</sup>	14	16	28	30
<b>Coûts totaux des contrats de location <sup>2)</sup></b>	<b>56 \$</b>	<b>70 \$</b>	<b>113 \$</b>	<b>134 \$</b>

1) Liés principalement à la location de camions pour les contrats de services de livraison de marchandises de la Compagnie.

2) Comprend les coûts des contrats de location des postes Services acquis et matières et Location de matériel des États consolidés des résultats.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés non audités

Le tableau suivant présente les actifs au titre de droits d'utilisation et les passifs liés aux contrats de location de la Compagnie, et leur classification dans les Bilans consolidés au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020 :

<i>En millions</i>	<b>Classification</b>	<b>30 juin 2021</b>	31 décembre 2020
<b>Actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location</b>			
Contrats de location-financement	Immobilisations	<b>464 \$</b>	477 \$
Contrats de location-exploitation	Actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location-exploitation	<b>395</b>	435
<i>Total – Actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location</i>		<b>859 \$</b>	912 \$
<b>Passifs liés aux contrats de location</b>			
<b>À court terme</b>			
Contrats de location-financement	Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	<b>60 \$</b>	70 \$
Contrats de location-exploitation	Créditeurs et autres	<b>95</b>	107
<b>À long terme</b>			
Contrats de location-financement	Dette à long terme	<b>3</b>	4
Contrats de location-exploitation	Passifs liés aux contrats de location-exploitation	<b>284</b>	311
<i>Total – Passifs liés aux contrats de location</i>		<b>442 \$</b>	492 \$

Le tableau suivant présente les durées restantes et les taux d'actualisation des contrats de location de la Compagnie au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020 :

	<b>30 juin 2021</b>	31 décembre 2020
<b>Durée restante moyenne pondérée des contrats de location (années)</b>		
Contrats de location-financement	<b>0,4</b>	0,8
Contrats de location-exploitation	<b>6,8</b>	6,8
<b>Taux d'actualisation moyen pondéré (%)</b>		
Contrats de location-financement	<b>2,79</b>	3,10
Contrats de location-exploitation	<b>2,71</b>	2,79

Le tableau suivant présente de l'information supplémentaire sur les contrats de location de la Compagnie pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2021 et 2020 :

<i>En millions</i>	<b>Pour les trois mois terminés le 30 juin</b>		<b>Pour les six mois terminés le 30 juin</b>	
	2021	2020	2021	2020
<b>Espèces versées pour les montants inclus dans l'évaluation des passifs liés aux contrats de location</b>				
Sorties de trésorerie liées à l'exploitation résultant des contrats de location-exploitation	<b>32 \$</b>	38 \$	<b>62 \$</b>	75 \$
Sorties de trésorerie liées à l'exploitation résultant des contrats de location-financement	<b>– \$</b>	1 \$	<b>1 \$</b>	2 \$
Sorties de trésorerie liées au financement résultant des contrats de location-financement	<b>7 \$</b>	19 \$	<b>9 \$</b>	28 \$
<b>Actifs au titre de droits d'utilisation obtenus en échange de passifs liés aux contrats de location</b>				
Contrats de location-exploitation	<b>24 \$</b>	2 \$	<b>25 \$</b>	11 \$
Contrats de location-financement	<b>– \$</b>	– \$	<b>– \$</b>	– \$

## Notes afférentes aux états financiers consolidés non audités

Le tableau suivant présente les échéances des passifs liés aux contrats de location pour les cinq prochaines années et ultérieurement au 30 juin 2021 :

<i>En millions</i>	Contrats de location- financement	Contrats de location- exploitation <sup>1)</sup>
2021	61 \$	56 \$
2022	1	87
2023	—	66
2024	—	45
2025	—	38
2026 et ultérieurement	2	127
<i>Total des paiements liés à des contrats de location</i>	64	419
<i>Moins : intérêts implicites</i>	1	40
<i>Valeur actuelle des paiements liés à des contrats de location</i>	63 \$	379 \$

1) Comprend un montant de 70 M\$ lié aux options de renouvellement dont l'exercice est raisonnablement certain.

## 12 – Régimes de rémunération à base d'actions

La Compagnie offre divers régimes de rémunération à base d'actions pour les membres du personnel admissibles. Les principaux régimes de la Compagnie sont décrits à la Note 19, Régimes de rémunération à base d'actions, afférente aux États financiers consolidés annuels de 2020 de la Compagnie.

Le tableau suivant présente la charge totale de rémunération à base d'actions de la Compagnie pour les octrois consentis aux termes de tous les régimes ainsi que l'avantage fiscal connexe et l'avantage fiscal excédentaire constatés dans les résultats pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2021 et 2020 :

<i>En millions</i>	Pour les trois mois terminés le 30 juin		Pour les six mois terminés le 30 juin	
	2021	2020	2021	2020
Régime d'unités d'actions <sup>1)</sup>	8 \$	(5) \$	21 \$	(1) \$
Régime d'intéressement volontairement différé (RIVD) <sup>2)</sup>	(1)	2	—	1
Octrois d'options d'achat d'actions	3	3	6	6
Régime d'actionnariat du personnel (RAP)	5	6	9	13
<i>Total – Charge de rémunération à base d'actions</i>	15 \$	6 \$	36 \$	19 \$
<b>Incidence fiscale de la rémunération à base d'actions</b>				
Avantage fiscal constaté dans les résultats	3 \$	1 \$	8 \$	4 \$
Avantage fiscal excédentaire constaté dans les résultats	— \$	1 \$	9 \$	14 \$

1) Les unités d'actions liées au rendement (UALR) sont octroyées en vertu du Régime d'unités d'actions.

2) Les unités d'actions différées (UAD) sont octroyées en vertu du Régime d'intéressement volontairement différé.

Régime d'unités d'actions

Le tableau suivant présente un résumé des activités liées aux octrois d'UALR pour les six mois terminés le 30 juin 2021 :

	Règlement en titres de capitaux propres			
	UALR-RCI <sup>1)</sup>		UALR-RTA <sup>2)</sup>	
	Unités	Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi	Unités	Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi
	En millions		En millions	
En circulation au 31 décembre 2020	0,9	65,06 \$	0,3	131,57 \$
Octroyées	0,2	64,50 \$	0,2	148,02 \$
Réglées <sup>3)</sup>	(0,3)	51,28 \$	(0,1)	105,26 \$
Perdues	—	68,54 \$	—	143,26 \$
<b>En circulation au 30 juin 2021</b>	<b>0,8</b>	<b>69,81 \$</b>	<b>0,4</b>	<b>144,43 \$</b>

- 1) La juste valeur de 17 M\$ à la date de l'octroi des UALR-RCI donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres en 2021 est établie au moyen d'un modèle d'évaluation en treillis. Au 30 juin 2021, la charge totale de rémunération non constatée liée à tous les octrois en circulation s'établissait à 20 M\$ et devrait être constatée sur une période moyenne pondérée de 1,8 an.
- 2) La juste valeur de 20 M\$ à la date de l'octroi des UALR-RTA donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres en 2021 est déterminée au moyen d'un modèle de simulation de Monte Carlo. Au 30 juin 2021, la charge totale de rémunération non constatée liée à tous les octrois en circulation s'établissait à 22 M\$ et devrait être constatée sur une période moyenne pondérée de 1,9 an.
- 3) Les UALR-RCI donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres octroyées en 2018 ont satisfait à la condition relative au cours minimal des actions quant à un règlement et atteint un facteur d'acquisition selon la performance de 99 %. Les UALR-RTA donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres octroyées en 2018 ont atteint un facteur d'acquisition selon la performance de 99 %. Au premier trimestre de 2021, ces octrois ont été réglés, déduction faite du versement de 27 M\$ en matière de retenue d'impôt applicable aux participants, sous forme de décaissements de 0,2 million d'actions ordinaires des Fiducies d'actions.

Régime d'intéressement volontairement différé

Le tableau suivant présente un résumé des activités liées aux octrois d'UAD pour les six mois terminés le 30 juin 2021 :

	Règlement en titres de capitaux propres		Règlement en espèces
	UAD <sup>1)</sup>		UAD <sup>2)</sup>
	Unités	Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi	Unités
	En millions		En millions
En circulation au 31 décembre 2020	0,6	83,47 \$	0,1
Octroyées	—	137,85 \$	—
Réglées	—	86,95 \$	—
<b>En circulation au 30 juin 2021 <sup>3)</sup></b>	<b>0,6</b>	<b>86,43 \$</b>	<b>0,1</b>

- 1) La juste valeur de l'octroi des UAD donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres est établie en fonction du cours de l'action de la Compagnie à la date de l'octroi. Au 30 juin 2021, la valeur intrinsèque globale de toutes les UAD donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres en circulation s'établissait à 75 M\$.
- 2) La juste valeur au 30 juin 2021 des UAD donnant lieu à un règlement en espèces est fondée sur la valeur intrinsèque. Au 30 juin 2021, le passif relatif à toutes les UAD donnant lieu à un règlement en espèces était de 13 M\$ (14 M\$ au 31 décembre 2020). Le cours de clôture des actions utilisé pour déterminer le passif était de 130,79 \$.
- 3) La juste valeur totale des octrois d'UAD donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres acquis, le nombre d'unités en circulation qui n'étaient pas acquises, la charge de rémunération non constatée et la période de constatation restante des UAD donnant lieu à un règlement en espèces et à un règlement en titres de capitaux propres n'ont pas été chiffrés, car ils portent sur un nombre minime d'unités.

### Octrois d'options d'achat d'actions

Le tableau suivant porte sur les activités liées aux octrois d'options d'achat d'actions en circulation et indique la moyenne pondérée du prix de levée pour les six mois terminés le 30 juin 2021 :

	Options en circulation	
	Nombre d'options	Moyenne pondérée du prix de levée
	En millions	
En circulation au 31 décembre 2020 <sup>1)</sup>	3,6	97,15 \$
Octroyées <sup>2)</sup>	0,7	133,17 \$
Levées	(0,3)	83,38 \$
Perdus	–	120,78 \$
<b>En circulation au 30 juin 2021 <sup>1) 2) 3)</sup></b>	<b>4,0</b>	<b>102,42 \$</b>
<b>Pouvant être levées au 30 juin 2021 <sup>1) 3)</sup></b>	<b>2,2</b>	<b>87,77 \$</b>

- 1) Les options d'achat d'actions dont le prix de levée est en dollars US ont été converties en dollars CA au taux de change en vigueur à la date du bilan.
- 2) La juste valeur de 14 M\$ (20,38 \$ par option) à la date de l'octroi des options octroyées en 2021 est établie au moyen du modèle de Black-Scholes. Au 30 juin 2021, la charge totale de rémunération non constatée liée à tous les octrois en circulation s'établissait à 18 M\$ et devrait être constatée sur une période moyenne pondérée de 2,7 ans.
- 3) La durée moyenne pondérée jusqu'à l'expiration des options d'achat d'actions en circulation était de 6,9 ans et la durée moyenne pondérée jusqu'à l'expiration des options d'achat d'actions pouvant être levées était de 5,5 ans. Au 30 juin 2021, la valeur intrinsèque globale des options d'achat d'actions dans le cours en circulation s'élevait à 115 M\$ et la valeur intrinsèque globale des options d'achat d'actions pouvant être levées s'établissait à 93 M\$.

### Régime d'actionariat du personnel

Le tableau suivant présente un résumé des activités liées au RAP pour les six mois terminés le 30 juin 2021 :

	RAP	
	Nombre d'actions	Prix moyen pondéré par action
	En millions	
Cotisations non acquises, 31 décembre 2020	0,2	122,07 \$
Cotisations de la Compagnie	0,1	138,26 \$
Perdus	–	136,00 \$
Acquises <sup>1)</sup>	(0,1)	115,86 \$
<b>Cotisations non acquises, 30 juin 2021 <sup>2)</sup></b>	<b>0,2</b>	<b>138,28 \$</b>

- 1) Au 30 juin 2021, la valeur juste totale des unités achetées avec les cotisations de la Compagnie qui ont été acquises était de 11 M\$.
- 2) Au 30 juin 2021, la charge totale de rémunération non constatée liée à tous les octrois en circulation s'établissait à 13 M\$ et devrait être constatée au cours des douze prochains mois.

## 13 – Autre perte globale cumulée

Les tableaux suivants présentent les variations par élément dans l'autre perte globale cumulée pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2021 et 2020 :

<i>En millions</i>	Écarts de conversion des devises	Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	Total avant impôts	Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices <sup>1)</sup>	Total, déduction faite des impôts
Solde au 31 mars 2021	(436) \$	(4 089) \$	(4 525) \$	1 035 \$	(3 490) \$
Autre bénéfice (perte) global(e) avant les reclassements :					
Perte de change sur la conversion de l'investissement net dans les établissements à l'étranger	(171)		(171)	–	(171)
Gain de change sur la conversion de la dette libellée en dollars US et désignée comme couverture relativement à l'investissement net dans les établissements à l'étranger <sup>2)</sup>	90		90	(12)	78
Montants reclassés du poste Autre perte globale cumulée :					
Amortissement de la perte actuarielle nette		73	73 <sup>3)</sup>	(19) <sup>4)</sup>	54
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés		–	– <sup>3)</sup>	– <sup>4)</sup>	–
<i>Autre bénéfice (perte) global(e)</i>	(81)	73	(8)	(31)	(39)
<b>Solde au 30 juin 2021</b>	<b>(517) \$</b>	<b>(4 016) \$</b>	<b>(4 533) \$</b>	<b>1 004 \$</b>	<b>(3 529) \$</b>

<i>En millions</i>	Écarts de conversion des devises	Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	Total avant impôts	Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices <sup>1)</sup>	Total, déduction faite des impôts
Solde au 31 décembre 2020	(379) \$	(4 161) \$	(4 540) \$	1 068 \$	(3 472) \$
Autre bénéfice (perte) global(e) avant les reclassements :					
Perte de change sur la conversion de l'investissement net dans les établissements à l'étranger	(337)		(337)	–	(337)
Gain de change sur la conversion de la dette libellée en dollars US et désignée comme couverture relativement à l'investissement net dans les établissements à l'étranger <sup>2)</sup>	199		199	(26)	173
Montants reclassés du poste Autre perte globale cumulée :					
Amortissement de la perte actuarielle nette		145	145 <sup>3)</sup>	(38) <sup>4)</sup>	107
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés		–	– <sup>3)</sup>	– <sup>4)</sup>	–
<i>Autre bénéfice (perte) global(e)</i>	(138)	145	7	(64)	(57)
<b>Solde au 30 juin 2021</b>	<b>(517) \$</b>	<b>(4 016) \$</b>	<b>(4 533) \$</b>	<b>1 004 \$</b>	<b>(3 529) \$</b>

## Notes afférentes aux états financiers consolidés non audités

<i>En millions</i>	Écarts de conversion des devises	Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	Total avant impôts	Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices <sup>1)</sup>	Total, déduction faite des impôts
Solde au 31 mars 2020	155 \$	(4 259) \$	(4 104) \$	1 203 \$	(2 901) \$
Autre bénéfice (perte) global(e) avant les reclassements :					
Perte de change sur la conversion de l'investissement net dans les établissements à l'étranger	(508)		(508)	—	(508)
Gain de change sur la conversion de la dette libellée en dollars US et désignée comme couverture relativement à l'investissement net dans les établissements à l'étranger <sup>2)</sup>	304		304	(40)	264
Montants reclassés du poste Autre perte globale cumulée :					
Amortissement de la perte actuarielle nette		59	59 <sup>3)</sup>	(15) <sup>4)</sup>	44
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés		—	— <sup>3)</sup>	— <sup>4)</sup>	—
<b>Autre bénéfice (perte) global(e)</b>	<b>(204)</b>	<b>59</b>	<b>(145)</b>	<b>(55)</b>	<b>(200)</b>
<b>Solde au 30 juin 2020</b>	<b>(49) \$</b>	<b>(4 200) \$</b>	<b>(4 249) \$</b>	<b>1 148 \$</b>	<b>(3 101) \$</b>

<i>En millions</i>	Écarts de conversion des devises	Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	Total avant impôts	Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices <sup>1)</sup>	Total, déduction faite des impôts
Solde au 31 décembre 2019	(297) \$	(4 321) \$	(4 618) \$	1 135 \$	(3 483) \$
Autre bénéfice (perte) global(e) avant les reclassements :					
Gain de change sur la conversion de l'investissement net dans les établissements à l'étranger	590		590	—	590
Perte de change sur la conversion de la dette libellée en dollars US et désignée comme couverture relativement à l'investissement net dans les établissements à l'étranger <sup>2)</sup>	(342)		(342)	45	(297)
Montants reclassés du poste Autre perte globale cumulée :					
Amortissement de la perte actuarielle nette		120	120 <sup>3)</sup>	(32) <sup>4)</sup>	88
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés		1	1 <sup>3)</sup>	— <sup>4)</sup>	1
<b>Autre bénéfice global</b>	<b>248</b>	<b>121</b>	<b>369</b>	<b>13</b>	<b>382</b>
<b>Solde au 30 juin 2020</b>	<b>(49) \$</b>	<b>(4 200) \$</b>	<b>(4 249) \$</b>	<b>1 148 \$</b>	<b>(3 101) \$</b>

1) La Compagnie reclasse les effets d'impôt bloqué du poste Autre perte globale cumulée aux Bénéfices non répartis lors de la liquidation ou de la résiliation de l'élément concerné.

2) La Compagnie désigne la dette de la société mère libellée en dollars US comme couverture de change relativement à son investissement net dans les établissements à l'étranger. Conséquemment, depuis les dates de désignation, les gains et les pertes de change sur la conversion de la dette libellée en dollars US de la Compagnie sont inscrits au poste Autre perte globale cumulée, ce qui réduit la volatilité du bénéfice résultant de la conversion en dollars CA de la dette libellée en dollars US.

3) Montants reclassés dans le poste Autres éléments du produit net des prestations des États consolidés des résultats et inclus dans le coût net des prestations. Voir la Note 6, Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite.

4) Inclus dans le poste Charge d'impôts sur les bénéfices des États consolidés des résultats.

### 14 – Engagements et éventualités d'importance

#### Engagements d'achat

Au 30 juin 2021, la Compagnie avait des engagements fixes et variables pour l'achat de services informatiques et de licences, de locomotives, de roues, de rails, de services d'ingénierie, de wagons, de traverses, ainsi que d'autres matériel et services; le coût total de ces engagements est estimé à 1 482 M\$. Les coûts des engagements variables ont été estimés au moyen des prix et des volumes prévus.

#### Éventualités

Dans le cours normal des affaires, la Compagnie est engagée dans diverses poursuites judiciaires en dommages-intérêts compensatoires et parfois punitifs, comprenant des actions intentées au nom de divers groupes prétendus de demandeurs et des réclamations relatives à des blessures corporelles, à des maladies professionnelles et à des dommages matériels encourus par des membres du personnel et des tiers, découlant de préjudices subis par des personnes ou de dommages matériels censément causés, notamment, par des déraillements ou d'autres accidents.

Au 30 juin 2021, la Compagnie avait une provision totale à l'égard des blessures corporelles et autres réclamations de 337 M\$, dont 80 M\$ étaient comptabilisés à titre de passif à court terme (347 M\$ au 31 décembre 2020, dont 109 M\$ étaient comptabilisés à titre de passif à court terme).

Bien que la Compagnie estime que ces provisions sont adéquates pour toutes les réclamations engagées et en cours, on ne peut prédire avec certitude l'issue définitive des poursuites engagées et en cours au 30 juin 2021 ni celle des réclamations futures. Lorsqu'elle établit des provisions pour les passifs éventuels, s'il est impossible d'évaluer les pertes probables avec un niveau de certitude raisonnable, la Compagnie tient compte d'un éventail de pertes probables possibles relativement à chacune de ces questions et inscrit le montant estimatif qu'elle considère comme le plus raisonnable relativement à cet éventail de pertes. Toutefois, si aucun montant dans cet éventail ne constitue une meilleure estimation qu'un autre, le montant minimum est alors inscrit. Pour les questions à l'égard desquelles une perte est raisonnablement possible, mais non probable, l'éventail de pertes possibles ne peut pas être évalué en raison de facteurs divers qui peuvent inclure la disponibilité limitée de faits, l'absence de demandes relatives à des dommages précis et le fait que les poursuites étaient peu avancées. Selon l'information disponible à l'heure actuelle, la Compagnie estime que les poursuites intentées contre elle n'auront pas, individuellement ou dans l'ensemble, une issue possible susceptible d'avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière de la Compagnie. Cependant, étant donné l'incapacité inhérente de prédire avec certitude les événements futurs imprévisibles, on ne peut donner aucune assurance que la résolution finale de ces actions n'aura pas d'incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation, la situation financière ou les liquidités de la Compagnie.

#### Questions environnementales

Une description des questions environnementales de la Compagnie figure à la *Note 21, Engagements et éventualités d'importance*, afférente aux États financiers consolidés annuels de 2020 de la Compagnie.

La provision de la Compagnie au titre de sites environnementaux spécifiques n'est pas actualisée et comprend les coûts liés aux mesures correctives et à la restauration de sites ainsi que les coûts de surveillance. Les coûts afférents à des contaminations inconnues actuelles ou futures seront provisionnés au cours de la période durant laquelle ils deviendront probables et pourront raisonnablement être estimés.

Au 30 juin 2021, la Compagnie avait une provision totale pour les charges environnementales de 58 M\$, dont 35 M\$ étaient comptabilisés à titre de passif à court terme (59 M\$ au 31 décembre 2020, dont 46 M\$ étaient comptabilisés à titre de passif à court terme).

La Compagnie prévoit que la plus grande partie du passif au 30 juin 2021 sera payée au cours des cinq prochaines années. Selon l'information actuellement disponible, la Compagnie estime que ses provisions sont adéquates.

#### Garanties et indemnisations

Une description des garanties et des indemnisations de la Compagnie figure à la *Note 21, Engagements et éventualités d'importance*, afférente aux États financiers consolidés annuels de 2020 de la Compagnie.

Au 30 juin 2021, la Compagnie avait des lettres de crédit en circulation de 419 M\$ (421 M\$ au 31 décembre 2020) en vertu des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées et de 165 M\$ (165 M\$ au 31 décembre 2020) en vertu des facilités de lettres de crédit bilatérales non engagées et d'autres cautions et obligations de 146 M\$ (168 M\$ au 31 décembre 2020), toutes émises par des institutions financières à cote de crédit de première qualité à des tiers pour les indemniser dans le cas où la Compagnie ne respecterait pas ses obligations contractuelles.

Au 30 juin 2021, la responsabilité potentielle maximale en vertu de ces instruments de garantie s'élevait à 730 M\$ (754 M\$ au 31 décembre 2020), dont 687 M\$ (688 M\$ au 31 décembre 2020) étaient liés à d'autres passifs au titre des avantages sociaux et à l'indemnisation des travailleurs et 43 M\$ (66 M\$ au 31 décembre 2020) étaient liés à d'autres passifs. Les instruments de garantie viennent à échéance à diverses dates entre 2021 et 2025.

Au 30 juin 2021, la Compagnie n'avait pas comptabilisé de passif relativement aux garanties et aux indemnisations puisqu'elle ne s'attendait pas à effectuer des paiements en vertu de ces garanties et de ces indemnisations.

### 15 – Instruments financiers

#### Instruments financiers dérivés

La Compagnie utilise à l'occasion des instruments financiers dérivés dans la gestion des risques de change et de taux d'intérêt. La Compagnie n'a que peu recours aux instruments financiers dérivés dans la gestion de ses risques, et elle ne possède ni n'émet aucun instrument financier dérivé à des fins de transaction ou de spéculation. Au 30 juin 2021, la Compagnie avait des contrats de change à terme en vigueur d'une valeur nominale de 816 M\$ US (397 M\$ US au 31 décembre 2020). Les variations de la juste valeur des contrats de change à terme, qui découlent de la variation des taux de change, sont comptabilisées au poste Autres produits des États consolidés des résultats lorsqu'elles se produisent.

Pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2021, la Compagnie a comptabilisé des pertes de 13 M\$ et de 26 M\$, respectivement, contre une perte de 60 M\$ et un gain de 66 M\$, respectivement, relativement aux contrats de change à terme pour les mêmes périodes en 2020. Ces gains et pertes ont été neutralisés en grande partie par la réévaluation d'actifs et de passifs monétaires libellés en dollars US et comptabilisés au poste Autres produits.

Au 30 juin 2021, la juste valeur des contrats de change à terme en vigueur inclus dans le poste Autres actifs à court terme et le poste Crédeurs et autres était de 12 M\$ et de 11 M\$, respectivement (néant \$ et 18 M\$, respectivement, au 31 décembre 2020).

#### Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers que la Compagnie évalue à la juste valeur sur une base récurrente au cours des périodes postérieures à la comptabilisation initiale sont classés selon les niveaux suivants du classement hiérarchique des justes valeurs en fonction du degré selon lequel les données d'entrées sont observables :

- Niveau 1 : Données ayant une valeur à la cote d'instruments identiques sur des marchés actifs
- Niveau 2 : Données importantes observables (autres que les valeurs à la cote comprises dans le niveau 1)
- Niveau 3 : Données importantes non observables

La valeur comptable de la Trésorerie et équivalents et des Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions se rapproche de la juste valeur. Ces instruments financiers comprennent des placements très liquides, achetés trois mois ou moins avant la date d'échéance, dont la juste valeur est déterminée selon la valeur à la cote sur des marchés actifs.

La valeur comptable des Débiteurs, des Autres actifs à court terme et des Crédeurs et autres se rapproche de la juste valeur en raison de leur courte échéance, sauf indication contraire. La juste valeur des instruments financiers dérivés, compris dans les postes Autres actifs à court terme et Crédeurs et autres, est classée au niveau 2 et est utilisée pour gérer l'exposition de la Compagnie au risque de change étranger. La juste valeur est mesurée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs au moyen d'un taux d'actualisation établi à partir de données du marché sur les instruments financiers comportant des risques et des échéances similaires.

La valeur comptable de la dette de la Compagnie ne se rapproche pas de la juste valeur. La juste valeur est estimée selon les valeurs à la cote des titres d'emprunt identiques ou semblables ainsi que selon les flux monétaires actualisés aux taux d'intérêt en vigueur de titres d'emprunt dont les modalités, la notation de la société et la durée restante à l'échéance sont semblables. La Compagnie classe la dette au niveau 2. Au 30 juin 2021, la dette de la Compagnie, à l'exclusion des contrats de location-financement, avait une valeur comptable de 13 656 M\$ (12 832 M\$ au 31 décembre 2020) et une juste valeur de 15 470 M\$ (16 046 M\$ au 31 décembre 2020).

## Rapport de gestion

Le présent Rapport de gestion daté du 20 juillet 2021 rend compte de la situation financière et des résultats d'exploitation consolidés de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et de ses filiales en propriété exclusive, collectivement le « CN » ou la « Compagnie », et doit être lu conjointement avec les États financiers consolidés intermédiaires non audités de 2021 de la Compagnie et les Notes afférentes. Il devrait aussi être lu conjointement avec les États financiers consolidés annuels audités de 2020 et les Notes afférentes, ainsi que le Rapport de gestion annuel de 2020 de la Compagnie. Toutes les données financières contenues dans le présent rapport sont exprimées en dollars canadiens et sont préparées selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis, à moins d'indication contraire.

Les actions ordinaires du CN sont inscrites aux bourses de Toronto et de New York. On peut trouver des renseignements supplémentaires sur le CN, déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada et de la *Securities and Exchange Commission* (SEC) des États-Unis, dont la Notice annuelle et le formulaire 40-F de 2020 de la Compagnie, sur le site SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com), sur le site Web de la SEC par EDGAR à [www.sec.gov](http://www.sec.gov) et sur le site Web de la Compagnie à [www.cn.ca/fr/](http://www.cn.ca/fr/), sous l'onglet Investisseurs. On peut se procurer des exemplaires imprimés de ces documents en communiquant avec le bureau du secrétaire général de la Compagnie.

## Vue d'ensemble de la stratégie

La section intitulée *Vue d'ensemble de la stratégie* du Rapport de gestion annuel de 2020 de la Compagnie donne une description de la stratégie de la Compagnie.

### Comparaison du deuxième trimestre de 2021 au deuxième trimestre de 2020

- Le CN a poursuivi sa reprise et a affiché un rendement solide à mesure que l'économie se redressait.
- Les produits d'exploitation se sont chiffrés à 3 598 M\$, soit une hausse de 389 M\$, ou 12 %, malgré l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus vigoureux, en raison des produits d'exploitation records tirés des services intermodaux et des wagons complets au deuxième trimestre, ce qui a entraîné une hausse de 13 % du total des tonnes-milles commerciales (TMC) et de 14 % du total des wagons complets.
- Les charges d'exploitation ont diminué de 208 M\$, ou 9 %, pour s'établir à 2 216 M\$, ce qui s'explique surtout par la perte de 486 M\$ sur les actifs détenus en vue de la vente inscrite au deuxième trimestre de 2020.
- Le bénéfice d'exploitation s'est chiffré à 1 382 M\$, soit une hausse de 597 M\$, ou 76 %, et le bénéfice d'exploitation rajusté a augmenté de 111 M\$, ou 9 %. <sup>1)</sup>
- Le ratio d'exploitation s'est établi à 61,6 %, soit une amélioration de 13,9 points, ou une augmentation de 1,2 point sur une base rajustée. <sup>1)</sup>
- Le bénéfice net a augmenté de 489 M\$, ou 90 %, pour s'établir à 1 034 M\$ et le bénéfice par action (BPA) dilué a augmenté de 90 % pour s'établir à 1,46 \$.
- Le bénéfice net rajusté a augmenté de 150 M\$, ou 17 %, pour atteindre 1 058 M\$ et le BPA dilué rajusté a augmenté de 16 % pour s'établir à 1,49 \$. <sup>1)</sup>
- Le taux de change a eu une incidence négative de 0,11 \$ sur le BPA. <sup>2)</sup>
- Le rendement du carburant s'est amélioré de 2 %, pour s'établir à 0,86 gallon américain de carburant de locomotive consommé par 1 000 tonnes-milles brutes.
- Pendant quatorze mois consécutifs, soit jusqu'en avril, le CN a battu des records de transport de céréales, ayant acheminé 29,5 millions de tonnes métriques de céréales canadiennes jusqu'à maintenant dans la campagne agricole 2020-2021.
- Le CN a versé des dividendes trimestriels s'élevant à 0,615 \$ par action, ce qui représente une augmentation de 7 %, pour un montant total de 436 M\$.

1) Consulter la section intitulée *Mesures de la performance rajustées* du présent Rapport de gestion pour une explication de ces mesures de calcul non conformes aux PCGR.

2) Consulter la section intitulée *Devise Constante* du présent Rapport de gestion pour une explication de cette mesure de calcul non conforme au PCGR.

### Pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 a obligé les gouvernements, les institutions et les collectivités à prendre des mesures extraordinaires, ce qui a entraîné un arrêt partiel de l'économie et la contraction prononcée de l'économie mondiale en 2020 et une partie de 2021. En décembre 2020, l'approbation des vaccins a commencé en Amérique du Nord et ailleurs dans le monde, et au cours du premier semestre de 2021, de nombreux pays ont accéléré leurs programmes de vaccination. Maintenant, la majorité de la population nord-américaine est partiellement vaccinée, puis l'économie nord-américaine poursuit sa reprise alors que bien des territoires lèvent de plus en plus les mesures restrictives de santé publique. La vaccination prend régulièrement de l'ampleur; par contre, un nouveau variant du virus oblige certaines régions du monde à imposer de nouveau certaines mesures restrictives.

Étant donné que le CN fait partie d'une chaîne d'approvisionnement intégrée à l'échelle mondiale, les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les aspects de la chaîne d'approvisionnement, y compris les transporteurs maritimes, les ports, les terminaux, les entreprises de camionnage et les autres chemins de fer, ont eu une incidence sur les activités du CN. La pandémie a causé des difficultés au niveau de la chaîne d'approvisionnement, notamment la pénurie mondiale de puces informatiques qui continue de toucher le secteur des véhicules automobiles.

Bien que certains effets de la pandémie de COVID-19 se fassent encore sentir sur certaines marchandises, la plupart d'entre elles ont dépassé le creux du deuxième trimestre de 2020. Au deuxième trimestre de 2021, diverses marchandises sont revenues aux niveaux antérieurs à la pandémie du deuxième trimestre de 2019 ou les ont dépassés, notamment les engrais, le minerai de fer, le trafic intermodal, le charbon, le bois d'œuvre et les panneaux, ainsi que les liquides du gaz naturel.

L'incidence à long terme de la pandémie de COVID-19, y compris l'ampleur des répercussions sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation et les liquidités, demeurent inconnus et dépendront de l'évolution future – très incertaine et imprévisible –, notamment de l'ampleur et de la durée de la pandémie ainsi que des mesures supplémentaires prises par les autorités gouvernementales et d'autres parties en réponse à la pandémie.

### Actifs détenus en vue de la vente

Au deuxième trimestre de 2020, la Compagnie a adopté un plan et a entamé le processus de mise en vente, pour des activités ferroviaires continues, de certaines lignes non essentielles représentant environ 850 milles dans le Wisconsin, au Michigan et en Ontario (les « lignes non essentielles »), qui répondaient aux critères de classification à titre d'actifs détenus en vue de la vente. Par conséquent, une perte de 486 M\$ (363 M\$ après impôts) a été comptabilisée afin de rajuster la valeur comptable de ces actifs de voie et de chemin de roulement en fonction de leur prix de vente estimatif net. La valeur comptable des actifs détenus en vue de la vente était comprise au poste Autres actifs à court terme des Bilans consolidés. Voir la *Note 10, Autres actifs à court terme* des états financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie.

Le 30 mars 2021, le CN a conclu une entente avec un exploitant de chemin de fer d'intérêt local en vue de la vente des lignes non essentielles ainsi que de 50 milles supplémentaires d'actifs de voie et de chemin de roulement, qui n'étaient pas inclus initialement comme actifs détenus en vue de la vente, sous réserve de certaines conditions, dont l'approbation réglementaire du *Surface Transportation Board* (STB). La valeur comptable des actifs détenus en vue de la vente a été rajustée, au premier trimestre de 2021, à 260 M\$ (90 M\$ au 31 décembre 2020) pour prendre en compte le prix de vente prévu au contrat, déduction faite des coûts de transaction estimatifs, ainsi que les actifs de voie et de chemin de roulement supplémentaires compris dans l'entente. L'augmentation de 170 M\$ comprend le recouvrement d'une perte de 137 M\$ (102 M\$ après impôts) sur les lignes non essentielles et de 33 M\$ pour les actifs de voie et de chemin de roulement supplémentaires.

Au 30 juin 2021, les critères pour la classification des actifs détenus en vue de la vente étaient toujours respectés, et il n'y avait aucun changement à la valeur comptable des actifs détenus en vue de la vente.

### Acquisitions

#### *Ligne ferroviaire Massena*

Le 6 avril 2020, le STB a communiqué sa décision approuvant sous condition l'acquisition de la ligne ferroviaire Massena à New York de CSX Corporation (CSX), pour laquelle la Compagnie a annoncé le 29 août 2019 qu'une entente avait été conclue. Le 6 juin 2020, le CN et CSX ont sollicité auprès du STB le retrait de sa disposition qui oblige les parties à proposer une modification du contrat de vente de la ligne en vue de la révision par le STB. Le 25 février 2021, le STB a rejeté la requête des parties. Le 23 avril 2021, la Compagnie a interjeté appel de la disposition du STB dans ses décisions du 6 avril 2020 et du 25 février 2021. L'affaire est en instance devant la Cour d'appel des États-Unis pour le septième circuit.

#### *Acquisition en cours du Kansas City Southern*

Le 21 mai 2021, la Compagnie et le Kansas City Southern (KCS) ont conclu une entente de fusion définitive (l'« Entente de fusion ») visant l'acquisition du KCS par le CN (l'« Acquisition »).

L'Acquisition est assujettie au respect des conditions de clôture, à l'approbation des actionnaires du KCS et à l'obtention des approbations réglementaires, y compris deux approbations distinctes du Surface Transportation Board (STB) ainsi que des approbations de la Commission fédérale de la concurrence économique (COFECE) et de l'Institut fédéral des télécommunications (IFT) au Mexique. Si le STB donne son approbation de l'utilisation d'une fiducie de vote par le CN, que certaines autres approbations sont obtenues et que les conditions sont remplies, le CN devrait conclure la première étape de l'Acquisition. À ce moment, les actionnaires du KCS recevront la contrepartie de la fusion et Brooklyn US Holdings, Inc. (« Holdco »), une filiale en propriété exclusive de la Compagnie, déposera les actions du KCS dans la fiducie de vote. Cette première étape devrait se terminer au deuxième semestre de 2021. La deuxième étape sera la prise de contrôle du KCS par le CN. Cette prise de contrôle du KCS ne se concrétisera que lorsque le STB aura donné sa deuxième approbation, qui sera finale ainsi que l'obtention de certaines autres approbations réglementaires; cette approbation devrait être obtenue au cours du deuxième semestre de 2022.

Lorsque les actions du KCS seront déposées dans la fiducie de vote, le CN prévoit comptabiliser cet investissement selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation. Si l'approbation définitive du KCS est obtenue, la fiducie de vote prendra fin, le CN prendra le contrôle du KCS et l'investissement sera comptabilisé à titre de regroupement d'entreprises.

En vertu des modalités de l'Entente de fusion, lesquelles ont été approuvées à l'unanimité par le conseil d'administration de chaque société, les détenteurs d'actions ordinaires du KCS recevront 200 \$ US en espèces et 1,129 action ordinaire du CN pour chaque action ordinaire du KCS, et les détenteurs d'actions privilégiées du KCS recevront 37,50 \$ US en espèces pour chaque action privilégiée du KCS. La contrepartie envisagée dans le cadre de l'Entente de fusion, qui reflète l'offre du CN du 13 mai 2021, représente une opération d'une valeur totale de 33,6 G\$ US, y compris la prise en charge d'une dette du KCS d'environ 3,8 G\$ US. La valeur réelle de l'opération fluctuera en fonction de la variation du cours des actions ordinaires de la Compagnie et du nombre d'actions ordinaires, d'actions privilégiées et d'unités d'octroi en titres de capitaux propres du KCS en circulation à la date de clôture. En outre, dans le cadre de l'Entente de fusion, Holdco a avancé 700 M\$ US (845 M\$) au KCS relativement au paiement par le KCS du frais de résiliation (« indemnité de rupture ») au Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée (CP) en vertu de l'accord de fusion avec le CP qui a été résilié le 21 mai 2021. Cette avance a été comptabilisée au poste Avance au KCS et autres coûts de transaction dans les Bilans consolidés.

Le 20 avril 2021, le CN a déposé auprès du STB un avis d'intention de déposer une demande de fusion majeure visant l'acquisition du KCS. Le 26 avril 2021, le CN a déposé auprès du STB une requête visant l'approbation d'un projet de convention fiduciaire de vote. Le 17 mai 2021, le STB a conclu que les règles actuelles en matière de fusion s'appliquaient au regroupement en cours du CN-KCS. De plus, le STB a rejeté sans préjudice la requête du CN visant à approuver le projet de fiducie de vote, jugeant celui-ci incomplet. Le 21 mai 2021, le KCS s'est rallié à l'avis d'intention du CN de déposer une demande. Le 26 mai 2021, le CN et le KCS ont déposé une requête conjointe auprès du STB visant l'approbation d'une convention fiduciaire de vote. Le 8 juin 2021, le STB a établi le calendrier d'une période de commentaires et de réponses relativement à la proposition du CN d'utiliser une fiducie de vote. Le 28 juin 2021, le STB a complété la période de consultation publique relativement à la demande de l'utilisation d'une fiducie de vote par le CN. Le 6 juillet 2021, le CN et KCS ont répondu conjointement aux consultations publiques. La clôture du dossier s'est terminée le 6 juillet 2021.

Si la dernière approbation du STB est obtenu pour la prise de contrôle, le CN et le KCS amorceront le processus d'intégration afin de concrétiser les avantages importants que le regroupement apportera à leurs intervenants. M. Jean-Jacques Ruest occupera le poste de président-directeur général de la société issue du regroupement. Le siège social mondial de la société issue du regroupement se situera à Montréal, au Québec, tandis que Kansas City, au Missouri, abritera le siège social américain. Les bureaux du siège social mexicain demeureront à Mexico et à Monterrey.

L'Entente de fusion prévoit des frais de résiliation pour la Compagnie et le KCS. En vertu de l'Entente de fusion, le KCS devra verser au CN un montant de 700 M\$ US si l'Entente de fusion est résiliée dans certaines circonstances, y compris si le conseil d'administration du KCS change sa recommandation en faveur de la transaction ou si le KCS résilie l'Entente de fusion afin de pouvoir conclure une entente portant sur une proposition supérieure. De plus, si l'Entente de fusion est résiliée dans certaines circonstances, le KCS devra rembourser 700 M\$ US à Holdco relativement au montant versé au KCS par Holdco dans le contexte de la résiliation d'une entente antérieure entre le KCS et le CP. La Compagnie devra payer des frais de résiliation à KCS correspondant à 1 G\$ US si l'Entente de fusion est résiliée dans les circonstances suivantes: i) si l'Acquisition n'a pas été réalisée au plus tard le 21 février 2022 parce que le STB n'a pas approuvé l'opération relative à la fiducie de vote à cette date, ou parce qu'il y a eu une injonction ou une ordonnance semblable interdisant l'Acquisition ou l'opération relative à la fiducie de vote provenant des lois du secteur ferroviaire ou en vertu de l'article 721 de la *Defense Production Act of 1950* des États-Unis (l'« Article 721 ») ou ii) une ordonnance définitive et non susceptible d'appel interdisant ou empêchant définitivement la fusion sous l'Article 721 ou sous les lois du secteur ferroviaire.

Rien ne garantit que la transaction entre le CN et le KCS se concrétisera aux conditions proposées, si elle se concrétise.

### Perspectives commerciales et hypothèses pour 2021

Pour 2021, la Compagnie continue de prévoir une croissance en ce qui a trait à diverses marchandises, surtout pour ce qui est du trafic intermodal, des exportations de charbon, des exportations de minerai de fer, du bois d'œuvre et des panneaux, de la potasse, des liquides du gaz naturel, du sable de fracturation, ainsi que des métaux et minéraux, par rapport à 2020. La Compagnie continue de s'attendre à une diminution des volumes de céréales canadiennes pour 2021 par rapport aux volumes records de 2020.

La Compagnie prévoit que la production industrielle nord-américaine connaîtra une augmentation se situant dans le haut d'une fourchette de croissance à un chiffre et c'est ce qui sous-tend les perspectives commerciales de 2021. Pour la campagne agricole 2020-2021, la récolte céréalière au Canada a été supérieure à sa moyenne triennale tandis que celle aux États-Unis a correspondu à la moyenne triennale du pays. La Compagnie présume que les récoltes céréalières 2021-2022 au Canada et aux États-Unis correspondront à leurs moyennes triennales respectives.

## Rapport de gestion

Les énoncés prospectifs dont il est question dans cette section comportent des risques et des incertitudes de sorte que les résultats réels ou la performance réelle pourraient différer grandement de ceux que l'on retrouve de façon implicite ou explicite dans lesdits énoncés, et ces énoncés sont fondés sur certains facteurs et certaines hypothèses, que la Compagnie considère comme raisonnables, relativement à des événements, à des développements, à des perspectives et à des occasions qui pourraient ne pas se matérialiser ou qui pourraient être neutralisés, intégralement ou partiellement, par d'autres événements et développements. En plus de prendre connaissance des hypothèses et des attentes dont il est question dans cette section, il y a lieu de consulter la section intitulée *Énoncés prospectifs* de ce Rapport de gestion où sont présentés les hypothèses et les facteurs de risque touchant de tels énoncés prospectifs.

### Énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans ce Rapport de gestion constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières, de même que les énoncés, fondés sur l'évaluation et les hypothèses de la direction et accessibles au public portant sur le CN et le KCS, concernant l'opération proposée entre le CN et le KCS, les avantages attendus découlant de l'opération proposée, et les occasions futures pour la société issue du regroupement. Ces énoncés, de par leur caractère prospectif, impliquent des risques, des incertitudes et des hypothèses. Le CN prévient que ses hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique actuelle, ces hypothèses, qui étaient raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré plus élevé d'incertitude. Les énoncés prospectifs peuvent se reconnaître à l'emploi de termes comme « croit », « prévoit », « s'attend à », « présume », « perspective », « planifie », « vise » ou d'autres termes semblables.

Les énoncés prospectifs comprennent, sans en exclure d'autres, ceux qui sont indiqués dans le tableau ci-dessous, qui présente aussi les hypothèses clés utilisées dans la formulation des énoncés prospectifs. Consulter aussi la section de ce Rapport de gestion intitulée *Vue d'ensemble de la stratégie – Perspectives commerciales et hypothèses pour 2021*.

Énoncés prospectifs	Hypothèses clés
Énoncés sur les possibilités de croissance des produits d'exploitation, y compris ceux portant sur la conjoncture économique et commerciale en général	<ul style="list-style-type: none"><li>• Croissance économique en Amérique du Nord et dans le monde</li><li>• Effet moindre de la conjoncture économique sur les possibilités de croissance à long terme</li><li>• L'intensité de la pandémie de COVID-19 diminue progressivement au cours du deuxième semestre de 2021, grâce à l'intensification de la vaccination</li><li>• Aucune aggravation importante de la perturbation des activités du CN ou des chaînes d'approvisionnement de l'économie en raison de la pandémie de COVID-19 à court terme</li></ul>
Énoncés sur la capacité de la Compagnie de rembourser ses dettes et de répondre aux obligations futures dans un avenir prévisible, y compris les paiements d'impôt sur les bénéfices et les dépenses en immobilisations	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ratios de solvabilité satisfaisants</li><li>• Cotes de crédit de première qualité</li><li>• Accès aux marchés financiers</li><li>• Génération de flux de trésorerie suffisants provenant des activités d'exploitation et d'autres sources de financement</li></ul>
Énoncés sur les cotisations aux régimes de retraite	<ul style="list-style-type: none"><li>• Génération de flux de trésorerie suffisants provenant des activités d'exploitation et d'autres sources de financement</li><li>• Rendement à long terme satisfaisant des actifs du régime de retraite</li><li>• Niveau de capitalisation selon les évaluations actuarielles, surtout influencé par les taux d'actualisation utilisés à des fins de capitalisation</li></ul>

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties de rendement futur et impliquent des risques, des incertitudes et d'autres éléments susceptibles de modifier, de façon importante, les résultats, le rendement ou les réalisations réels de CN, ou de la société issue du regroupement, par rapport aux perspectives ou aux résultats, au rendement ou aux réalisations futurs contenus implicitement dans ces énoncés. Par conséquent, il est conseillé aux lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les facteurs de risque importants qui pourraient influencer sur les énoncés prospectifs comprennent, sans en exclure d'autres : l'issue de l'opération proposée entre le CN et le KCS; la capacité des parties de réaliser l'opération proposée; les conditions de réalisation de l'opération proposée; le fait que les approbations réglementaires requises pour l'opération proposée puissent ne pas être obtenues aux conditions prévues ou selon le calendrier prévu, ou pas du tout; l'endettement du CN, y compris l'endettement important que le CN prévoit contracter et prendre en charge dans le cadre de l'opération proposée et la nécessité de générer des flux de trésorerie suffisants pour le service et le remboursement de cette dette; la capacité du CN de répondre aux attentes concernant le calendrier, la réalisation et le traitement comptable et fiscal de l'opération proposée; la possibilité que le

## Rapport de gestion

CN ne soit pas en mesure de réaliser les synergies et les efficacités opérationnelles attendues dans les délais prévus, ou pas du tout, et d'intégrer avec succès les activités du KCS à celles du CN; le fait que cette intégration peut être plus difficile, plus longue ou plus coûteuse que prévu; le fait que les coûts d'exploitation, la perte de clients et les perturbations commerciales (y compris, sans s'y limiter, les difficultés à maintenir les relations avec les employés, les clients ou les fournisseurs) peuvent être plus importants que prévu à la suite de l'opération proposée ou de l'annonce publique de l'opération proposée; le fait que le maintien en fonction de certains employés clés du KCS peut être difficile; la durée et les effets de la pandémie de COVID-19, la conjoncture économique et commerciale en général, particulièrement dans le contexte de la pandémie de COVID-19; la concurrence dans le secteur; la variabilité des taux d'inflation, de change et d'intérêt; les variations de prix du carburant; les nouvelles dispositions législatives et (ou) réglementaires; la conformité aux lois et règlements sur l'environnement; les mesures prises par les organismes de réglementation; l'incidence défavorable d'une résiliation ou révocation par le gouvernement mexicain de la concession KCS de México, S.A. de C.V.; l'augmentation des charges relatives à l'entretien et à l'exploitation; les menaces à la sécurité; la dépendance à l'égard de la technologie et les risques de cybersécurité connexes; les restrictions au commerce ou les modifications aux ententes de commerce international; le transport de matières dangereuses; les différents événements qui pourraient perturber l'exploitation, y compris les barrages illégaux sur les réseaux ferroviaires et les événements naturels comme les intempéries, les sécheresses, les incendies, les inondations et les tremblements de terre; les changements climatiques; les négociations syndicales et les interruptions de travail; les réclamations liées à l'environnement; les incertitudes liées aux enquêtes, aux poursuites ou aux autres types de réclamations et de litiges; les risques et obligations résultant de déraillements; l'échéancier et la réalisation des programmes de dépenses en immobilisations; de même que les autres risques décrits de temps à autre de façon détaillée dans des rapports déposés par le CN auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis, dont sa Notice annuelle et son formulaire 40-F. Consulter la section intitulée *Risques commerciaux* de ce Rapport de gestion et du Rapport de gestion annuel de 2020 de la Compagnie pour obtenir une description des principaux facteurs de risque concernant le CN.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur l'information disponible à la date où ils sont formulés. Le CN ne peut être tenu de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements futurs ou de changements de situations ou de prévisions, à moins que ne l'exigent les lois applicables sur les valeurs mobilières. Si le CN décidait de mettre à jour un énoncé prospectif, il ne faudrait pas en conclure que le CN fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé de nature prospective.

## Points saillants des données financières

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de performance financière de la Compagnie pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2021 et 2020 :

En millions, sauf les pourcentages et les données par action	Pour les trois mois terminés le 30 juin			Pour les six mois terminés le 30 juin		
	2021	2020	Variation en % fav. (défav.)	2021	2020	Variation en % fav. (défav.)
Produits d'exploitation	3 598 \$	3 209 \$	12 %	7 133 \$	6 754 \$	6 %
Bénéfice d'exploitation	1 382 \$	785 \$	76 %	2 709 \$	2 000 \$	35 %
Bénéfice d'exploitation rajusté <sup>1)</sup>	1 382 \$	1 271 \$	9 %	2 572 \$	2 486 \$	3 %
Bénéfice net	1 034 \$	545 \$	90 %	2 008 \$	1 556 \$	29 %
Bénéfice net rajusté <sup>1)</sup>	1 058 \$	908 \$	17 %	1 930 \$	1 778 \$	9 %
Bénéfice de base par action	1,46 \$	0,77 \$	90 %	2,83 \$	2,19 \$	29 %
Bénéfice de base par action rajusté <sup>1)</sup>	1,49 \$	1,28 \$	16 %	2,72 \$	2,50 \$	9 %
Bénéfice dilué par action	1,46 \$	0,77 \$	90 %	2,82 \$	2,18 \$	29 %
Bénéfice dilué par action rajusté <sup>1)</sup>	1,49 \$	1,28 \$	16 %	2,71 \$	2,49 \$	9 %
Dividendes déclarés par action	0,615 \$	0,575 \$	7 %	1,230 \$	1,150 \$	7 %
Actif total	46 256 \$	45 199 \$	2 %	46 256 \$	45 199 \$	2 %
Passif à long terme total	22 168 \$	23 069 \$	4 %	22 168 \$	23 069 \$	4 %
Ratio d'exploitation <sup>2)</sup>	61,6 %	75,5 %	13,9-pts	62,0 %	70,4 %	8,4-pts
Ratio d'exploitation rajusté <sup>1)</sup>	61,6 %	60,4 %	(1,2)-pt	63,9 %	63,2 %	(0,7)-pt
Flux de trésorerie disponibles <sup>3)</sup>	741 \$	1 008 \$	(26 %)	1 280 \$	1 581 \$	(19 %)

1) Consulter la section intitulée *Mesures de la performance rajustées* du présent Rapport de gestion pour une explication de ces mesures de calcul non conformes aux PCGR.

2) Le ratio d'exploitation est défini comme les charges d'exploitation sous forme de pourcentage des produits d'exploitation.

3) Consulter la section intitulée *Liquidités et ressources en capitaux – Flux de trésorerie disponibles* du présent Rapport de gestion pour une explication de cette mesure de calcul non conforme aux PCGR.

### Résultats financiers

#### Comparaison du deuxième trimestre et du premier semestre de 2021 aux périodes correspondantes de 2020

Pour le deuxième trimestre de 2021, les produits d'exploitation se sont chiffrés à 3 598 M\$, comparativement à 3 209 M\$ pour la période correspondante de 2020, soit une augmentation de 389 M\$, ou 12 %. Pour le premier semestre de 2021, les produits d'exploitation se sont établis à 7 133 M\$, comparativement à 6 754 M\$ pour la période correspondante de 2020, soit une augmentation de 379 M\$, ou 6 %. L'augmentation du deuxième trimestre s'explique surtout par l'accroissement des volumes dans la plupart des groupes marchandises en raison de la poursuite de la reprise économique et par les hausses des tarifs marchandises, facteurs neutralisés en partie par l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus vigoureux et par la diminution des volumes d'exportation de céréales canadiennes. L'augmentation du premier semestre découle principalement des produits d'exploitation records tirés des services intermodaux et des hausses des tarifs marchandises, facteurs qui ont été partiellement neutralisés par l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus vigoureux et par la baisse des volumes de pétrole brut au premier trimestre.

Les charges d'exploitation pour le deuxième trimestre de 2021 se sont établies à 2 216 M\$, par rapport à 2 424 M\$ pour la période correspondante de 2020, soit une diminution de 208 M\$, ou 9 %. Les charges d'exploitation pour le premier semestre de 2021 ont atteint 4 424 M\$, comparativement à 4 754 M\$ pour la période correspondante de 2020, soit une diminution de 330 M\$, ou 7 %. Les diminutions s'expliquent principalement par la perte de 486 M\$ sur les actifs détenus en vue de la vente inscrite au deuxième trimestre de 2020 ainsi que par l'incidence positive de la conversion du dollar canadien plus vigoureux, facteurs partiellement neutralisés par la hausse des coûts du carburant et par la hausse de la rémunération au rendement. De plus, la diminution du premier semestre de 2021 est aussi attribuable au recouvrement de 137 M\$ sur la perte sur les actifs détenus en vue de la vente inscrite au premier trimestre de 2021.

Le bénéfice d'exploitation pour le trimestre terminé le 30 juin 2021 a augmenté de 597 M\$, ou 76 %, pour s'établir à 1 382 M\$, par rapport à la période correspondante de 2020. Le bénéfice d'exploitation pour les six mois terminés le 30 juin 2021 a augmenté de 709 M\$, ou 35 %, pour s'établir à 2 709 M\$, par rapport à la période correspondante de 2020.

Le ratio d'exploitation, qui est défini comme les charges d'exploitation sous forme de pourcentage des produits d'exploitation, s'est établi à 61,6 % au deuxième trimestre de 2021 contre 75,5 % au deuxième trimestre de 2020, soit une amélioration de 13,9 points. Le ratio d'exploitation des six premiers mois a été de 62,0 % en 2021 comparativement à 70,4 % en 2020, soit une amélioration de 8,4 points.

Au deuxième trimestre de 2021, le bénéfice net s'est établi à 1 034 M\$, soit une augmentation de 489 M\$, ou 90 %, et le bénéfice dilué par action a augmenté de 90 % pour s'établir à 1,46 \$, par rapport à la période correspondante de 2020. Pour les six mois terminés le 30 juin 2021, le bénéfice net s'est chiffré à 2 008 M\$, ce qui représente une augmentation de 452 M\$, ou 29 %, et le bénéfice dilué par action a atteint 2,82 \$, soit une augmentation de 29 %, comparativement à la période correspondante de 2020.

## Points saillants de l'exploitation

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de performance de la Compagnie en matière d'exploitation afin d'évaluer l'efficacité et l'efficacités des activités ferroviaires pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2021 et 2020 :

	Pour les trois mois terminés le 30 juin			Pour les six mois terminés le 30 juin		
	2021	2020	Variation en % fav. (défav.)	2021	2020	Variation en % fav. (défav.)
Tonnes-milles brutes (TMB) (en millions) <sup>1)</sup>	<b>116 735</b>	102 386	14 %	<b>237 515</b>	216 365	10 %
Poids des trains (en tonnes) <sup>2)</sup>	<b>9 840</b>	9 922	(1 %)	<b>9 623</b>	9 491	1 %
Longueur des trains (en pieds) <sup>3)</sup>	<b>8 749</b>	8 886	(2 %)	<b>8 536</b>	8 389	2 %
Vitesse moyenne des trains directs sur le réseau (milles par heure) <sup>4)</sup>	<b>19,5</b>	19,9	(2 %)	<b>18,8</b>	18,9	(1 %)
Rendement du carburant (gallons US de carburant de locomotive consommés par 1 000 TMB) <sup>5)</sup>	<b>0,86</b>	0,88	2 %	<b>0,89</b>	0,92	3 %
Temps de séjour (ensemble du réseau, en heures) <sup>6)</sup>	<b>7,7</b>	8,4	8 %	<b>8,0</b>	8,4	5 %
Vitesse des wagons (wagons-milles par jour) <sup>7)</sup>	<b>205</b>	197	4 %	<b>195</b>	186	5 %

- 1) TMB : charge de travail exécutée par les trains du réseau pour le transport de marchandises ou de matériel. Les TMB sont calculées en multipliant le tonnage remorqué par la distance parcourue. Un nombre élevé indique un grand volume de marchandises transportées (donc des produits d'exploitation en hausse).
- 2) Poids des trains : mesure de l'efficacité selon le tonnage transporté en moyenne sur la ligne principale par train qui parcourt le réseau. Cette mesure, qui correspond au total des TMB divisé par le total des trains-milles, donne une idée de la façon dont la capacité à transporter des marchandises a été optimisée pour chaque train. Cette mesure d'exploitation était appelée auparavant Productivité des trains.
- 3) Longueur des trains : mesure de l'efficacité selon la longueur moyenne des wagons remorqués sur la ligne principale par train qui parcourt le réseau. Cette mesure, qui correspond au total des milles-pieds wagon (la somme de la longueur des wagons multipliée par les milles parcourus par wagon remorqué) divisé par le total des trains-milles, donne une idée de la façon dont la capacité à transporter des marchandises a été optimisée pour chaque train.
- 4) Vitesse moyenne des trains directs sur le réseau : mesure de la durée du transport de ligne entre le point de départ et la destination, y compris le temps passé aux terminaux. La vitesse moyenne est obtenue en divisant les trains-milles par le total des heures d'exploitation, sans tenir compte des trains en triage et des trains locaux, des trains voyageurs, des trains destinés à l'entretien de la voie, ni des trains de réseau étranger. Cette mesure représente la fluidité sur le réseau, une valeur plus élevée indiquant également un réseau plus fluide.
- 5) Rendement du carburant : cette mesure représente l'efficacité de la Compagnie en matière de production et d'utilisation de la puissance en chevaux-vapeur (HP) des locomotives lors de l'exploitation des trains marchandises, une valeur moins élevée indiquant un meilleur rendement. Le rendement du carburant se calcule en nombre de gallons américains de carburant de locomotive consommés par 1 000 TMB.
- 6) Temps de séjour : durée moyenne, en heures, pendant laquelle un wagon se trouve dans un terminal. La mesure commence au moment de la libération du wagon par le client, de la réception interréseaux du wagon ou de l'arrivée du train, et se termine lorsque le wagon est mis en place à l'embranchement du client (mis à disposition ou en attente), est livré ou offert à l'autre réseau, ou lors du départ du train. Sont exclus les wagons garés, avariés, destinés à l'entretien de la voie et les wagons dont le temps de séjour dépasse 10 jours. Cette mesure représente l'efficacité du traitement des wagons dans le terminal, une faible valeur indiquant une performance supérieure.
- 7) Vitesse des wagons : nombre moyen de milles par jour parcourus par les wagons chargés et les wagons vides (y compris les wagons en service de particuliers, de réseaux étrangers ou appartenant au CN) sur les lignes du CN. Cette mesure représente la fluidité sur le réseau. Elle s'obtient en divisant le total des milles parcourus pour chaque wagon par la somme du temps de service de tous les wagons, une valeur plus élevée indiquant une circulation ordonnée et plus fluide. La méthode de calcul de la vitesse des wagons a été mise à jour au premier trimestre de 2021 afin de refléter des informations plus complètes. Les montants de l'exercice précédent ont été rajustés afin de se conformer à la méthode actuelle.

En 2020, le CN a pris des mesures exceptionnelles et a modifié son plan d'exploitation (p. ex., en utilisant des trains plus longs et plus lourds) en raison d'un recul marqué des volumes ainsi qu'à la durée et aux répercussions inconnues de la pandémie. Tandis que l'économie se remettait de la pandémie de COVID-19, le CN est revenu à son plan d'exploitation habituel qui met l'accent sur la vitesse des wagons et le temps de séjour.

## Mesures non conformes aux PCGR

Le présent Rapport de gestion fait référence à des mesures de calcul non conformes aux PCGR, telles que les mesures de la performance rajustées, la devise constante, les flux de trésorerie disponibles et le ratio capitaux empruntés rajustés/bénéfice avant intérêts, impôts sur les bénéfices et amortissement (BAIIA) rajusté exprimé sous forme de multiple, qui ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et qui peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Selon l'avis de la direction, ces mesures de calcul non conformes aux PCGR sont des mesures utiles de la performance et fournissent aux investisseurs de l'information supplémentaire leur permettant d'évaluer les résultats d'exploitation et les liquidités de la Compagnie. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne doivent pas être considérées isolément et ne remplacent aucunement les mesures financières préparées conformément aux PCGR.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces mesures de calcul non conformes aux PCGR, y compris un rapprochement avec les mesures financières conformes aux PCGR les plus directement comparables, consulter les sections intitulées *Mesures de la performance rajustées*, *Devise constante* et *Liquidités et ressources en capitaux* du présent Rapport de gestion.

## Mesures de la performance rajustées

La direction est d'avis que le bénéfice net rajusté, le bénéfice par action rajusté, le bénéfice d'exploitation rajusté et le ratio d'exploitation rajusté sont des mesures utiles de calcul de la performance qui peuvent faciliter les comparaisons entre les périodes, puisqu'elles excluent des éléments qui ne résultent pas nécessairement des activités quotidiennes du CN et qui pourraient fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. La direction utilise des mesures de la performance rajustées, qui excluent certains éléments des produits et des charges de ses résultats dont la direction estime qu'ils ne sont pas représentatifs des activités d'exploitation sous-jacentes du CN, afin d'établir des objectifs de performance et comme outil pour mesurer la performance du CN. Toutefois, l'exclusion de ces éléments de produits et de charges dans ces mesures ne signifie pas que ces éléments sont nécessairement non récurrents. Ces mesures ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2021, le bénéfice net rajusté de la Compagnie s'est établi à 1 058 M\$, ou 1,49 \$ par action après dilution, et à 1 930 M\$, ou 2,71 \$ par action après dilution, respectivement. Les données rajustées pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2021 excluent 32 M\$, ou 24 M\$ après impôts (0,03 \$ par action après dilution), découlant de l'amortissement des frais de crédit-relais liés à l'acquisition en cours du KCS, comptabilisés dans le poste Intérêts débiteurs des États consolidés des résultats. Les données rajustées pour les six mois terminés le 30 juin 2021 excluent aussi 137 M\$, ou 102 M\$ après impôts (0,14 \$ par action après dilution), découlant du recouvrement d'une perte sur les actifs détenus en vue de la vente comptabilisée au deuxième trimestre de 2020 pour tenir compte de l'entente en vue de la vente de certaines lignes non essentielles à un exploitant de chemin de fer d'intérêt local.

Pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2020, le bénéfice net rajusté de la Compagnie s'est établi à 908 M\$, ou 1,28 \$ par action après dilution, et à 1 778 M\$, ou 2,49 \$ par action après dilution, respectivement. Les données rajustées pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2020 excluent une perte de 486 M\$, ou 363 M\$ après impôts (0,51 \$ par action après dilution), découlant de la décision de la Compagnie de mettre en vente, pour des activités ferroviaires continues, certaines lignes non essentielles au Wisconsin, au Michigan et en Ontario. Les données rajustées pour les six mois terminés le 30 juin 2020 excluent aussi un recouvrement d'impôts exigibles de 141 M\$ (0,20 \$ par action après dilution), au premier trimestre, découlant de l'adoption de la *Coronavirus Aid, Relief, and Economic Security (CARES) Act*, une loi américaine comprenant une série de mesures fiscales et financières visant à relancer l'économie pour faire face à l'impact économique de la pandémie de COVID-19.

Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice net et du bénéfice par action conformes aux PCGR, tels que déclarés pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2021 et 2020, aux mesures de la performance rajustées non conformes aux PCGR indiquées aux présentes :

<i>En millions, sauf les données par action</i>	<b>Pour les trois mois terminés le 30 juin</b>		<b>Pour les six mois terminés le 30 juin</b>	
	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Bénéfice net	<b>1 034 \$</b>	545 \$	<b>2 008 \$</b>	1 556 \$
<i>Rajustements :</i>				
Amortissement des frais de crédit-relais	<b>32</b>	—	<b>32</b>	—
Perte (recouvrement) sur les actifs détenus en vue de la vente	<b>—</b>	486	<b>(137)</b>	486
Charge (recouvrement) d'impôts sur les bénéfices <sup>1)</sup>	<b>(8)</b>	(123)	<b>27</b>	(264)
<b><i>Bénéfice net rajusté</i></b>	<b>1 058 \$</b>	908 \$	<b>1 930 \$</b>	1 778 \$
Bénéfice de base par action	<b>1,46 \$</b>	0,77 \$	<b>2,83 \$</b>	2,19 \$
<i>Incidence des rajustements, par action</i>	<b>0,03</b>	0,51	<b>(0,11)</b>	0,31
<b><i>Bénéfice de base par action rajusté</i></b>	<b>1,49 \$</b>	1,28 \$	<b>2,72 \$</b>	2,50 \$
Bénéfice dilué par action	<b>1,46 \$</b>	0,77 \$	<b>2,82 \$</b>	2,18 \$
<i>Incidence des rajustements, par action</i>	<b>0,03</b>	0,51	<b>(0,11)</b>	0,31
<b><i>Bénéfice dilué par action rajusté</i></b>	<b>1,49 \$</b>	1,28 \$	<b>2,71 \$</b>	2,49 \$

1) Comprend l'incidence fiscale : i) des rajustements fondés sur la nature de l'élément aux fins de l'impôt ainsi que les taux d'imposition du ressort territorial concerné, ou ii) des modifications à la législation fiscale et de l'adoption de taux.

## Rapport de gestion

Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice d'exploitation et du ratio d'exploitation conformes aux PCGR, tels que déclarés pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2021 et 2020, aux mesures de la performance rajustées non conformes aux PCGR indiquées aux présentes :

<i>En millions, sauf les pourcentages</i>	<b>Pour les trois mois terminés le 30 juin</b>		<b>Pour les six mois terminés le 30 juin</b>	
	<b>2021</b>	2020	<b>2021</b>	2020
Bénéfice d'exploitation	<b>1 382 \$</b>	785 \$	<b>2 709 \$</b>	2 000 \$
<i>Rajustement : Perte (recouvrement) sur les actifs détenus en vue de la vente</i>	—	486	<b>(137)</b>	486
<b><i>Bénéfice d'exploitation rajusté</i></b>	<b>1 382 \$</b>	1 271 \$	<b>2 572 \$</b>	2 486 \$
Ratio d'exploitation	<b>61,6 %</b>	75,5 %	<b>62,0 %</b>	70,4 %
<i>Incidence du rajustement</i>	—	(15,1)-pts	<b>1,9-pts</b>	(7,2)-pts
<b><i>Ratio d'exploitation rajusté</i></b>	<b>61,6 %</b>	60,4 %	<b>63,9 %</b>	63,2 %

## Devise constante

La présentation des résultats financiers en devise constante permet d'examiner les résultats financiers sans que soit prise en compte l'incidence des fluctuations des taux de change, ce qui facilite les comparaisons entre les périodes dans l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Les mesures déclarées en devise constante sont considérées comme non conformes aux PCGR, ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. On obtient des résultats financiers en devise constante en convertissant les résultats libellés en dollars US de la période en cours aux taux de change de la période correspondante de l'exercice précédent. Les taux de change moyens se sont établis à 1,23 \$ et à 1,25 \$ par 1,00 \$ US, respectivement, pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2021, et à 1,39 \$ et à 1,37 \$ par 1,00 \$ US, respectivement, pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2020.

En devise constante, le bénéfice net de la Compagnie pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2021 aurait été plus élevé de 77 M\$ (0,11 \$ par action après dilution) et de 110 M\$ (0,15 \$ par action après dilution), respectivement.

Produits d'exploitation

Le tableau suivant présente les éléments du total des produits d'exploitation et des produits marchandises, ainsi que les autres mesures d'exploitation clés, pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2021 et 2020 :

<i>En millions, à moins d'indication contraire</i>	Pour les trois mois terminés le 30 juin				Pour les six mois terminés le 30 juin			
	2021	2020	Variation en %	Variation en %, en devise constante	2021	2020	Variation en %	Variation en %, en devise constante
Produits marchandises	<b>3 452 \$</b>	3 038 \$	14 %	22 %	<b>6 875 \$</b>	6 462 \$	6 %	12 %
Autres produits d'exploitation	<b>146</b>	171	(15 %)	(7 %)	<b>258</b>	292	(12 %)	(6 %)
<b>Total – Produits d'exploitation</b>	<b>3 598 \$</b>	3 209 \$	12 %	20 %	<b>7 133 \$</b>	6 754 \$	6 %	11 %
<b>Produits marchandises</b>								
Produits pétroliers et chimiques	<b>685 \$</b>	585 \$	17 %	28 %	<b>1 346 \$</b>	1 376 \$	(2 %)	4 %
Métaux et minéraux	<b>377</b>	308	22 %	34 %	<b>745</b>	713	4 %	12 %
Produits forestiers	<b>451</b>	413	9 %	20 %	<b>880</b>	846	4 %	11 %
Charbon	<b>158</b>	140	13 %	19 %	<b>284</b>	283	– %	4 %
Produits céréaliers et engrais	<b>609</b>	649	(6 %)	– %	<b>1 322</b>	1 259	5 %	9 %
Intermodal	<b>1 037</b>	874	19 %	23 %	<b>2 005</b>	1 723	16 %	20 %
Véhicules automobiles	<b>135</b>	69	96 %	114 %	<b>293</b>	262	12 %	20 %
<b>Total – Produits marchandises</b>	<b>3 452 \$</b>	3 038 \$	14 %	22 %	<b>6 875 \$</b>	6 462 \$	6 %	12 %
Tonnes-milles commerciales (TMC) <i>(en millions)</i>	<b>59 246</b>	52 517	13 %	13 %	<b>120 700</b>	110 887	9 %	9 %
Produits marchandises/TMC <i>(en cents)</i>	<b>5,83</b>	5,78	1 %	8 %	<b>5,70</b>	5,83	(2 %)	3 %
Wagons complets <i>(en milliers)</i>	<b>1 469</b>	1 294	14 %	14 %	<b>2 900</b>	2 629	10 %	10 %
Produits marchandises/wagon complet <i>(en dollars)</i>	<b>2 350</b>	2 348	– %	7 %	<b>2 371</b>	2 458	(4 %)	1 %

Les produits d'exploitation pour le trimestre terminé le 30 juin 2021 se sont établis à 3 598 M\$, comparativement à 3 209 M\$ pour la période correspondante de 2020, soit une augmentation de 389 M\$, ou 12 %. Pour le premier semestre de 2021, les produits d'exploitation ont atteint 7 133 M\$, par rapport à 6 754 M\$ pour la période correspondante de 2020, en hausse de 379 M\$, ou 6 %. L'augmentation du deuxième trimestre s'explique surtout par l'accroissement des volumes dans la plupart des groupes marchandises en raison de la poursuite de la reprise économique et par les hausses des tarifs marchandises, facteurs neutralisés en partie par l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus vigoureux et par la diminution des volumes d'exportation de céréales canadiennes. L'augmentation du premier semestre découle principalement des produits d'exploitation records tirés des services intermodaux et des hausses des tarifs marchandises, facteurs qui ont été partiellement neutralisés par l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus vigoureux et par la baisse des volumes de pétrole brut au premier trimestre.

Les produits d'exploitation découlant du supplément carburant ont augmenté de 70 M\$ au deuxième trimestre, ce qui s'explique par la hausse des taux du supplément carburant applicables. Les produits d'exploitation découlant du supplément carburant ont diminué de 1 M\$ pour le premier semestre de 2021, par rapport à la période correspondante de 2020.

Les TMC, qui mesurent le poids et la distance relatifs des marchandises transportées par la Compagnie, ont augmenté de 13 % au deuxième trimestre et de 9 % au cours de le premier semestre de 2021, par rapport aux périodes correspondantes de 2020. Les produits marchandises par TMC ont augmenté de 1 % au deuxième trimestre et ont diminué de 2 % pour le premier semestre de 2021, comparativement aux périodes correspondantes de 2020. L'augmentation du deuxième trimestre s'explique principalement par les hausses des tarifs marchandises, facteur partiellement neutralisés par l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus vigoureux. La diminution du premier semestre découle surtout de l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus vigoureux et d'une augmentation de la longueur moyenne des parcours, facteurs neutralisés en partie par des hausses des tarifs marchandises.

## Produits pétroliers et chimiques

	Pour les trois mois terminés le 30 juin				Pour les six mois terminés le 30 juin			
	2021	2020	Variation en %	Variation en %, en devise constante	2021	2020	Variation en %	Variation en %, en devise constante
Produits ( <i>en millions</i> )	<b>685 \$</b>	585 \$	17 %	28 %	<b>1 346 \$</b>	1 376 \$	(2 %)	4 %
TMC ( <i>en millions</i> )	<b>10 054</b>	8 832	14 %	14 %	<b>20 786</b>	22 520	(8 %)	(8 %)
Produits/TMC ( <i>en cents</i> )	<b>6,81</b>	6,62	3 %	12 %	<b>6,48</b>	6,11	6 %	13 %
Wagons complets ( <i>en milliers</i> )	<b>143</b>	131	9 %	9 %	<b>293</b>	304	(4 %)	(4 %)

Les produits d'exploitation de ce groupe marchandises ont augmenté de 100 M\$, ou 17 %, au deuxième trimestre et ont diminué de 30 M\$, ou 2 %, pour le premier semestre de 2021, par rapport aux périodes correspondantes de 2020. L'augmentation du deuxième trimestre découle principalement de dommages-intérêts relatifs aux engagements de volume dans les contrats clients ainsi que d'un accroissement des volumes de liquides de gaz naturel et de pétrole brut, facteurs partiellement neutralisés par l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus vigoureux. La diminution du premier semestre est essentiellement attribuable à une baisse des volumes de pétrole brut, de produits pétroliers raffinés et de produits chimiques et matières plastiques survenue au premier trimestre, ainsi qu'à l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus vigoureux; facteurs partiellement contrebalancés par des dommages-intérêts relatifs aux engagements de volume dans les contrats clients et par une hausse des volumes de liquides du gaz naturel.

Les produits marchandises par TMC ont augmenté de 3 % au deuxième trimestre et de 6 % pour le premier semestre de 2021, par rapport aux périodes correspondantes de 2020. L'augmentation du deuxième trimestre est principalement attribuable aux dommages-intérêts relatifs aux engagements de volume dans les contrats clients, partiellement neutralisés par l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus vigoureux et par une augmentation de la longueur moyenne des parcours. L'augmentation du premier semestre découle surtout des dommages-intérêts relatifs aux engagements de volume dans les contrats clients et d'une diminution de la longueur moyenne des parcours, facteurs neutralisés en partie par l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus vigoureux.

## Métaux et minéraux

	Pour les trois mois terminés le 30 juin				Pour les six mois terminés le 30 juin			
	2021	2020	Variation en %	Variation en %, en devise constante	2021	2020	Variation en %	Variation en %, en devise constante
Produits ( <i>en millions</i> )	<b>377 \$</b>	308 \$	22 %	34 %	<b>745 \$</b>	713 \$	4 %	12 %
TMC ( <i>en millions</i> )	<b>6 652</b>	3 881	71 %	71 %	<b>12 945</b>	10 357	25 %	25 %
Produits/TMC ( <i>en cents</i> )	<b>5,67</b>	7,94	(29 %)	(22 %)	<b>5,76</b>	6,88	(16 %)	(10 %)
Wagons complets ( <i>en milliers</i> )	<b>241</b>	217	11 %	11 %	<b>464</b>	458	1 %	1 %

Les produits d'exploitation de ce groupe marchandises ont augmenté de 69 M\$, ou 22 %, au deuxième trimestre et de 32 M\$, ou 4 %, pour le premier semestre de 2021, par rapport aux périodes correspondantes de 2020, essentiellement en raison de la hausse des volumes de sable de fracturation au deuxième trimestre, de la hausse des volumes exportés de minerai de fer acheminé via le golfe du Mexique, de l'augmentation des envois de produits sidérurgiques semi-finis, ainsi que de l'accroissement des volumes de matériaux industriels et de matières premières, facteurs partiellement neutralisés par l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus vigoureux et la diminution des volumes de matériaux de construction et de tuyaux et boyaux.

Les produits marchandises par TMC ont diminué de 29 % au deuxième trimestre et de 16 % pour le premier semestre de 2021, par rapport aux périodes correspondantes de 2020, ce qui s'explique surtout par une augmentation importante de la longueur moyenne des parcours et par l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus vigoureux.

## Produits forestiers

	Pour les trois mois terminés le 30 juin				Pour les six mois terminés le 30 juin			
	2021	2020	Variation en %	Variation en %, en devise constante	2021	2020	Variation en %	Variation en %, en devise constante
Produits ( <i>en millions</i> )	<b>451 \$</b>	413 \$	9 %	20 %	<b>880 \$</b>	846 \$	4 %	11 %
TMC ( <i>en millions</i> )	<b>6 957</b>	6 029	15 %	15 %	<b>13 627</b>	12 351	10 %	10 %
Produits/TMC ( <i>en cents</i> )	<b>6,48</b>	6,85	(5 %)	4 %	<b>6,46</b>	6,85	(6 %)	1 %
Wagons complets ( <i>en milliers</i> )	<b>90</b>	83	8 %	8 %	<b>176</b>	171	3 %	3 %

Les produits d'exploitation de ce groupe marchandises ont augmenté de 38 M\$, ou 9 %, au deuxième trimestre et de 34 M\$, ou 4 %, pour le premier semestre de 2021, par rapport aux périodes correspondantes de 2020, ce qui est principalement attribuable à l'accroissement des volumes de bois d'œuvre et panneaux et à des hausses des tarifs marchandises, facteurs neutralisés en partie par l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus vigoureux et la diminution des volumes de pâtes et papiers.

Les produits marchandises par TMC ont diminué de 5 % pour le deuxième trimestre et de 6 % pour le premier semestre de 2021, comparativement aux périodes correspondantes de 2020, ce qui est principalement attribuable à une hausse de la longueur moyenne des parcours et à l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus vigoureux, facteurs neutralisés en partie par les hausses des tarifs marchandises.

## Charbon

	Pour les trois mois terminés le 30 juin				Pour les six mois terminés le 30 juin			
	2021	2020	Variation en %	Variation en %, en devise constante	2021	2020	Variation en %	Variation en %, en devise constante
Produits ( <i>en millions</i> )	<b>158 \$</b>	140 \$	13 %	19 %	<b>284 \$</b>	283 \$	— %	4 %
TMC ( <i>en millions</i> )	<b>4 648</b>	4 242	10 %	10 %	<b>8 674</b>	8 320	4 %	4 %
Produits/TMC ( <i>en cents</i> )	<b>3,40</b>	3,30	3 %	8 %	<b>3,27</b>	3,40	(4 %)	— %
Wagons complets ( <i>en milliers</i> )	<b>100</b>	71	41 %	41 %	<b>169</b>	148	14 %	14 %

Les produits d'exploitation de ce groupe marchandises ont augmenté de 18 M\$, ou 13 %, au deuxième trimestre et sont demeurés stables pour le premier semestre de 2021, par rapport aux périodes correspondantes de 2020, ce qui est principalement dû à l'accroissement des exportations de charbon thermique américain via la côte du golfe du Mexique ainsi qu'à la hausse des envois intérieurs de charbon thermique destinés à des services publics américains survenue au deuxième trimestre, facteurs partiellement contrebalancés par la baisse des volumes d'exportation de charbon métallurgique et thermique canadien transitant par les ports de la côte ouest et par l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus vigoureux.

Les produits marchandises par TMC ont augmenté de 3 % au deuxième trimestre et ont diminué de 4 % pour le premier semestre de 2021, par rapport aux périodes correspondantes de 2020. L'augmentation du deuxième trimestre est principalement attribuable à une diminution importante de la longueur moyenne des parcours, laquelle a été partiellement contrebalancée par l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus vigoureux. La diminution du premier semestre s'explique surtout par l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus vigoureux, partiellement neutralisée par une diminution importante de la longueur moyenne des parcours.

## Produits céréaliers et engrais

	Pour les trois mois terminés le 30 juin				Pour les six mois terminés le 30 juin			
	2021	2020	Variation en %	Variation en %, en devise constante	2021	2020	Variation en %	Variation en %, en devise constante
Produits ( <i>en millions</i> )	<b>609 \$</b>	649 \$	(6 %)	— %	<b>1 322 \$</b>	1 259 \$	5 %	9 %
TMC ( <i>en millions</i> )	<b>14 922</b>	15 062	(1 %)	(1 %)	<b>32 763</b>	29 261	12 %	12 %
Produits/TMC ( <i>en cents</i> )	<b>4,08</b>	4,31	(5 %)	— %	<b>4,04</b>	4,30	(6 %)	(2 %)
Wagons complets ( <i>en milliers</i> )	<b>162</b>	162	— %	— %	<b>338</b>	312	8 %	8 %

Les produits d'exploitation de ce groupe marchandises ont diminué de 40 M\$, ou 6 %, au deuxième trimestre et ont augmenté de 63 M\$, ou 5 %, pour le premier semestre de 2021, par rapport aux périodes correspondantes de 2020. La diminution du deuxième trimestre découle surtout des volumes d'exportation moindres de céréales canadiennes et de l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus vigoureux, facteurs neutralisés en partie par un accroissement des volumes de potasse et des volumes d'exportation de céréales américaines via la côte du golfe du Mexique. L'augmentation du premier semestre s'explique principalement par une hausse des volumes de potasse et des volumes d'exportation de céréales américaines via la côte du golfe du Mexique, facteurs neutralisés en partie par l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus vigoureux.

Les produits marchandises par TMC ont diminué de 5 % au deuxième trimestre et de 6 % pour le premier semestre de 2021, par rapport aux périodes correspondantes de 2020, ce qui découle surtout de l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus vigoureux.

## Intermodal

	Pour les trois mois terminés le 30 juin				Pour les six mois terminés le 30 juin			
	2021	2020	Variation en %	Variation en %, en devise constante	2021	2020	Variation en %	Variation en %, en devise constante
Produits ( <i>en millions</i> )	<b>1 037 \$</b>	874 \$	19 %	23 %	<b>2 005 \$</b>	1 723 \$	16 %	20 %
TMC ( <i>en millions</i> )	<b>15 409</b>	14 157	9 %	9 %	<b>30 642</b>	26 919	14 %	14 %
Produits/TMC ( <i>en cents</i> )	<b>6,73</b>	6,17	9 %	13 %	<b>6,54</b>	6,40	2 %	5 %
Wagons complets ( <i>en milliers</i> )	<b>691</b>	609	13 %	13 %	<b>1 367</b>	1 157	18 %	18 %

Les produits d'exploitation de ce groupe marchandises ont augmenté de 163 M\$, ou 19 %, au deuxième trimestre et de 282 M\$, ou 16 %, pour le premier semestre de 2021, comparativement aux périodes correspondantes de 2020, ce qui découle principalement du trafic conteneurisé international record transitant par les ports de Vancouver et de Halifax, de l'augmentation des volumes des envois intermodaux en service intérieur, d'une augmentation du nombre de mouvements de conteneurs de particuliers vides qui génèrent des recettes et de la hausse des tarifs marchandises, facteurs partiellement neutralisés par l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus vigoureux et par la diminution du trafic conteneurisé international transitant par les ports de Prince Rupert et de Montréal.

Les produits marchandises par TMC ont augmenté de 9 % au deuxième trimestre et de 2 % pour le premier semestre de 2021, comparativement aux périodes correspondantes de 2020, surtout en raison de la hausse des tarifs marchandises, laquelle a été partiellement neutralisée par l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus vigoureux et de l'augmentation de la longueur moyenne des parcours.

## Véhicules automobiles

	Pour les trois mois terminés le 30 juin				Pour les six mois terminés le 30 juin			
	2021	2020	Variation en %	Variation en %, en devise constante	2021	2020	Variation en %	Variation en %, en devise constante
Produits ( <i>en millions</i> )	<b>135 \$</b>	69 \$	96 %	114 %	<b>293 \$</b>	262 \$	12 %	20 %
TMC ( <i>en millions</i> )	<b>604</b>	314	92 %	92 %	<b>1 263</b>	1 159	9 %	9 %
Produits/TMC ( <i>en cents</i> )	<b>22,35</b>	21,97	2 %	12 %	<b>23,20</b>	22,61	3 %	10 %
Wagons complets ( <i>en milliers</i> )	<b>42</b>	21	100 %	100 %	<b>93</b>	79	18 %	18 %

Les produits d'exploitation de ce groupe marchandises ont augmenté de 66 M\$, ou 96 %, au deuxième trimestre et de 31 M\$, ou 12 %, pour le premier semestre de 2021, par rapport aux périodes correspondantes de 2020, ce qui s'explique surtout par l'accroissement des volumes de véhicules nord-américains assemblés au deuxième trimestre, lequel est lié à la fermeture temporaire des usines de montage et de production d'avril à juin 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, facteur contrebalancé par l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus vigoureux.

Les produits marchandises par TMC ont augmenté de 2 % pour le deuxième trimestre et de 3 % pour le premier semestre de 2021, par rapport aux périodes correspondantes de 2020, essentiellement en raison de la baisse de la longueur moyenne des parcours, laquelle a été neutralisée par l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus vigoureux.

## Autres produits

	Pour les trois mois terminés le 30 juin				Pour les six mois terminés le 30 juin			
	2021	2020	Variation en %	Variation en %, en devise constante	2021	2020	Variation en %	Variation en %, en devise constante
Produits ( <i>en millions</i> )	<b>146 \$</b>	171 \$	(15 %)	(7 %)	<b>258 \$</b>	292 \$	(12 %)	(6 %)

Les Autres produits d'exploitation ont diminué de 25 M\$, ou 15 %, au deuxième trimestre et de 34 M\$, ou 12 %, pour le premier semestre de 2021, par rapport aux périodes correspondantes de 2020, ce qui est principalement dû à la baisse des produits tirés des services de navires et à l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus vigoureux.

## Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation pour le deuxième trimestre de 2021 se sont établies à 2 216 M\$, par rapport à 2 424 M\$ pour la période correspondante de 2020, tandis que celles pour le premier semestre de 2021 ont atteint 4 424 M\$, comparativement à 4 754 M\$ pour la période correspondante de 2020. Les diminutions de 208 M\$, ou 9 %, pour le deuxième trimestre et de 330 M\$, ou 7 %, pour le premier semestre de 2021 s'expliquent principalement par la perte de 486 M\$ sur les actifs détenus en vue de la vente inscrite au deuxième trimestre de 2020 ainsi que par l'incidence positive de la conversion du dollar canadien plus vigoureux, facteurs partiellement neutralisés par la hausse des coûts du carburant et par la hausse de la rémunération au rendement. De plus, la diminution du premier semestre de 2021 est aussi attribuable au recouvrement de 137 M\$ sur la perte sur les actifs détenus en vue de la vente inscrite au premier trimestre de 2021.

Le tableau suivant présente les éléments du total des charges d'exploitation pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2021 et 2020 :

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 juin				Pour les six mois terminés le 30 juin			
	2021	2020	Variation en %	Variation en %, en devise constante	2021	2020	Variation en %	Variation en %, en devise constante
Main-d'œuvre et avantages sociaux	692 \$	563 \$	(23 %)	(28 %)	1 477 \$	1 306 \$	(13 %)	(17 %)
Services acquis et matières	527	518	(2 %)	(7 %)	1 076	1 096	2 %	(2 %)
Carburant	380	227	(67 %)	(86 %)	744	587	(27 %)	(38 %)
Amortissement	406	404	— %	(5 %)	810	796	(2 %)	(6 %)
Location de matériel	83	107	22 %	14 %	172	212	19 %	12 %
Risques divers et autres	128	119	(8 %)	(18 %)	282	271	(4 %)	(11 %)
Perte (recouvrement d'une perte) sur les actifs détenus en vue de la vente	—	486	S. O.	S. O.	(137)	486	128 %	131 %
<b>Total – Charges d'exploitation</b>	<b>2 216 \$</b>	<b>2 424 \$</b>	<b>9 %</b>	<b>3 %</b>	<b>4 424 \$</b>	<b>4 754 \$</b>	<b>7 %</b>	<b>3 %</b>

### Main-d'œuvre et avantages sociaux

Les charges du poste Main-d'œuvre et avantages sociaux ont augmenté de 129 M\$, ou 23 %, au deuxième trimestre et de 171 M\$, ou 13 %, au premier semestre de 2021, par rapport aux périodes correspondantes de 2020. L'augmentation des deux périodes s'explique principalement par la hausse de la rémunération au rendement, par la hausse de l'effectif moyen et par les augmentations générales des salaires, facteurs partiellement neutralisés par l'incidence positive de la conversion du dollar canadien plus vigoureux.

### Services acquis et matières

Les charges du poste Services acquis et matières ont augmenté de 9 M\$, ou 2 %, au deuxième trimestre et ont diminué de 20 M\$, ou 2 %, au premier semestre de 2021, par rapport aux périodes correspondantes de 2020. L'augmentation du deuxième trimestre s'explique surtout par la hausse des coûts liés aux services acquis auprès d'entrepreneurs indépendants et par la hausse des coûts liés aux réparations, à l'entretien et aux matériaux, facteurs qui ont été partiellement neutralisés par l'incidence positive de la conversion du dollar canadien plus vigoureux. La diminution du premier semestre découle principalement de l'incidence positive de la conversion du dollar canadien plus vigoureux et de la diminution des coûts liés aux accidents, facteurs qui ont été partiellement contrebalancés par la hausse des coûts liés aux services acquis auprès d'entrepreneurs indépendants.

### Carburant

Les charges du poste Carburant ont augmenté de 153 M\$, ou 67 %, au deuxième trimestre et de 157 M\$, ou 27 %, au premier semestre de 2021, par rapport aux périodes correspondantes de 2020. L'augmentation des deux périodes s'explique principalement par la hausse des prix du carburant et des volumes, partiellement contrebalancée par l'incidence positive de la conversion du dollar canadien plus vigoureux et par les gains sur le plan de l'efficacité énergétique.

### Amortissement

Les charges du poste Amortissement sont demeurées inchangées au deuxième trimestre et ont augmenté de 14 M\$, ou 2 %, au premier semestre de 2021, par rapport aux périodes correspondantes de 2020. L'augmentation du premier semestre est essentiellement due à un portefeuille d'actifs amortissables plus élevés, facteur partiellement contrebalancé par l'incidence positive de la conversion du dollar canadien plus vigoureux.

### Location de matériel

Les charges du poste Location de matériel ont diminué de 24 M\$, ou 22 %, au deuxième trimestre et de 40 M\$, ou 19 %, au premier semestre de 2021, par rapport aux périodes correspondantes de 2020. La diminution des deux périodes s'explique principalement par l'incidence positive de la conversion du dollar canadien plus vigoureux ainsi que par la baisse des coûts de location de wagons. De plus, la diminution du premier semestre découle aussi du produit plus élevé lié aux HP-heures des locomotives.

### Risques divers et autres

Les charges du poste Risques divers et autres ont augmenté de 9 M\$, ou 8 %, au deuxième trimestre et de 11 M\$, ou 4 %, au premier semestre de 2021, par rapport aux périodes correspondantes de 2020. L'augmentation du deuxième trimestre découle surtout de la hausse des primes d'assurance, facteur neutralisé par l'incidence positive de la conversion du dollar canadien plus vigoureux. L'augmentation du premier semestre s'explique principalement par la hausse des provisions pour litiges et des primes d'assurance, facteurs neutralisés en partie par la diminution des coûts liés aux incidents et par l'incidence positive de la conversion du dollar canadien plus vigoureux.

### Perte (recouvrement d'une perte) sur les actifs détenus en vue de la vente

Au premier trimestre de 2021, la Compagnie a recouvré 137 M\$ sur les 486 M\$ en perte sur les actifs détenus en vue de la vente inscrite au deuxième trimestre de 2020 découlant de l'entente de la Compagnie visant la vente de lignes non essentielles. Voir la *Note 5, Actifs détenus en vue de la vente* afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie pour obtenir de plus amples renseignements.

## Autres produits et charges

### Intérêts débiteurs

Les intérêts débiteurs se sont établis à 158 M\$ et à 288 M\$, respectivement, pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2021, contre 144 M\$ et 283 M\$, respectivement, pour les périodes correspondantes de 2020. L'augmentation des deux périodes s'explique principalement par l'amortissement des frais de crédit-relais, facteur partiellement neutralisé par l'incidence positive de la conversion du dollar canadien plus vigoureux et par un niveau moyen moins élevé de titres d'emprunt.

### Autres éléments du produit net des prestations

Les autres éléments du produit net des prestations se sont établis à 96 M\$ et à \$192 M\$, respectivement, pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2021, par rapport à 80 M\$ et à 158 M\$, respectivement, pour la période correspondante de 2020. Les augmentations pour les deux périodes sont attribuables à des intérêts débiteurs moins élevés, facteur neutralisé en partie par la hausse de l'amortissement de la perte actuarielle nette et par la baisse du rendement prévu sur l'actif, qui s'expliquent surtout par les variations du taux d'actualisation et par la diminution du taux de rendement à long terme hypothétique prévu pour la Compagnie en 2021.

### Autres produits (pertes)

Pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2021, la Compagnie a enregistré d'autres produits de 51 M\$ et de 49 M\$, respectivement, contre d'autres pertes de 4 M\$ et d'autres produits de 7 M\$, respectivement, pour les périodes correspondantes de 2020. Les augmentations pour les deux périodes découlent surtout d'un gain à la valeur de marché sur un placement en titres de capitaux propres dans une technologie de conduite autonome.

### Charge d'impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices s'est établie à 337 M\$ et à 654 M\$, respectivement, pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2021, contre 172 M\$ et 326 M\$, respectivement, pour les périodes correspondantes de 2020. La charge d'impôts sur les bénéfices pour les six mois terminés le 30 juin 2020 comprenait un recouvrement d'impôts exigibles de 141 M\$, au premier trimestre, découlant de l'adoption de la loi CARES.

Le 27 mars 2020, le gouvernement des États-Unis a promulgué la loi CARES, dont les mesures relatives à l'impôt sur les sociétés permettent de reporter intégralement les pertes d'exploitation nettes fédérales américaines survenues au cours des années d'imposition 2018, 2019 et 2020 à chacune des cinq années d'imposition précédentes. En vertu de la loi CARES, la Compagnie a reclassé ses actifs d'impôts reportés de 213 M\$ sur la perte d'exploitation nette survenue en 2019 en actifs d'impôts à recouvrer exigibles et a inscrit un recouvrement d'impôts exigibles de 141 M\$ en 2020 pour refléter un montant recouvrable au taux d'impôt fédéral sur les sociétés aux États-Unis plus élevé, soit 35 %, applicable aux années d'imposition antérieures à 2018.

Le taux d'imposition effectif pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2021 a été de 24,6 %, contre des taux respectifs de 24,0 % et de 17,3 % pour les périodes correspondantes de 2020. À l'exclusion du recouvrement d'impôts exigibles mentionné ci-dessus, le taux d'imposition effectif pour les six mois terminés le 30 juin 2020 s'est élevé à 24,8 %. L'augmentation du taux d'imposition effectif pour les trois mois terminés le 30 juin 2021, par rapport à 2020, découle essentiellement de la perte de 486 M\$ sur les actifs détenus en vue de la vente inscrite au deuxième trimestre de 2020.

## Résumé des données financières trimestrielles

En millions, sauf les données par action	Trimestres de 2021			Trimestres de 2020			Trimestres de 2019	
	Deuxième	Premier	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	Quatrième	Troisième
Produits d'exploitation	3 598 \$	3 535 \$	3 656 \$	3 409 \$	3 209 \$	3 545 \$	3 584 \$	3 830 \$
Bénéfice d'exploitation <sup>1)</sup>	1 382 \$	1 327 \$	1 411 \$	1 366 \$	785 \$	1 215 \$	1 218 \$	1 613 \$
Bénéfice net <sup>1)</sup>	1 034 \$	974 \$	1 021 \$	985 \$	545 \$	1 011 \$	873 \$	1 195 \$
Bénéfice de base par action <sup>1)</sup>	1,46 \$	1,37 \$	1,44 \$	1,39 \$	0,77 \$	1,42 \$	1,22 \$	1,66 \$
Bénéfice dilué par action <sup>1)</sup>	1,46 \$	1,37 \$	1,43 \$	1,38 \$	0,77 \$	1,42 \$	1,22 \$	1,66 \$
Dividendes par action	0,6150 \$	0,6150 \$	0,5750 \$	0,5750 \$	0,5750 \$	0,5750 \$	0,5375 \$	0,5375 \$

1) Certains trimestres comprennent des éléments qui, selon la direction, ne résultent pas nécessairement des activités quotidiennes du CN et qui peuvent fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Consulter la section intitulée *Mesures de la performance rajustée* du présent Rapport de gestion ainsi que le Rapport de gestion annuel de 2020 de la Compagnie pour obtenir de plus amples renseignements sur ces éléments.

Les produits d'exploitation générés par la Compagnie au cours de l'année subissent l'influence des conditions climatiques saisonnières, de la conjoncture économique générale, de la demande cyclique pour le transport ferroviaire, des forces de la concurrence sur le marché du transport et, depuis le deuxième trimestre de 2020, les répercussions de la pandémie de COVID-19 (consulter la section intitulée *Risques commerciaux* du Rapport de gestion annuel de 2020 de la Compagnie). Les charges d'exploitation reflètent les répercussions des volumes de marchandises, des conditions climatiques saisonnières, des coûts liés à la main-d'œuvre, des prix du carburant et des initiatives de productivité de la Compagnie. Les fluctuations du dollar CA par rapport au dollar US ont aussi eu un effet sur la conversion des produits et des charges d'exploitation de la Compagnie libellés en dollars US et ont donné lieu à des fluctuations du bénéfice net pour les huit trimestres présentés ci-dessus.

## Liquidités et ressources en capitaux

La section intitulée *Liquidités et ressources en capitaux* du Rapport de gestion annuel de 2020 de la Compagnie présente une analyse des liquidités et des ressources en capitaux de la Compagnie. Il n'y a pas eu de changements significatifs au cours du premier semestre de 2021, à l'exception de ceux qui sont indiqués ci-dessous.

Au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, le poste Trésorerie et équivalents de la Compagnie se chiffrait à 569 M\$ et à 569 M\$, respectivement, et le poste Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions, à 525 M\$ et à 531 M\$, respectivement. À ces mêmes dates, la Compagnie présentait respectivement un fonds de roulement négatif de 264 M\$ et de 172 M\$. Il n'y a actuellement aucune exigence particulière relative au fonds de roulement autre que celles du cours normal des affaires, comme il est expliqué aux présentes.

La Compagnie estime que les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation et ses diverses sources de financement seront suffisants pour répondre à ses obligations courantes.

### Sources de financement disponibles

#### Prospectus préalable et déclaration d'enregistrement

En vertu de son prospectus préalable actuel auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada et de sa déclaration d'enregistrement auprès de la *Securities and Exchange Commission* (SEC) des États-Unis, la Compagnie peut émettre des titres d'emprunt d'un capital maximal de 6,0 G\$ sur les marchés financiers canadiens et américains au cours des 25 mois à compter de la date de dépôt, soit le 11 février 2020.

Au 30 juin 2021, la capacité restante de ce prospectus préalable et de sa déclaration d'enregistrement s'établissait à 5,2 G\$. L'accès aux marchés financiers canadiens et américains en vertu du prospectus préalable et de la déclaration d'enregistrement dépend des conditions du marché.

La Compagnie a l'intention de déposer un nouveau prospectus préalable et une déclaration d'enregistrement pour l'émission de titres d'emprunt afin de financer une partie de l'acquisition du KCS.

#### Facilité de crédit renouvelable

Le 22 juin 2021, la Compagnie a augmenté le montant de sa facilité de crédit renouvelable existante de 2,0 G\$ à 2,5 G\$ et modifié certaines dispositions. Le 31 mars 2021, l'entente de facilité de crédit renouvelable de la Compagnie a été modifiée afin de prolonger la durée de la facilité de crédit d'environ deux ans et d'adopter une structure de prêts liés à la durabilité selon laquelle les marges applicables sont rajustées à l'atteinte de certaines cibles de développement durable, à compter de 2022. La facilité de crédit modifiée de la Compagnie de 2,5 G\$ est composée d'une tranche de 1,25 G\$ échéant le 31 mars 2024 et d'une tranche de 1,25 G\$ échéant le 31 mars 2026. La facilité de crédit permet

de réaliser des emprunts à divers taux d'intérêt de référence, comme le *London Interbank Offered Rate* (LIBOR), majorés des marges applicables, selon les cotes de crédit et les cibles de développement durable du CN.

Au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, la Compagnie n'avait aucun emprunt en cours en vertu de cette facilité de crédit renouvelable et aucun retrait n'a été effectué au cours des six mois terminés le 30 juin 2021.

### **Facilités de crédit**

Le 21 mai 2021, dans le cadre de l'acquisition en cours du KCS, la Compagnie a obtenu des engagements pour une facilité de crédit-relais non garantie de premier rang de 364 jours de 19,3 G\$ US. Le 22 juin 2021, le CN a conclu une entente de crédit à terme qui prévoit un prêt à terme à retrait différé de 5 G\$ US composé d'une tranche de 2 G\$ US venant à échéance trois ans après le financement et une tranche de 3 G\$ US venant à échéance cinq ans après le financement. En lien avec l'entente de crédit à terme conclu par le CN, les engagements sous la facilité de crédit-relais ont été réduits d'un montant correspondant aux engagements de 5 G\$ US sous l'entente de crédit à terme. Les engagements restants de 14,3 G\$ US de la facilité de crédit-relais ont été répartis par syndication entre un certain nombre d'institutions financières et sont assujettis à certaines conditions de financement habituelles. Les emprunts effectués en vertu des deux facilités portent intérêt, à des taux de référence variés, comme le LIBOR, majorés des marges applicables fondées sur les cotes de crédit du CN.

Au 30 juin 2021, la Compagnie n'avait aucun emprunt en cours en vertu de ces facilités de crédit, et aucun retrait n'a été effectué au cours des trois mois terminés le 30 juin 2021.

### **Prêts d'équipement**

La Compagnie avait une facilité de crédit à terme non renouvelable pour financer ou refinancer l'achat de matériel comprenant une tranche de 300 M\$ US qui pouvait être utilisée jusqu'au 31 mars 2020 et une tranche de 310 M\$ US qui pouvait être utilisée jusqu'au 31 mars 2021. Les prêts d'équipement consentis en vertu de la facilité de crédit non renouvelable ont une durée de 20 ans, portent intérêt à un taux variable, sont remboursables par versements trimestriels égaux, sont remboursables par anticipation à tout moment sans pénalité et sont garantis par le matériel roulant.

Au 30 juin 2021, la Compagnie avait des emprunts en cours s'élevant à 587 M\$ US (728 M\$) et ne disposait d'aucun montant en vertu de cette facilité de crédit non renouvelable. Au 31 décembre 2020, la Compagnie avait des emprunts en cours s'élevant à 289 M\$ US (368 M\$) et disposait de 310 M\$ US en vertu de cette facilité de crédit non renouvelable.

### **Papier commercial**

Les programmes de papier commercial de la Compagnie sont garantis par la facilité de crédit renouvelable de la Compagnie. Le montant maximal total de papier commercial pouvant être émis est de 2 G\$, ou l'équivalent en dollars US, sur une base combinée.

Au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, les emprunts totaux sous forme de papier commercial de la Compagnie s'élevaient à 790 M\$ US (979 M\$) et à 44 M\$ US (56 M\$), respectivement, inscrits au poste Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an des Bilans consolidés.

### **Programme de titrisation des débiteurs**

La Compagnie a une entente échéant le 1<sup>er</sup> février 2023 qui prévoit la vente, à des fiduciaires non liées, d'une participation indivise dans des débiteurs renouvelables pour un produit en espèces maximal de 450 M\$.

Au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, la Compagnie n'avait aucun emprunt en vertu du programme de titrisation des débiteurs et aucune activité n'a eu lieu à cet égard pour les six mois terminés le 30 juin 2021.

### **Facilités de lettres de crédit bilatérales**

La Compagnie a une série d'ententes portant sur des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées et non engagées. Le 31 mars 2021, la Compagnie a prolongé la durée des ententes portant sur des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées jusqu'au 28 avril 2024.

Au 30 juin 2021, la Compagnie avait des lettres de crédit en circulation de 419 M\$ (421 M\$ au 31 décembre 2020) en vertu des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées sur un montant total disponible de 488 M\$ (492 M\$ au 31 décembre 2020) et de 165 M\$ (165 M\$ au 31 décembre 2020) en vertu des facilités de lettres de crédit bilatérales non engagées.

Au 30 juin 2021, des montants de 418 M\$ (424 M\$ au 31 décembre 2020) et de 100 M\$ (100 M\$ au 31 décembre 2020) étaient donnés en garantie en vertu des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées et non engagées, respectivement, et sont comptabilisés au poste Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions.

De plus amples renseignements sur les sources de financement de la Compagnie sont présentés à la section intitulée *Liquidités et ressources en capitaux – Sources de financement disponibles* du Rapport de gestion annuel de 2020 de la Compagnie, ainsi qu'à la *Note 9, Activités de financement*, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie.

## Cotes de crédit

Les cotes de crédit pour les titres d'emprunt à long terme et pour le papier commercial de la Compagnie sont restées les mêmes que celles qui sont indiquées à la section intitulée *Liquidités et ressources en capitaux – Cotes de crédit* du Rapport de gestion annuel de 2020 de la Compagnie.

À la suite de l'annonce de la Compagnie, le 20 avril 2021, concernant la proposition de regroupement avec le KCS, des agences de notation ont réagi de la façon suivante :

- *DBRS Morningstar* a placé la cote de crédit du CN sous surveillance avec perspective négative.
- *Moody's Investor Service* pourrait réviser à la baisse la cote de crédit du CN.
- *Standard & Poor's* a attribué la perspective négative à la cote de crédit du CN.

Ces réactions font écho aux prévisions d'une augmentation de la dette du CN pour soutenir l'acquisition en cours du KCS. La Compagnie ne prévoit pas que les mesures prises par les agences de notation auront une incidence importante sur ses liquidités.

## Flux de trésorerie

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2021 et 2020 :

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 juin			Pour les six mois terminés le 30 juin		
	2021	2020	Variation	2021	2020	Variation
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	1 475 \$	1 757 \$	(282) \$	2 427 \$	2 937 \$	(510) \$
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement	(1 642)	(749)	(893)	(2 055)	(1 356)	(699)
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités de financement	215	(1 115)	1 330	(377)	(1 266)	889
Effet des fluctuations du taux de change sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les liquidités soumises à restrictions et les équivalents de trésorerie soumis à restrictions	(1)	(2)	1	(1)	1	(2)
<i>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des liquidités soumises à restrictions et des équivalents de trésorerie soumis à restrictions</i>	<b>47</b>	<b>(109)</b>	<b>156</b>	<b>(6)</b>	<b>316</b>	<b>(322)</b>
Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions au début de la période	1 047	1 013	34	1 100	588	512
<i>Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions à la fin de la période</i>	<b>1 094 \$</b>	<b>904 \$</b>	<b>190 \$</b>	<b>1 094 \$</b>	<b>904 \$</b>	<b>190 \$</b>

## Flux de trésorerie disponibles

La direction estime que les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile des liquidités puisqu'ils démontrent la capacité de la Compagnie de générer des flux de trésorerie pour des obligations de dette et à des fins discrétionnaires, telles que le versement de dividendes, les rachats d'actions et les occasions stratégiques. La Compagnie définit les flux de trésorerie disponibles comme la différence entre les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation et les flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement, rajustés pour tenir compte de l'incidence des acquisitions d'entreprises et des coûts de transaction associés réglés en espèces, s'il y a lieu. Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas définis de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation conformément aux PCGR, tels que déclarés pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2021 et 2020, aux flux de trésorerie disponibles non conformes aux PCGR indiqués aux présentes :

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 juin		Pour les six mois terminés le 30 juin	
	2021	2020	2021	2020
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	1 475 \$	1 757 \$	2 427 \$	2 937 \$
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement	(1 642)	(749)	(2 055)	(1 356)
<i>Flux de trésorerie net générés avant les activités de financement</i>	<b>(167)</b>	<b>—</b>	<b>372</b>	<b>1 581</b>
<i>Rajustements : Acquisition en cours <sup>1)</sup></i>	<b>908</b>	<b>—</b>	<b>908</b>	<b>—</b>
<i>Flux de trésorerie disponibles</i>	<b>741 \$</b>	<b>1 008 \$</b>	<b>1 280 \$</b>	<b>1 581 \$</b>

1) Lié à une avance au KCS et aux autres coûts de transaction engagés. Consulter la Note 3, Acquisition en cours du KCS, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités du CN pour de plus amples renseignements.

### **Activités d'exploitation**

Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ont diminué de 282 M\$ au deuxième trimestre de 2021 et de 510 M\$ au premier semestre de 2021, comparativement aux périodes correspondantes de 2020. La diminution du deuxième trimestre découle principalement de variations défavorables du fonds de roulement et d'une hausse des acomptes provisionnels en paiement des impôts sur les bénéfices, facteurs qui ont été partiellement neutralisés par une augmentation des bénéfices excluant les éléments hors caisse. La diminution du premier semestre s'explique surtout par une hausse des acomptes provisionnels en paiement des impôts sur les bénéfices et par la baisse des bénéfices excluant les éléments hors caisse.

### *Cotisations aux régimes de retraite*

Les cotisations de la Compagnie à ses divers régimes de retraite à prestations déterminées sont conformes aux dispositions législatives applicables au Canada et aux États-Unis et respectent les limites inférieures et supérieures déterminées selon des évaluations actuarielles.

Les évaluations actuarielles doivent généralement être effectuées tous les ans pour tous les régimes de retraite à prestations déterminées canadiens ou lorsque le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) le juge opportun. Des évaluations actuarielles doivent aussi être effectuées tous les ans pour les régimes de retraite à prestations déterminées admissibles aux États-Unis de la Compagnie. À des fins de comptabilité, la capitalisation de tous les régimes de retraite est calculée selon les PCGR. À des fins de capitalisation, la capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés canadiens de la Compagnie est calculée selon l'approche de continuité et l'approche de solvabilité conformément à la législation fédérale sur les pensions et sous réserve des lignes directrices émises par l'Institut canadien des actuaires et par le BSIF. La législation fédérale sur les pensions exige que les déficits de capitalisation soient payés sur un certain nombre d'années. Il est aussi possible d'obtenir une lettre de crédit pour répondre aux exigences de paiements de solvabilité.

En novembre 2019, le BSIF a proposé des révisions de son Guide d'instructions pour la production du rapport actuariel d'un régime de retraite à prestations déterminées (« Guide »). En novembre 2020, le BSIF a publié son Guide révisé et a informé les parties prenantes que certaines des révisions proposées au Guide concernant les évaluations de solvabilité ont été reportées jusqu'à ce qu'un examen plus approfondi soit effectué. Si les révisions proposées étaient adoptées telles qu'elles ont été publiées initialement, elles auraient une incidence sur les évaluations actuarielles en réduisant le statut de solvabilité des régimes de retraite à prestations déterminées de la Compagnie et pourraient avoir une incidence défavorable sur les exigences de capitalisation des régimes de retraite de la Compagnie.

Les évaluations actuarielles les plus récentes effectuées à des fins de capitalisation en date du 31 décembre 2020, que la Compagnie a déposées pour ses régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés canadiens, indiquaient un excédent de capitalisation d'environ 3,4 G\$ sur une base de continuité et un excédent de capitalisation d'environ 0,4 G\$ sur une base de solvabilité, calculés selon la moyenne triennale du ratio de liquidation hypothétique des régimes.

Les cotisations de 84 M\$ et de 79 M\$, versées au cours des six mois terminés les 30 juin 2021 et 2020, respectivement, sont principalement des cotisations au Régime de retraite du CN, représentant le coût des prestations au titre des services rendus, tel que déterminé par les évaluations actuarielles applicables de la Compagnie à des fins de capitalisation. En 2021, la Compagnie prévoit maintenant verser des cotisations en espèces totales d'environ 140 M\$ au titre de tous ses régimes de retraite.

Des changements défavorables aux hypothèses utilisées pour calculer la capitalisation des régimes de la Compagnie, particulièrement par rapport au taux d'actualisation, ainsi que des modifications de la législation fédérale ou des directives des organismes de réglementation des régimes de retraite pourraient avoir une incidence considérable sur les cotisations futures de la Compagnie.

D'autres renseignements relatifs aux régimes de retraite sont présentés à la *Note 17, Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite*, afférente aux États financiers consolidés annuels de 2020 de la Compagnie.

### *Paiements et remboursements d'impôts sur les bénéfices*

Les paiements nets d'impôts sur les bénéfices pour les six mois terminés le 30 juin 2021 se sont établis à 381 M\$ contre des remboursements nets d'impôts sur les bénéfices de 11 M\$ pour la période correspondante de 2020. En 2020, la Compagnie n'a fait aucun versement jusqu'en septembre, puisque les paiements versés en trop au cours de l'exercice 2019 ont été appliqués à l'exercice 2020 et que les versements d'acomptes exigibles en 2020 au Canada ont été reportés, tel qu'il a été permis dans le cadre des diverses mesures prises par les autorités canadiennes relativement à la pandémie de COVID-19. Pour 2021, la Compagnie s'attend à ce que ses paiements nets d'impôts sur les bénéfices soient d'environ 850 M\$.

### **Activités d'investissement**

Les flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement ont augmenté de 893 M\$ au deuxième trimestre de 2021 et de 699 M\$ au premier semestre de 2021, comparativement aux périodes correspondantes de 2020, essentiellement en raison de l'avance au KCS et des autres coûts de transaction. L'augmentation du premier semestre a été partiellement contrebalancée par la baisse des acquisitions d'immobilisations.

### Acquisitions d'immobilisations

Le tableau suivant présente les acquisitions d'immobilisations pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2021 et 2020 :

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 juin		Pour les six mois terminés le 30 juin	
	2021	2020	2021	2020
Voie et chemin de roulement	520 \$	547 \$	760 \$	825 \$
Matériel roulant	108	62	183	270
Immeubles	11	14	20	19
Informatique	64	67	114	136
Autres	26	24	64	67
<b>Acquisitions d'immobilisations</b>	<b>729 \$</b>	<b>714 \$</b>	<b>1 141 \$</b>	<b>1 317 \$</b>

### Programme de dépenses en immobilisations de 2021

En 2021, la Compagnie prévoit toujours investir environ 3,0 G\$ dans son programme de dépenses en immobilisations. Au deuxième trimestre, la Compagnie a affecté un montant supplémentaire de 0,1 G\$ pour l'acquisition de 25 locomotives de grande puissance et a réduit le budget de 0,1 G\$ en raison de l'incidence positive de la conversion du dollar canadien plus vigoureux. Des renseignements supplémentaires sur le programme de dépenses en immobilisations de 2021 de la Compagnie sont présentés à la section intitulée *Liquidités et ressources en capitaux – Flux de trésorerie* du Rapport de gestion annuel de 2020 de la Compagnie.

### Activités de financement

Les flux de trésorerie nets utilisés par les activités de financement ont diminué de 1 330 M\$ au deuxième trimestre de 2021 et de 889 M\$ au premier semestre de 2021, par rapport aux périodes correspondantes de 2020. La diminution du deuxième trimestre est principalement attribuable à une émission nette de papier commercial plus élevée, facteur neutralisé en partie par une émission nette de dette moins élevée et une hausse des rachats d'actions ordinaires. La diminution du premier semestre s'explique surtout par un remboursement de papier commercial moins élevé, facteur neutralisé en partie par une émission nette de dette moins élevée.

### Activités de financement par emprunt

Les activités de financement par emprunt au cours du premier semestre de 2021 comprenaient ce qui suit :

- le 31 mars 2021, émission de 310 M\$ US (389 M\$) en prêts d'équipement en vertu de la facilité de crédit non renouvelable;
- le 18 janvier 2021, remboursement anticipé de 250 M\$ de billets à 2,75 % échéant en 2021; et
- émission nette de papier commercial de 903 M\$ au deuxième trimestre et de 916 M\$ au premier semestre.

Les activités de financement par emprunt au cours du premier semestre de 2020 comprenaient ce qui suit :

- le 1<sup>er</sup> mai 2020, émission sur les marchés financiers américains de 600 M\$ US (837 M\$) de billets à 2,45 % échéant en 2050, pour un produit net de 810 M\$;
- le 3 février 2020, remboursement à l'échéance de 300 M\$ US (397 M\$) de billets à 2,40 % échéant en 2020;
- le 3 février 2020, émission de 300 M\$ US (397 M\$) en prêts d'équipement en vertu de la facilité de crédit non renouvelable;
- remboursement net de papier commercial de 983 M\$ au deuxième trimestre et de 679 M\$ au premier semestre;
- produit de 450 M\$ tiré des emprunts dans le cadre du programme de titrisation des débiteurs au premier trimestre;
- remboursement des emprunts dans le cadre du programme de titrisation des débiteurs de 450 M\$ au deuxième trimestre et de 650 M\$ au premier semestre;
- produit de 100 M\$ tiré des emprunts en vertu de l'entente de facilité de crédit renouvelable au premier trimestre;
- remboursement de 100 M\$ des emprunts en vertu de la facilité de crédit renouvelable au deuxième trimestre; et
- remboursement lié à des contrats de location-financement de 19 M\$ au deuxième trimestre et de 28 M\$ au premier semestre.

Des renseignements supplémentaires sur les titres d'emprunt en circulation de la Compagnie sont donnés à la *Note 15, Dette*, afférente aux États financiers consolidés annuels de 2020 de la Compagnie.

### Rachat d'actions ordinaires

La Compagnie peut racheter ses actions ordinaires, conformément à une offre publique de rachat (OPR) dans le cours normal des activités, au prix courant du marché, plus les frais de courtage, ou à tout autre prix pouvant être autorisé par la Bourse de Toronto. Après avoir mis son programme de rachat d'actions sur pause à la fin de mars 2020 en raison du contexte économique découlant de la pandémie de COVID-19, la Compagnie a recommencé à racheter des actions au premier trimestre de 2021, conformément à l'OPR en cours. En vertu de son OPR en cours,

la Compagnie peut racheter jusqu'à concurrence de 14,0 millions d'actions ordinaires entre le 1<sup>er</sup> février 2021 et le 31 janvier 2022. Au 30 juin 2021, la Compagnie avait racheté 2,9 millions d'actions ordinaires pour un montant de 414 M\$ en vertu de son OPR en cours.

La Compagnie a racheté 2,0 millions d'actions ordinaires en vertu de son OPR précédente en vigueur du 1<sup>er</sup> février 2020 au 31 janvier 2021, qui permettait le rachat jusqu'à concurrence de 16,0 millions d'actions ordinaires.

Dans le cadre de la proposition de regroupement avec le KCS, la Compagnie a suspendu ses activités de rachat d'actions.

Le tableau suivant présente l'information relative aux rachats d'actions pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2021 et 2020 :

En millions, sauf les données par action	Pour les trois mois terminés le 30 juin		Pour les six mois terminés le 30 juin	
	2021	2020	2021	2020
Nombre d'actions ordinaires rachetées	0,8	—	2,9	3,3
Prix moyen pondéré par action <sup>1)</sup>	143,80 \$	— \$	141,61 \$	116,97 \$
Montant des rachats <sup>1)</sup>	123 \$	— \$	414 \$	379 \$

1) Comprend les frais de courtage.

### Fiducies d'actions

Les fiducies des régimes d'avantages sociaux du personnel (« Fiducies d'actions ») de la Compagnie achètent des actions ordinaires du CN sur le marché libre, qui sont utilisées afin d'offrir des actions ordinaires en vertu du Régime d'unités d'actions et du Régime d'actionariat du personnel (RAP). Les actions achetées par les Fiducies d'actions sont détenues jusqu'à ce que la Compagnie demande au fiduciaire de transférer des actions aux participants au Régime d'unités d'actions ou au RAP. D'autres informations relatives aux Fiducies d'actions sont présentées à la Note 18, *Capital-actions*, afférente aux États financiers consolidés annuels de 2020 de la Compagnie.

### Dividendes versés

La Compagnie a versé des dividendes trimestriels s'élevant à 436 M\$ et à 872 M\$ au deuxième trimestre et au premier semestre de 2021, respectivement, soit 0,615 \$ par action, contre 408 M\$ et 817 M\$, respectivement, aux périodes correspondantes de 2020, soit 0,575 \$ par action.

### Obligations contractuelles

Dans le cours normal des affaires, la Compagnie engage des obligations contractuelles. Le tableau ci-dessous indique les obligations contractuelles de la Compagnie pour les éléments suivants au 30 juin 2021 :

En millions	Total	2021	2022	2023	2024	2025	2026 et après
Obligations de dette <sup>1)</sup>	13 656 \$	1 498 \$	343 \$	219 \$	467 \$	384 \$	10 745 \$
Intérêts sur les obligations de dette	9 414	254	494	479	472	458	7 257
Obligations de contrats de location-financement <sup>2)</sup>	64	61	1	—	—	—	2
Obligations de contrats de location-exploitation <sup>3)</sup>	419	56	87	66	45	38	127
Obligations d'acquisition <sup>4)</sup>	1 482	995	297	80	56	53	1
Autres éléments de passif à long terme <sup>5)</sup>	692	50	63	50	40	45	444
<b>Total – Obligations contractuelles</b>	<b>25 727 \$</b>	<b>2 914 \$</b>	<b>1 285 \$</b>	<b>894 \$</b>	<b>1 080 \$</b>	<b>978 \$</b>	<b>18 576 \$</b>

1) Présentées nettes des escomptes non amortis et des coûts liés à l'émission de dette et excluant les obligations de contrats de location-financement. Exclut tout montant qui pourrait être tiré des facilités de crédit existantes de la Compagnie à l'avenir.

2) Comprend des intérêts implicites de 1 M\$.

3) Comprend 70 M\$ liés à des options de renouvellement dont l'exercice est raisonnablement certain et des intérêts implicites de 40 M\$.

4) Comprend des engagements fixes et variables pour des services informatiques et des licences, des locomotives, des roues, des rails, des services d'ingénierie, des wagons, des traverses ainsi que d'autres matériel et services. Les coûts des engagements variables ont été estimés au moyen des prix et des volumes prévus.

5) Comprend les paiements prévus pour l'indemnisation des travailleurs, les avantages complémentaires de retraite autres que les régimes de retraite, les avantages fiscaux non constatés nets, les passifs à l'égard de l'environnement et les obligations découlant des régimes de retraite qui ont été classés à titre d'ententes de règlements contractuels.

## Rapport de gestion

### Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple

La direction est d'avis que le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple est une mesure utile de la solvabilité parce qu'il reflète la capacité de la Compagnie à faire face à ses obligations du service de la dette et à d'autres obligations à long terme. La Compagnie calcule le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple en divisant les capitaux empruntés rajustés par le BAIIA rajusté. Ces mesures ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement des capitaux empruntés et du bénéfice net conformément aux PCGR, tels que déclarés aux 30 juin 2021 et 2020 et pour les douze mois terminés les 30 juin 2021 et 2020, aux mesures rajustées indiquées aux présentes, lesquelles ont été utilisées pour calculer le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple, non conforme aux PCGR :

<i>En millions, à moins d'indication contraire</i>	<i>Au 30 juin et pour les douze mois terminés le 30 juin</i>	<b>2021</b>	2020
Capitaux empruntés		<b>13 719 \$</b>	14 162 \$
<i>Rajustements :</i>			
Passifs liés aux contrats de location-exploitation, incluant la tranche échéant à moins de un an		<b>379</b>	451
Régimes de retraite en déficit		<b>545</b>	523
<i>Capitaux empruntés rajustés</i>		<b>14 643 \$</b>	15 136 \$
Bénéfice net		<b>4 014 \$</b>	3 624 \$
Intérêts débiteurs		<b>559</b>	554
Charge d'impôts sur les bénéfices		<b>1 310</b>	1 004
Amortissement		<b>1 603</b>	1 555
<i>BAIIA</i>		<b>7 486</b>	6 737
<i>Rajustements :</i>			
Perte (recouvrement) sur les actifs détenus en vue de la vente		<b>(137)</b>	486
Autres produits		<b>(48)</b>	(35)
Autres éléments du produit net des prestations		<b>(349)</b>	(316)
Coût des contrats de location-exploitation		<b>135</b>	156
<i>BAIIA rajusté</i>		<b>7 087 \$</b>	7 028 \$
Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple (fois)		<b>2,07</b>	2,15

Tous les énoncés prospectifs dont il est question dans la présente section comportent des risques et des incertitudes et sont fondés sur des hypothèses relatives à des événements et à des développements qui pourraient ne pas se matérialiser ou qui pourraient être neutralisés, en totalité ou en partie, par d'autres événements et développements. Consulter la section intitulée *Énoncés prospectifs* de ce Rapport de gestion où sont présentés les hypothèses et les facteurs de risque touchant de tels énoncés prospectifs.

## Dispositions hors bilan

### Garanties et indemnisations

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie conclut des ententes qui peuvent exiger qu'elle fournisse des garanties ou indemnisations, à des tiers et à d'autres, qui peuvent dépasser la durée des ententes. Il peut s'agir notamment de lettres de crédit de soutien, de cautions et d'autres obligations ainsi que d'indemnisations d'usage pour le type d'opération ou pour le secteur ferroviaire. Au 30 juin 2021, la Compagnie n'a inscrit aucun passif afférent aux garanties et indemnisations. Des renseignements supplémentaires sur les garanties et indemnisations sont donnés à la *Note 14, Engagements et éventualités d'importance*, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie.

## Données relatives aux actions en circulation

Au 20 juillet 2021, la Compagnie avait 707,9 millions d'actions ordinaires ainsi que 4,0 millions d'options d'achat d'actions en circulation.

### Instruments financiers

#### Gestion des risques

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie est exposée à divers risques qui découlent de son utilisation d'instruments financiers, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité, ainsi qu'à des risques de marché, qui comprennent le risque de change étranger, le risque de taux d'intérêt et le risque sur prix de marchandises. La section intitulée *Instruments financiers* du Rapport de gestion annuel de 2020 de la Compagnie décrit ces risques et la manière dont la Compagnie les gère.

#### Instruments financiers dérivés

Au 30 juin 2021, la Compagnie avait des contrats de change à terme en vigueur d'une valeur nominale de 816 M\$ US (397 M\$ US au 31 décembre 2020). Pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2021, la Compagnie a comptabilisé des pertes de 13 M\$ et 26 M\$, respectivement, contre une perte de 60 M\$ et un gain de 66 M\$, respectivement pour les mêmes périodes en 2020, relativement aux contrats de change à terme. Ces gains et pertes ont été neutralisés en grande partie par la réévaluation d'actifs et de passifs monétaires libellés en dollars US et comptabilisés au poste Autres produits.

Au 30 juin 2021, la juste valeur des contrats de change à terme en vigueur inclus dans le poste Autres actifs à court terme et le poste Crédoeurs et autres était de 12 M\$ et de 11 M\$, respectivement (néant \$ et 18 M\$, respectivement, au 31 décembre 2020).

#### Juste valeur des instruments financiers

Au 30 juin 2021, la dette de la Compagnie, à l'exclusion des contrats de location-financement, avait une valeur comptable de 13 656 M\$ (12 832 M\$ au 31 décembre 2020) et une juste valeur de 15 470 M\$ (16 046 M\$ au 31 décembre 2020).

Des renseignements supplémentaires sur les instruments financiers sont donnés à la *Note 15, Instruments financiers*, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie.

### Recommandations comptables récentes

La récente mise à jour *Accounting Standards Update (ASU)* ci-dessous, qui a été publiée par le *Financial Accounting Standards Board (FASB)*, est entrée en vigueur au cours de 2020, a été modifiée en 2021 et n'a pas été adoptée par la Compagnie :

#### **ASU 2020-04 Reference rate reform (Topic 848): Facilitation of the effects of reference rate reform on financial reporting and related amendments**

Le LIBOR est un taux d'intérêt de référence utilisé dans diverses ententes par tous les types d'entités. À la fin de 2021, les banques ne seront plus tenues de communiquer l'information utilisée pour établir le LIBOR qui, par conséquent, pourrait être abandonné. D'autres taux d'intérêt utilisés à l'échelle mondiale pourraient aussi être abandonnés pour des raisons semblables.

Cette norme ASU fournit des mesures de simplification et des exceptions facultatives pour l'application des principes comptables généralement reconnus aux transactions touchées par la réforme des taux de référence, si certains critères sont respectés. Ces transactions touchent notamment les modifications aux contrats, les relations de couverture et la vente ou le transfert des titres d'emprunt classés comme étant détenus jusqu'à l'échéance.

Cette norme ASU est entrée en vigueur le 12 mars 2020 et peut être adoptée de façon prospective au plus tard le 31 décembre 2022, date à laquelle les travaux liés au remplacement du taux de référence devraient être terminés. Actuellement, la Compagnie compte un total d'environ 590 M\$ US d'emprunts en cours fondés sur le LIBOR qui seraient touchés par les dispositions de cette norme. La Compagnie a également une facilité de crédit renouvelable, une facilité de crédit-relais et une facilité de crédit à terme qui font référence au LIBOR (voir la *Note 9, Activités de financement*, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie). La Compagnie n'avait aucun emprunt en cours en vertu de ces facilités de crédit au 30 juin 2021. La Compagnie évalue l'effet que l'adoption de cette norme ASU aura sur ses États financiers consolidés et les informations à fournir connexes, en plus de déterminer si elle choisira d'appliquer l'une ou l'autre des mesures de simplification ou exceptions facultatives permises selon cette norme ASU.

D'autres normes ASU récemment publiées et devant être appliquées le ou après le 30 juin 2021 ont été évaluées par la Compagnie et ne devraient pas avoir une incidence significative sur les États financiers consolidés de la Compagnie.

### Estimations comptables critiques

L'établissement des états financiers selon les PCGR exige de la part de la direction des estimations, jugements et hypothèses qui influent sur les produits, les charges, les actifs et les passifs présentés ainsi que sur l'information à fournir concernant les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers. La direction révise ses estimations de façon continue en fonction de l'information disponible. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les politiques de la Compagnie relatives aux impôts sur les bénéfices, aux dépenses en immobilisations, à l'amortissement, aux régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite, aux blessures corporelles et autres réclamations et aux questions environnementales sont celles qui nécessitent des jugements et des estimations plus importants de la part de la direction dans l'établissement des États financiers consolidés de la Compagnie et, par conséquent, sont considérées comme critiques. Il y a lieu de se reporter à la section intitulée *Estimations comptables critiques* du Rapport de gestion annuel de 2020 de la Compagnie pour obtenir une description détaillée des estimations comptables critiques de la Compagnie. Il n'y a pas eu de changements importants dans ces estimations au cours du premier semestre de 2021, à l'exception des changements divulgués dans la section intitulée *Vue d'ensemble de la stratégie – Actifs détenus en vue de la vente* de ce Rapport de gestion.

La direction discute de l'élaboration et de la sélection des conventions comptables critiques de la Compagnie, y compris les estimations et les hypothèses sous-jacentes, avec le Comité d'audit du Conseil d'administration de la Compagnie. Le Comité d'audit a examiné les informations fournies dans ce document.

### Risques commerciaux

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie est exposée à des risques commerciaux et à des incertitudes qui peuvent avoir un effet sur ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou ses liquidités. Si certaines expositions peuvent être réduites grâce aux stratégies de gestion des risques de la Compagnie, de nombreux risques relèvent de facteurs externes indépendants de la volonté de la Compagnie ou sont d'une nature telle qu'ils ne peuvent pas être éliminés.

Il y a lieu de se reporter à la section intitulée *Risques commerciaux* du Rapport de gestion annuel de 2020 de la Compagnie, laquelle est intégrée aux présentes par renvoi, pour obtenir une description détaillée des principales sources de risques commerciaux et d'incertitudes en ce qui concerne : le risque lié à la pandémie et au ralentissement économique, la concurrence, les questions environnementales, les blessures corporelles et autres réclamations en justice, les négociations syndicales, la réglementation, la conjoncture économique, la volatilité de la capitalisation des régimes de retraite, la dépendance à l'égard de la technologie et les risques de cybersécurité connexes, les restrictions au commerce, le terrorisme et les conflits internationaux, le risque de crédit des clients, les liquidités, la concentration des fournisseurs, la disponibilité de personnel qualifié, le coût du carburant, le change étranger, les taux d'intérêt, les perturbations du réseau de transport, les intempéries ainsi que les changements climatiques. D'autres risques et incertitudes dont la direction n'a actuellement pas connaissance, ou qu'elle considère comme négligeables pour l'instant, pourraient malgré tout aussi avoir des répercussions défavorables sur les activités de la Compagnie.

Les paragraphes qui suivent présentent des changements importants aux risques décrits dans le Rapport de gestion annuel de 2020 de la Compagnie et font le point sur les questions de main-d'œuvre et les questions réglementaires.

#### Acquisition en cours du KCS

***La clôture de l'opération dans une fiducie de vote est assujettie à diverses conditions de clôture, y compris l'obtention de l'approbation des organismes de réglementation et de l'approbation des actionnaires de KCS, ainsi qu'à d'autres incertitudes, et rien ne garantit qu'elle sera réalisée ni à quel moment elle le sera.***

La clôture de l'opération dans la fiducie de vote est assujettie au respect de plusieurs conditions – ou à la renonciation à celles-ci – précisées dans l'entente de fusion, et il est possible que ces conditions causent un empêchement ou un retard ou entravent de façon importante et défavorable la réalisation de l'opération. Ces conditions comprennent notamment : 1) la réception de l'approbation des actionnaires du KCS; 2) l'absence de toute injonction ou ordonnance semblable interdisant la réalisation de l'opération ou de l'opération relative à la fiducie de vote; 3) la réception de l'approbation du STB à l'égard de la fiducie de vote; 4) la réception de l'approbation de la COFEC et de l'IFT à l'égard des opérations envisagées dans le cadre de l'entente de fusion; 5) la réception de l'approbation de l'inscription des actions ordinaires du CN devant être émises dans le cadre de la fusion à la Bourse de New York, sous réserve d'un avis d'émission officiel, et à la Bourse de Toronto, sous réserve des exigences d'inscription habituelles; 6) l'exactitude des déclarations et des garanties de chaque partie, sous réserve de certains critères d'importance relative énoncés dans l'entente de fusion; et 7) le respect, par chaque partie, à tous les égards importants, de ses obligations conformément à l'entente de fusion.

Les autorités gouvernementales dont l'approbation est requise disposent d'un vaste pouvoir discrétionnaire dans l'administration des lois et règlements en vigueur, et peuvent tenir compte de divers faits et circonstances dans leur examen des opérations envisagées dans le cadre

de l'entente de fusion. Ces autorités gouvernementales pourraient entreprendre des procédures ou chercher à empêcher l'opération. Comme condition à l'approbation des opérations envisagées dans le cadre de l'entente de fusion, ces autorités gouvernementales pourraient également imposer des exigences, des limites ou des coûts, exiger des désinvestissements ou imposer des restrictions liées à la conduite des affaires du CN après la réalisation de l'opération.

Nous ne pouvons garantir que toutes les approbations et tous les consentements requis seront obtenus ni que toutes les conditions de clôture seront autrement satisfaites (ou feront l'objet d'une renonciation, le cas échéant) et, si toutes les approbations et tous les consentements requis sont obtenus et si toutes les conditions de clôture sont satisfaites (ou font l'objet d'une renonciation, le cas échéant), nous ne pouvons offrir aucune garantie quant aux modalités, aux conditions et à l'échéancier liés à ces consentements et approbations ou au moment de la clôture de l'opération dans la fiducie de vote. Bon nombre des conditions liées à la clôture de l'opération dans la fiducie de vote échappent au contrôle du CN, et nous ne pouvons prévoir si ces conditions seront satisfaites (ou si elles feront l'objet d'une renonciation, le cas échéant) ni quand elles le seront. Tout retard dans la réalisation de l'opération pourrait empêcher le CN de profiter d'une partie ou de la totalité des avantages que le CN s'attend à obtenir si l'opération est conclue dans les délais prévus.

***Pour conclure l'opération dans la fiducie de vote, le CN et le KCS doivent obtenir certaines approbations gouvernementales, et si ces approbations ne sont pas accordées ou sont accordées avec des conditions à remplir par les parties, la réalisation de l'opération pourrait être retardée, compromise ou empêchée, et les avantages prévus découlant de l'opération pourraient s'en trouver diminués.***

Rien ne garantit que les ordonnances, les approbations et les consentements requis seront obtenus ou que les conditions requises pour la réalisation de l'opération dans la fiducie de vote seront satisfaites. Même si toutes ces ordonnances et approbations et tous ces consentements sont obtenus et que les conditions requises sont remplies, aucune garantie ne peut être donnée quant aux conditions, aux modalités et à l'échéancier liés à ces ordonnances, approbations et consentements. Par exemple, ces ordonnances, approbations et consentements pourraient être assortis de conditions ou imposer des désinvestissements relatifs aux divisions, aux activités ou aux actifs du KCS et du CN, être assortis d'exigences, de limites ou de coûts, ou imposer des restrictions liées à la conduite des affaires du KCS ou du CN, et si l'obtention de ces ordonnances, approbations et consentements nécessite une prolongation du délai d'obtention, celle-ci pourrait accroître la probabilité qu'un événement défavorable survienne à l'égard du KCS ou du CN. Cette prolongation du délai d'obtention pourrait également accroître la probabilité que d'autres événements défavorables surviennent à l'égard du KCS ou du CN, comme la perte de membres du personnel clé. Même si toutes les approbations nécessaires sont obtenues, aucune garantie ne peut être donnée quant aux conditions, aux modalités et à l'échéancier liés à ces approbations.

***Sauf dans des circonstances précises, si l'entrée en vigueur de l'entente de fusion n'est pas survenue d'ici au 21 février 2022, le KCS ou le CN pourrait choisir de ne pas aller de l'avant avec l'opération.***

Le KCS ou le CN pourrait résilier l'entente de fusion si l'entrée en vigueur n'est pas survenue d'ici au 21 février 2022 (c.-à-d. la date d'expiration). Toutefois, le KCS ou le CN ne pourra pas se prévaloir de ce droit de résiliation si le KCS ou le CN a contrevenu à un égard important aux obligations qui lui incombent conformément à l'entente de fusion d'une manière qui est devenue la cause principale de l'échec de l'opération d'ici la date d'expiration.

***Même après la clôture de l'opération dans la fiducie de vote, l'opération est assujettie à l'approbation définitive du STB et rien ne garantit que celle-ci sera obtenue, ni à quel moment elle le sera ou qu'elle ne sera pas accordée avec des conditions à remplir par les parties; par conséquent, la prise de contrôle du KCS par le CN pourrait être retardée, compromise ou complètement empêchée, et les avantages prévus découlant de l'opération pourraient s'en trouver diminués.***

Le CN a déposé une requête auprès du STB visant l'approbation de la fiducie de vote; si l'approbation est obtenue, le CN et le KCS ont l'intention d'exécuter la convention fiduciaire de vote et de faire déposer les actions ordinaires et les actions privilégiées du KCS dans la fiducie de vote immédiatement après la réalisation de l'opération. Le STB a le pouvoir d'imposer des conditions à son approbation d'une opération de prise de contrôle afin d'atténuer des problèmes de concurrence ou autres, et, si de telles conditions sont imposées, les avantages escomptés découlant de l'opération pourraient s'en trouver diminués. Afin de faciliter le processus d'approbation du STB et de remédier à tout prétendu problème de concurrence lié à l'opération, le CN a pris plusieurs engagements, y compris la cession de la ligne ferroviaire du KCS entre La Nouvelle-Orléans et Baton Rouge, la seule région où un petit nombre de clients du CN et du KCS perdraient des options ferroviaires si l'approbation du STB était obtenue. Néanmoins, rien ne garantit que l'approbation définitive du STB sera obtenue ou qu'elle le sera à des conditions acceptables pour le CN.

De plus, en raison des lois actuelles, les concurrents ferroviaires du CN et du KCS et d'autres parties intéressées pourraient intervenir pour s'opposer à la demande du STB ou demander des dispositions de protection si l'approbation du STB est accordée, ce qui pourrait retarder le processus d'approbation ou diminuer les avantages escomptés découlant de l'opération. En outre, si le STB n'approuve pas l'opération ou impose des conditions à son approbation dans une ordonnance définitive, et que le CN et le KCS décident d'interjeter appel de cette

ordonnance définitive, il pourrait s'écouler une longue période avant que cet appel ne soit réglé, à la suite de l'émission de cette ordonnance par le STB.

Si i) l'approbation définitive du STB n'a pas été obtenue d'ici le 31 décembre 2023 ou si ii) le STB a, par une ordonnance définitive et sans appel, refusé d'accorder son approbation définitive (ce que nous appelons collectivement un « refus du STB »), le CN serait tenu de céder sa participation dans le KCS d'une manière acceptable pour le STB. Dans le cas d'un désinvestissement, le marché des actions de la fiducie pourrait être limité.

***Après la réalisation de l'opération, le CN pourrait ne pas obtenir les économies de coûts et les avantages prévus dans le cadre de l'opération, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur la valeur des actions ordinaires du CN.***

Le CN et le KCS exercent leurs activités de façon indépendante et continueront de le faire jusqu'à l'obtention de l'approbation définitive du STB, même si la fiducie de vote est en vigueur. Le succès de l'opération reposera, en partie, sur la capacité du CN à concrétiser les synergies et les avantages prévus en regroupant les activités du KCS et du CN après la date de prise de contrôle, y compris les synergies opérationnelles et autres qui, selon nous, seront générées par la société issue du regroupement. Les synergies et les avantages escomptés de l'opération pourraient ne pas se concrétiser en totalité ou en partie, et leur concrétisation pourrait prendre plus de temps que prévu ou entraîner des effets défavorables que nous n'avons pas prévus. Certaines des hypothèses que nous avons formulées, comme la création de synergies, pourraient ne pas se confirmer. Le processus d'intégration pourrait, dans le cas du KCS et du CN, entraîner la perte de membres du personnel clé, la perturbation des activités en cours ou des incohérences dans les normes, les contrôles, les procédures et les politiques. Il pourrait y avoir des obligations inconnues et des dépenses imprévues relatives à l'opération n'ayant pas été décelées lors du processus de diligence raisonnable. La coordination, avec le KCS, de certains aspects liés à l'exploitation et au personnel du CN après la réception de l'approbation définitive du STB et la réalisation de l'opération entraîneront des défis opérationnels, technologiques et liés au personnel plus complexes qui pourraient s'intensifier en raison de la pandémie de COVID-19. De plus, après le regroupement, l'intégration exigera beaucoup de temps et d'attention de la part de la direction, ce qui pourrait perturber les activités de la société issue du regroupement.

***L'annonce de l'opération et la période durant laquelle cette opération est en cours pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière du KCS et du CN.***

L'annonce de l'opération et la période durant laquelle cette opération est en cours pourraient perturber les activités du KCS et du CN et créer de l'incertitude à cet égard, notamment en ce qui concerne les relations du KCS et du CN avec leurs clients actuels et futurs, leurs fournisseurs et leurs employés, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière du KCS et du CN, que l'opération soit conclue ou non. Plus particulièrement, le KCS et le CN pourraient perdre du personnel clé à la suite du départ d'employés qui décideraient de profiter d'autres occasions en raison de l'opération. Le KCS et le CN pourraient également perdre des clients ou des fournisseurs, et l'obtention de nouveaux contrats avec des clients ou des fournisseurs pourrait être retardée ou moins importante. L'attention des directions respectives du KCS et du CN pourrait être portée vers la réalisation de l'opération, plus précisément sur l'obtention des approbations réglementaires et sur d'autres considérations liées à l'opération, et être détournée des activités quotidiennes du KCS et du CN. Les questions liées à l'opération pourraient nécessiter des engagements en temps et ressources qui, autrement, auraient pu être consacrés à d'autres occasions qui auraient pu être bénéfiques pour le KCS et le CN. De plus, l'entente de fusion nécessite que chaque partie obtienne le consentement de l'autre partie avant de prendre certaines mesures précises durant la période où cette opération est en cours. Ces restrictions pourraient empêcher le CN et le KCS de profiter d'occasions d'affaires attrayantes avant la réalisation de l'opération. L'une ou l'autre de ces questions est susceptible de nuire aux activités, aux résultats d'exploitation, à la situation financière ou aux flux de trésorerie du CN ou KCS ainsi qu'à la valeur de marché des actions ordinaires du CN ou de KCS.

Si l'opération n'est pas conclue, le cours des actions ordinaires du CN pourrait chuter dans la mesure où leur cours actuel reflète une hypothèse du marché selon laquelle l'opération sera conclue. De plus, l'échec de l'opération pourrait donner lieu à une publicité négative ou à un sentiment négatif envers le CN dans le milieu des investisseurs et pourrait nuire aux relations du CN avec les employés, les clients, les fournisseurs et les autres partenaires du milieu des affaires.

***Le KCS et le CN engageront des frais de transaction importants dans le cadre de l'opération.***

Le KCS et le CN ont engagé et prévoient engager des dépenses additionnelles non récurrentes importantes relativement à l'opération et à la réalisation des opérations envisagées dans le cadre de l'entente de fusion, notamment les coûts liés à l'obtention des approbations requises et, dans le cas du KCS, les paiements liés à la rémunération des membres de la haute direction découlant du changement de contrôle en raison de l'opération. Le KCS et le CN ont engagé d'importants honoraires liés à des services financiers, comptables, fiscaux et juridiques dans le cadre du processus de négociation et d'évaluation des modalités de l'opération. D'autres coûts importants et imprévus pourraient devoir être engagés dans le cadre de la coordination et du regroupement des activités du KCS et du CN après la réception de l'approbation définitive du STB et la réalisation de l'opération. Même si l'opération n'est pas conclue, le CN devra payer certains coûts liés à l'opération ayant été engagés avant la date d'abandon de l'opération, notamment les honoraires liés à des services financiers, comptables, fiscaux et juridiques, ainsi que les frais de

dépôt et d'impression. Ces coûts pourraient être importants et avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie et la situation financière futurs des parties. En plus de ses propres frais et dépenses, si l'entente de fusion est résiliée dans des circonstances précises, le CN pourrait être tenu de payer 1 G\$ US au KCS, selon la raison de la résiliation.

### ***D'importantes exigences seront imposées au CN et au KCS à la suite de l'opération.***

À la suite de la réalisation de l'opération, d'importantes exigences seront imposées au personnel et aux systèmes affectés à la gestion, à l'exploitation et aux finances du CN et de KCS. Le CN ne peut garantir que les procédures, les mesures de contrôle et les systèmes respectifs du CN et de KCS seront suffisants pour appuyer l'expansion des activités qui découlera du regroupement des deux sociétés. La mesure dans laquelle les dirigeants et le personnel clé de la société issue du regroupement pourront s'adapter à l'évolution de la situation commerciale et mettre en œuvre et développer les contrôles opérationnels et financiers et les systèmes d'information opérationnelle et financière influera sur les futurs résultats d'exploitation de la société issue du regroupement.

### ***Le fait que le KCS ne réussisse pas à mettre en œuvre avec succès sa stratégie et ses objectifs commerciaux pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur les résultats futurs de la société issue du regroupement et, par conséquent, sur la valeur de marché des actions ordinaires du CN.***

Le succès de l'opération reposera, en partie, sur la capacité du KCS à mettre en œuvre avec succès sa stratégie commerciale, notamment à effectuer des livraisons de manière sûre et fiable, à réduire les interruptions de service et à investir dans son infrastructure pour maintenir son réseau ferroviaire et servir sa clientèle. Ces objectifs sont hautement capitalistiques. En outre, la stratégie commerciale, les activités et les plans du KCS en matière de croissance et d'expansion reposent en grande partie sur des ententes avec d'autres chemins de fer et des tiers, y compris des coentreprises et d'autres alliances stratégiques, ainsi que sur des ententes liées aux échanges interréseaux, aux droits de circulation, aux droits d'acheminement et au marketing avec d'autres chemins de fer et des tiers qui permettent au KCS de procéder à des échanges de wagons et de circuler sur des voies qu'il ne possède pas. La capacité du KCS à fournir un service ferroviaire complet à ses clients repose en grande partie sur sa capacité à respecter ces ententes avec d'autres chemins de fer et des tiers, ainsi que sur l'exécution, par les autres chemins de fer et les tiers, des obligations prévues conformément aux ententes. La résiliation ou le non-renouvellement de ces ententes pourrait avoir une incidence négative importante sur les états financiers consolidés du KCS et interférer avec la stratégie commerciale, les activités et les plans de celui-ci en matière de croissance. Si le KCS n'est pas en mesure de mettre en œuvre sa stratégie d'affaires ou de la mettre en œuvre en temps opportun, ou s'il ne s'acquitte pas de ses fonctions conformément aux attentes du CN, les avantages escomptés découlant de l'opération pourraient ne pas se concrétiser en totalité ou en partie, et l'opération pourrait avoir une incidence négative importante sur les résultats d'exploitation, la situation financière et les perspectives de la société issue du regroupement et, par conséquent, sur la valeur de marché des actions ordinaires du CN.

### ***Les reventes d'actions ordinaires du CN après l'opération pourraient entraîner une baisse de la valeur de marché des actions ordinaires du CN.***

Selon le nombre d'actions ordinaires, d'unités d'actions restreintes accordées et d'actions différées d'administrateurs du KCS en circulation au 1<sup>er</sup> juillet 2021, le CN prévoit d'émettre environ 102 687 434 actions ordinaires du CN au moment de l'entrée en vigueur dans le cadre de l'opération. L'émission de ces nouvelles actions ordinaires du CN pourrait faire diminuer la valeur de marché des actions ordinaires du CN. L'augmentation du nombre d'actions ordinaires du CN pourrait entraîner la vente de ces actions ou la perception d'une telle éventualité, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur le marché des actions ordinaires du CN et sur leur valeur de marché.

### ***La valeur de marché des actions ordinaires du CN pourrait diminuer à la suite de l'opération.***

La valeur de marché des actions ordinaires du CN pourrait diminuer à la suite de l'opération, notamment si la société issue du regroupement n'est pas en mesure d'obtenir les synergies escomptées ou si les coûts liés à l'opération sont plus élevés que prévu. La valeur de marché pourrait également diminuer si la société issue du regroupement n'obtient pas les avantages escomptés découlant de l'opération aussi rapidement ou dans la mesure prévue par le marché ou si l'incidence de l'opération sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie de la société issue du regroupement ne correspond pas aux attentes des analystes financiers ou du secteur. De plus, certains actionnaires du KCS pourraient décider de ne pas conserver les actions ordinaires du CN qu'ils recevront à la suite de l'opération, et toute vente de ces actions ordinaires du CN pourrait entraîner la baisse de leur cours. En outre, les fluctuations générales des marchés boursiers pourraient avoir une incidence négative importante sur le marché ou la liquidité des actions ordinaires du CN, quels que soient les résultats d'exploitation réels du CN après la réalisation de l'opération.

### ***Le KCS et le CN pourraient être la cible de recours collectifs en valeurs mobilières et d'actions dérivées qui pourraient entraîner des coûts importants et retarder ou empêcher la réalisation de l'opération.***

Des recours collectifs en valeurs mobilières et des actions dérivées sont souvent intentés à l'encontre de sociétés ayant conclu une entente de fusion. Même si les poursuites ne sont pas fondées, la présentation d'une défense à l'encontre de ces réclamations peut entraîner des coûts

importants et faire en sorte que la direction doive y consacrer du temps et des ressources. En outre, si un demandeur réussit à obtenir une injonction qui interdit la conclusion de la fusion, cette injonction peut alors retarder ou empêcher la réalisation de la fusion.

***La société issue du regroupement pourrait être exposée à une hausse des litiges, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur ses activités.***

La société issue du regroupement pourrait être exposée à une hausse des litiges de la part des actionnaires, des clients, des fournisseurs, des consommateurs et d'autres tiers en raison du regroupement des activités du CN et du KCS à la suite de l'opération. De tels litiges pourraient avoir une incidence négative sur les activités et les résultats d'exploitation de la société issue du regroupement ou perturber les activités de cette dernière.

***Le CN et le KCS pourraient avoir des difficultés à recruter, à motiver et à retenir les membres de la haute direction et du personnel clé à la suite de l'opération.***

Le succès du CN après l'opération reposera en partie sur sa capacité à retenir les membres clés de la haute direction et les autres membres du personnel du CN et du KCS. L'incertitude quant à l'incidence de l'opération sur les employés du CN et du KCS pourrait nuire séparément au CN et au KCS et, par conséquent, sur la société issue du regroupement. Cette incertitude pourrait nuire à la capacité du CN et/ou du KCS de recruter, de retenir et de motiver le personnel clé. Le maintien en poste du personnel pourrait être particulièrement difficile lors de la période durant laquelle cette opération est en cours, puisque les employés du CN et du KCS pourraient ressentir de l'incertitude quant à leurs fonctions futures au sein de la société issue du regroupement.

En outre, les dirigeants et les employés du KCS pourraient détenir des actions avec droit de vote du KCS et des unités d'octroi en titres de capitaux propres du KCS et, si l'opération est réalisée, ces dirigeants et employés pourraient avoir droit à la contrepartie de la fusion, à la contrepartie privilégiée de la fusion ou à un montant en espèces correspondant à la valeur de la contrepartie de la fusion, le cas échéant, à l'égard de ces actions avec droit de vote du KCS et de ces unités d'octroi en titres de capitaux propres du KCS. En vertu des ententes conclues entre le KCS et certains membres de son personnel clé, ceux-ci pourraient éventuellement démissionner de leur emploi à compter du moment de l'entrée en vigueur, à la suite de circonstances précises constituant un motif valable ou un congédiement implicite (tel qu'il est indiqué dans l'entente applicable), ce qui pourrait entraîner le versement d'une indemnité de cessation d'emploi à ces employés et l'acquisition accélérée des droits restants liés aux unités d'octroi en titres de capitaux propres du KCS. Ces indemnités et cet avantage lié à l'acquisition accélérée, individuellement ou dans leur ensemble, pourraient rendre plus difficile le maintien en poste des membres du personnel clé du KCS.

De plus, si les membres du personnel clé du CN ou du KCS quittent ou sont susceptibles de quitter leur emploi, notamment en raison de questions liées à l'incertitude et à la difficulté d'intégration, à la sécurité financière ou à leur désir de ne pas devenir des employés de la société issue du regroupement, le CN ou le KCS pourrait devoir engager des coûts importants pour maintenir ces personnes en poste ou pour trouver, embaucher et maintenir en poste des personnes qui remplaceront les employés qui ont quitté, et pourrait perdre une expertise et des talents importants, ce qui pourrait avoir une incidence négative importante sur la capacité de la société issue du regroupement à réaliser les avantages escomptés découlant de l'opération. Rien ne permet d'assurer que la société issue du regroupement sera en mesure d'attirer ou de retenir le personnel clé dans la même mesure que le CN et le KCS ont été en mesure de le faire par le passé.

***Si une autre proposition d'acquisition du KCS est présentée, la réalisation de l'opération pourrait être retardée.***

Si une autre proposition d'acquisition du KCS était présentée, l'attention des directions respectives du KCS et du CN pourrait être détournée de l'opération, ce qui pourrait en retarder ou en empêcher la réalisation. Les questions liées à une telle autre proposition, y compris tout litige possible qui y serait associé, pourraient exiger des deux parties et de leurs représentants respectifs des engagements en temps et ressources qui, autrement, auraient pu être consacrés à l'opération.

Rien ne permet d'assurer que l'un des risques ci-dessus n'aura pas une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation du CN ou sur sa situation concurrentielle et financière.

### **Main-d'œuvre et négociations**

Au 30 juin 2021, l'effectif total du CN était de 17 788 personnes au Canada, dont 12 565, ou 71 %, étaient syndiquées, et de 6 588 personnes aux États-Unis, dont 5 478, ou 83 %, étaient syndiquées. Les relations de la Compagnie avec son personnel syndiqué sont régies, entre autres, par des conventions collectives qui sont négociées périodiquement. Des litiges au sujet du renouvellement des conventions collectives pourraient donner lieu à des grèves, à des ralentissements de la production et à des pertes d'exploitation. Les conventions collectives futures ou la renégociation de conventions existantes pourraient faire monter les coûts de la main-d'œuvre et des avantages sociaux et les dépenses connexes. Rien ne permet d'assurer que les conventions collectives de la Compagnie pourront être renouvelées et ratifiées sans grève ou lock-out, ou que la résolution de ces négociations de conventions collectives n'aura pas de répercussions défavorables importantes sur les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Compagnie.

### Réglementation

#### Réglementation économique – États-Unis

En vertu de la *Passenger Rail Investment and Improvement Act of 2008* (PRIIA), Amtrak et la *Federal Railroad Administration* (FRA) ont le pouvoir de fixer conjointement des normes de rendement selon la PRIIA. Les mesures précédentes ont été annulées et la disposition relative à l'arbitrage prévue par la loi a été supprimée par la Cour d'appel des États-Unis pour le District de Columbia. Le 16 novembre 2020, la FRA a adopté des indicateurs pour mesurer le rendement qui comprenaient une méthode de règlement des différends non contraignante relative aux horaires qui sont contestés. En avril 2021, le CN a indiqué à Amtrak quels sont les horaires de trains de passagers qui sont prêts pour la certification et lesquels doivent faire l'objet d'une contestation. Dans le cadre de la PRIIA, le Congrès américain a autorisé le STB à enquêter sur tout chemin de fer qui accueille des trains d'Amtrak sur ses voies et qui ne répond pas aux normes de rendement en vertu de la PRIIA et le STB est autorisé à évaluer les dommages-intérêts contre le chemin de fer hôte.

Le 30 décembre 2020, le STB a entrepris une procédure pour examiner une requête déposée par trois chemins de fer de classe I sollicitant la modification des procédures du STB qui visent à déterminer annuellement si les produits d'exploitation d'un chemin de fer de classe I sont suffisants en examinant les chemins de fer en comparaison de la performance des sociétés composant le S&P 500. Le 4 février 2021, le STB a sollicité des commentaires sur la requête ainsi que des réponses aux questions précises qu'il a posées. Les chemins de fer ont soumis leurs réponses aux questions ainsi que des commentaires. Les réponses à ces commentaires étaient dues le 16 juillet 2021.

Le 6 avril 2021, le STB a adopté des règlements définitifs exigeants que les chemins de fer de classe I incluent certains renseignements sur la facturation des redevances de stationnement.

Le 15 avril 2021, la Compagnie a indiqué à Amtrak que des horaires de trains de passagers de certains trains circulant sur les réseaux de l'Illinois Central Railroad Company et de la Grand Trunk Western Railroad Company font l'objet d'une contestation. La contestation des horaires constitue la première étape du processus non contraignant de règlement des différends d'Amtrak. En ce qui concerne les horaires contestés, la Compagnie a fait des propositions à Amtrak et continue son travail avec la société. Amtrak a déclaré que huit horaires font l'objet d'une contestation et que 18 font l'objet d'une certification.

Le 19 avril 2021, la FRA a répondu favorablement à la demande de la Compagnie de prolonger le programme d'essais pour l'inspection automatisée de la voie de la Compagnie afin d'établir la combinaison optimale d'inspections visuelles et automatisées de la voie. La Compagnie avait précédemment obtenu l'approbation de la FRA en avril 2020 pour entreprendre le programme d'essais. Ce programme d'essais a été prolongé jusqu'au 19 février 2022.

Rien ne permet d'assurer que ces initiatives ou toute autre initiative réglementaire ou législative actuelle ou future du gouvernement et des organismes fédéraux aux États-Unis n'auront pas de répercussions défavorables importantes sur les résultats d'exploitation de la Compagnie ou sur sa situation concurrentielle et financière.

#### Réglementation sur la sécurité – Canada

Le 22 février 2021, le ministre a approuvé les révisions du Règlement relatif aux trains et aux itinéraires clés proposées par le secteur ferroviaire canadien en réponse à la demande émise à cet effet le 1<sup>er</sup> avril 2020. La vitesse des trains clés transportant des marchandises dangereuses est établie en fonction des conditions climatiques froides et dépend des mesures de sécurité mises en œuvre par les compagnies ferroviaires, qui doivent être énoncées dans un plan d'atténuation des risques liés aux activités hivernales. La vitesse maximale dépend également des systèmes de signalisation ferroviaire et de contrôle de la circulation présents sur les réseaux ferroviaires, ce qui tient compte des investissements considérables réalisés pour équiper les voies principales d'une technologie de signalisation automatisée, sur lesquelles circulent la plus grande partie des wagons du CN. De plus, les nouvelles révisions exigent que les chemins de fer aient mis en place un plan d'entretien et d'inspection des joints de rail permanents et des joints de rail temporaires. Étant donné que les restrictions de vitesse applicables à une seule catégorie de trains ont néanmoins une incidence sur la vitesse de tous les trains circulant sur un réseau ferroviaire, le règlement révisé devrait permettre au CN de maintenir une vitesse d'exploitation normale, sauf si les conditions requièrent des restrictions de vitesse afin d'assurer la sécurité. Les révisions entrent en vigueur le 22 août 2021.

Le 10 mars 2021, le ministre a émis deux arrêtés concernant les mouvements ferroviaires non contrôlés. Le premier arrêté impose des procédures provisoires spéciales visant à réduire les risques de mouvements non contrôlés. Le deuxième arrêté exige que l'industrie ferroviaire canadienne révise les règlements existants afin d'y intégrer des paramètres de conception et de performance pour les locomotives équipées d'une protection contre les dérives, de définir clairement la définition du matériel roulant surveillé par opposition au matériel roulant laissé sans surveillance et d'inclure des exigences relatives à l'utilisation de la protection contre les dérives pour réduire les risques qu'un mouvement incontrôlé se produise. Les modifications doivent être soumises au ministre au plus tard le 10 mars 2022.

Le 31 mai 2021, le ministre des Transports a approuvé des modifications au *Règlement concernant la sécurité de la voie*, lequel précise les exigences en matière de sécurité que les chemins de fer doivent respecter lors de l'inspection et de l'entretien de leur infrastructure ferroviaire. Lorsque les modifications auront été apportées au Règlement, les chemins de fer devront mettre en place un processus de certification des employés qui inspectent les voies et supervisent la remise en état des voies pour s'assurer qu'ils possèdent les connaissances et l'expérience

nécessaires pour s'acquitter de leurs fonctions liées à la sécurité. Ils devront également établir un processus pour s'assurer que les travaux d'entretien et de réparation des voies répondent aux exigences réglementaires et respectent leurs propres normes afin d'accroître le niveau de responsabilisation. Finalement, les chemins de fer devront élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion complets de l'usure des rails et de l'état de la surface des rails, qui doivent être approuvés par un ingénieur qualifié, en vue d'améliorer l'intégrité des voies ferrées. Ces modifications entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2022.

Le 19 juin 2021, Transports Canada a publié, dans la Partie I de la Gazette du Canada, une proposition de règlement qui permettrait d'adapter le champ d'application du *Règlement sur les passages à niveau* en établissant des exigences pour les passages à niveau selon un modèle fondé sur les risques. Selon ce modèle, les passages à niveau existants dont les risques sont jugés faibles seraient exemptés des exigences de modernisation. De plus, les modifications proposées permettraient de prolonger le délai de conformité à ces exigences (lequel est actuellement fixé au 28 novembre 2021) en fonction du modèle fondé sur les risques. Pour les passages à niveau jugés à priorité élevée, le délai serait prolongé d'un an (jusqu'au 28 novembre 2022), et pour tous les autres passages à niveau (c'est-à-dire ceux qui ne satisfont pas au seuil des critères établis pour le risque faible ou la priorité élevée), il serait prolongé de trois ans (jusqu'au 28 novembre 2024). Après une période de consultation de 30 jours, Transports Canada publiera la proposition de règlement dans la Partie II de la Gazette du Canada et le règlement entrera en vigueur à cette date.

Le 11 juillet 2021, Transports Canada a pris l'arrêté ministériel 21-06 (« arrêté ») en vertu de la Loi sur la sécurité ferroviaire pour répondre aux préoccupations concernant les feux de forêt dans le contexte de conditions météorologiques extrêmes. Cet arrêté, qui est entré en vigueur le 11 juillet 2021, fait suite à l'arrêté ministériel 21-05 ordonnant au CN et au CP de cesser toutes leurs activités du 9 au 11 juillet 2021 entre Kamloops et Boston Bar (les « subdivisions »), en Colombie-Britannique, et exige que le CN et le CP respectent plusieurs exigences dans le cadre de leurs activités d'exploitation dans les subdivisions. À compter de la date de publication de l'arrêté jusqu'au 31 octobre 2021, lorsqu'ils effectuent des activités d'exploitation dans les subdivisions, le CN et le CP doivent a) exiger que le conducteur de tout train soit responsable du repérage des feux; b) veiller à augmenter le nombre de patrouilles de détection d'incendie (au moins 10 patrouilles toutes les 24 heures sur les voies les plus fréquentées); c) veiller à ce que toute mesure de contrôle de la végétation soit suivie de l'enlèvement des matériaux combustibles; et d) assurer un temps de réponse de 60 minutes à tout incendie détecté le long de l'emprise ferroviaire. De plus, pour se conformer à ces exigences, le CN et le CP doivent consulter les corps dirigeants autochtones se trouvant le long des subdivisions.

Rien ne permet d'assurer que ces initiatives ou toute autre initiative réglementaire ou législative actuelle ou future du gouvernement et des organismes fédéraux au Canada n'aient pas de répercussions défavorables importantes sur les résultats d'exploitation de la Compagnie ou sur sa situation concurrentielle et financière.

### **Réglementation sur la sécurité – États-Unis**

Le 18 février 2020, la FRA a publié un règlement définitif imposant à tous les chemins de fer de classe I et à certains chemins de fer d'intérêt local d'élaborer dans un plan écrit un programme de réduction des risques ferroviaires qui sera révisé et approuvé par la FRA et qui fera l'objet d'un audit. Le plan écrit devra être soumis d'ici le mois d'août 2021. Les syndicats du secteur ferroviaire contestent des aspects du règlement de la FRA auprès de la Cour d'appel des États-Unis pour le circuit du District de Columbia, y compris la protection contre la divulgation d'informations compilées par les chemins de fer aux fins de mise en œuvre du règlement. Des plaidoiries ont été présentées le 9 mars 2021.

Le 23 février 2021, la Cour d'appel des États-Unis pour le neuvième circuit a annulé une ordonnance de mai 2019 prononcée par la FRA qui retirait une règle proposée par un organisme concernant la taille des équipes. Le 9 avril 2021, l'*Association of American Railroads* (AAR) a sollicité une nouvelle audience à la cour. Le 6 mai 2021, la Cour d'appel des États-Unis pour le neuvième circuit a rejeté la requête de nouvelle audience. Dans une affaire distincte, la Cour fédérale de l'Illinois avait précédemment conclu que la loi de l'Illinois sur la taille des équipes allait à l'encontre de l'ordonnance de mai 2019 prononcée par la FRA, et l'*Illinois Commerce Commission* a interjeté appel de cette décision devant la Cour d'appel des États-Unis pour le septième circuit. Cet appel a été suspendu en attendant la résolution de l'affaire du neuvième circuit. Le 2 juillet 2021, la Cour d'appel des États-Unis pour le septième circuit a renvoyé l'affaire à la Cour de district afin que celle-ci annule sa décision antérieure fondée sur l'ordonnance de mai 2019 prononcée par la FRA et statue sur les autres arguments de l'AAR liés au droit de priorité. Des mémoires complémentaires concernant les questions en suspens sont attendus en juillet et en août 2021. D'autres États pourraient édicter de nouvelles lois sur la taille des équipes.

Le 1<sup>er</sup> mars 2021, la FRA a émis une ordonnance d'urgence régissant le port du masque lors d'activités ferroviaires. Le 10 juin 2021, la FRA a publié une déclaration intitulée *Statement of Enforcement Discretion Regarding FRA's Emergency Order Requiring Face Mask Use in Railroad Operations* qui vise le transport de passagers et qui explique que la FRA exercera un pouvoir discrétionnaire quant à l'application de l'ordonnance dans un contexte d'environnement extérieur lié à un moyen de transport ou à un centre de transport. La FRA n'a pas mis à jour sa position sur les masques dans le contexte du transport de marchandises.

## Rapport de gestion

Rien ne permet d'assurer que ces initiatives ou toute autre initiative réglementaire ou législative actuelle ou future du gouvernement et des organismes fédéraux aux États-Unis n'auront pas de répercussions défavorables importantes sur les résultats d'exploitation de la Compagnie ou sur sa situation concurrentielle et financière.

## Contrôles et procédures

Le président-directeur général et le chef de la direction financière de la Compagnie, après avoir évalué l'efficacité des contrôles et procédures de la Compagnie concernant la communication de l'information financière (selon la définition des règles 13a-15(e) et 15d-15(e) de la *Exchange Act*) au 30 juin 2021, ont conclu que les contrôles et procédures de la Compagnie concernant la communication de l'information financière étaient efficaces.

Au cours du deuxième trimestre terminé le 30 juin 2021, aucune modification n'a été apportée au contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière ayant touché de façon importante, ou risquant raisonnablement de toucher de façon importante, le contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière.